



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°161

'HOUKAT

8 & 9 Juillet 2022

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
La Daf de Chabat.....	27
Autour de la table du Shabbat.....	31
Haméir Laarets.....	33
Bnei Shimshon	37



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

'HOUKAT

Notre *Paracha* nous relate l'épisode de la faute des «eaux de la dispute» (*Mé Mériba*). Après la mort de *Miryiam*, grâce à laquelle ils bénéficiaient du Puits dans le désert, les Enfants Israël réclamèrent à *Moché Rabbénou* de l'eau, montrant ainsi un manque de confiance apparent envers *Hachem*. D-ieu demanda alors à *Moché* de parler à un rocher pour lui demander de faire sortir de l'eau. La rébellion du Peuple mit en colère *Moché*, qui s'exclama alors: «Or, écoutez, ô rebelles! Est-ce que de ce rocher nous pouvons faire sortir de l'eau pour vous?» (*Bamidbar* 20, 10). *Moché* frappa le rocher au lieu de lui parler. L'eau coula, mais D-ieu dit à *Moché* que pour cette erreur, ni lui, ni *Aaron* n'entreraient en Israël, chamboulant ainsi tout le programme original qui devait mener au dévoilement du *Machia'h*. Quelle fut donc la faute de *Moché* pour mériter une punition si grave? Le *Beth Yossef – Rabbi Yossef Karo* reçut, pendant une longue période, le dévoilement d'un ange (le *Maguid*) qui lui révéla les secrets de la Thora. Ceux-ci furent compilés dans le livre *Maguid Mécharim*. Dans un passage se rapportant à notre *Paracha*, le *Maguid* explique que le nombre impressionnant d'avis et d'opinions expliquant précisément la faute de *Moché*, prouve que l'accusation fut très pointilleuse. La faute était donc très minime mais *Hachem* fit preuve d'une grande intransigeance. Citons ici l'opinion du *Ramban* (rapportée au verset 8), ô combien d'actualité aujourd'hui. L'exégète espagnol explique que les Enfants Israël levaient en permanence leurs yeux vers *Moché Rabbénou* pour apprendre de chacune de ses actions. Lorsqu'ils réclamèrent de l'eau, *Moché* s'énerma contre eux en les traitant de rebelles. Non seulement cela n'avait pas

lieu d'être, mais encore, de par son rang de Chef du Peuple Juif, relevait de la profanation du Nom de D-ieu. C'est ainsi que les Enfants d'Israël apprirent que la colère n'était finalement pas si grave! Ce qui est bien sûr tout le contraire de la vérité puisque nos Sages enseignent que «celui qui se met en colère est considéré comme s'il servait une idolâtrie» (voir *Chabbath* 105b) Aussi, celui qui sert d'exemple à d'autres doit-il donc s'efforcer de vérifier chaque parole ou chaque mouvement avant de s'exprimer! Ceci est évidemment valable pour les *Machpyim* (les personnes influentes) comme les dirigeants communautaires ou les enseignants, mais s'applique aussi à chaque parent, qui sert de boussole et de repère à leurs enfants! «L'exemple modèle» est la meilleure façon de transmettre à ses enfants l'éducation et les valeurs chères à nos yeux. Mais il y a un second côté à la pièce: les mauvaises actions et mauvais comportements sont aussi scrutés et assimilés par nos enfants! On raconte qu'un père alla prier avec son enfant chez le *'Hazon Ich*. L'enfant déranga le cours de la prière et le père le réprimanda sèchement par une colère appuyée. En terminant, le Rav appela le père et lui confia: «Tu as donné deux enseignements à ton fils qui le suivront toute sa vie: qu'il est interdit de parler pendant la prière, et qu'il est permis de s'énerver. J'ai un doute s'il a assimilé le premier, mais le second l'accompagnera longtemps!» Puissions-nous être dignes de notre statut de parent ou d'enseignant et montrer ainsi la bonne voie à nos enfants et nos élèves! Nous réparerons alors la «faute» de *Moché Rabbénou* et mériterons de monter tous en Erets Israël, lors de la venue du *Machia'h*. **בב"א**.

Collel

«Quel lien relie la Paracha de 'Houkat, le mois de Tamouz et la fin de notre Exil?»

Le Récit du Chabbat

Peu avant la Seconde Guerre mondiale et après avoir échappé à une sentence de mort en Russie, *Rabbi Yossef Its'hak de Loubavitch* (le «*Rabbi* précédent») avait dû quitter ce pays et avait installé son quartier général en Pologne, où de nombreux *'Hassidim* le rejoignirent. Toutefois, le *Rabbi* demanda à un groupe de cinq *'Hassidim* de se rendre en France. Malheureusement, le passeport de l'un de ces *'Hassidim* était périmé et

'Houkat
10 Tamouz 5782
9 Juillet
2022
180

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 21h36

Motsaé Chabbat: 22h58



1) Nos Sages ont interdit de plier du linge sur ses plis d'origine, car ils considèrent cette action comme «arranger» d'une certaine manière l'habit (*Choul'han Aroukh* 302, 2). En effet, ceci préserve l'habit d'éventuels faux plis et le conserve. Il en résulte que l'on ne peut pas plier le pantalon sur ses plis après l'avoir enlevé le vendredi soir, car ses plis d'origine ou ceux qui sont faits par le pressing le maintiennent en bon état (*Ksot Hachoul'han; Oubyom HaChabat* page 154). On devra le suspendre à un crochet ou le poser sur le dos d'une chaise pour ne pas causer de faux plis. Il est permis de plier des serviettes, des couvertures après la nuit, ou même des pulls qui n'ont pas de plis spéciaux (*Chemirat Chabbath* chap. 15 par. 46).

2) En ce qui concerne le *Talith*, la meilleure conduite à adopter après la prière du *Chabbath* matin est de le plier à l'envers des plis, ou un peu décalé des plis d'origine (bien que certains décisionnaires permettent dans ce cas précis de le plier sur ses plis d'origine). Un *Talith* qui au fil du temps a perdu ses plis pourra être plié à l'endroit si on n'a pas l'intention de créer de nouveaux plis (*Rav Nissim Karélits*).

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Myriam Hagege à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Abourmade Ben Chlomo



La perle du Chabbath

«Parle aux Béné Israël pour qu'ils t'apportent (à toi Moché) une Para Hadouma Témima פרה אדומה - une vache entièrement rousse...» (Bamidbar 19, 2). Nos Sages nous indiquent que la Mitsva de la Vache Rousse est étroitement liée à la personnalité de Moché, au point où le Midrache précise que «tous les restes des Vaches Rousses ont disparu; mais les cendres de la Vache Rousse de Moché resteront pour l'éternité» [Bamidbar Rabba 19, 6]. Cela avait, d'ailleurs, une conséquence sur la préparation de toutes les Vaches Rousses: toutes les Vaches Rousses devaient contenir des restes de la Vache Rousse faite à l'époque de Moché. Ce lien particulier entre Moché et la Vache Rousse prend aussi expression dans le fait que seul Moché eut le privilège de connaître et de comprendre le secret de cette Mitsva irrationnelle [à toi Je dévoile la raison de la Vache Rousse mais à un autre elle est une 'Houka (Loi inexplicable)] - dit le Midrache]. Pour comprendre ce qui relie Moché à cette Mitsva, nous allons préalablement rappeler l'allusion rapportée à propos de la Vache Rousse. Nos Sages affirment que cette Mitsva servait d'expiation pour le péché du Veau d'Or. En effet, les cendres de la Vache Rousse servaient à purifier celui qui fut en contact avec la mort; or, les Béné Israël furent libérés du poids de la mort au moment du Don de la Thora [voir Chir Hachirim Rabba 8, 6]. Le péché du Veau d'Or rétablit la fatalité de la mort [voir Zohar Béchala'h 36]. C'est en cela que réside le lien entre la Vache Rousse et la purification de la mort. Aussi, Rachi résume-il cette relation en ces termes: «La mère (la Vache) vient nettoyer les saletés de son fils (le Veau d'Or)». Pour aller plus loin, rappelons qu'à ce jour, neuf «Vaches Rousses» («Para Adouma – פרה אדומה») ont été brûlées [pour récupérer les cendres auxquelles on mélangeait du bois de cèdre, de l'hysopé et de l'écarlate, pour fabriquer l'eau de purification]. La première fut préparée par Eléazar, le fils d'Aaron, sous la supervision de Moché, le second jour du mois de Nissan 2449 (Moché y mettait les intentions qui conviennent, car Eléazar n'en comprenait pas les raisons). Certaines des cendres de la «Para Adouma» de Moché furent ultérieurement mélangées avec les cendres de toutes celles qui suivirent, car la vache de Moché avait été la seule à avoir été préparée avec les pensées adéquates [voir le commentaire de Rachi sur le verset: «Elle sera pour la Communauté des Enfants d'Israël en garde למשמרת» (Lémichméret) (Bamidbar 19, 9)]. Une bénédiction reposait sur la partie des cendres que Moché avait mises à part pour la purification: elles durèrent jusqu'à l'époque d'Ezra le Scribe. Une seconde vache fut brûlée sous la supervision d'Ezra, une troisième et quatrième selon les directives de Chimone Hatsadik et deux autres encore au temps de Yo'hanan, le Cohen Gadol. De cette époque jusqu'à la destruction du second Beth Hamikdache, on brûla encore trois autres «Vaches Rousses» [voir Michna Para 3, 5]. Pourtant, le Rambam [Lois de la Para Adouma 3, 4] précise que la dixième Vache Rousse sera préparée par le Roi Machia'h: «Et la dixième [Vache Rousse], c'est le roi Machia'h qui la préparera, qu'il se dévoile rapidement. Amen, puisse-t-il en être ainsi.» Pourquoi le Rambam précise-t-il que la dernière Vache Rousse sera offerte par le Machia'h, tout en priant pour son dévoilement? Le Rambam fait, ici, allusion au fait que la purification apportée par la Vache Rousse ne sera absolue qu'au moment de la venue du Machia'h. A cette époque, le Monde atteindra le point culminant de l'élévation spirituelle, et les impacts et conséquences du Veau d'Or disparaîtront. Ce n'est qu'aux Temps Messianiques que nous jouirons d'une totale purification et de l'ultime rejet de la mort, ainsi qu'il est dit (Isaïe 25, 8): «Il anéantira la Mort à jamais...» [A noter que la Mort disparaîtra pour Israël, après la «Résurrection des Morts» qui sera opérée par la «Rosée» (voir Kétoubot 111b) – Tal טל en hébreu – qui a pour valeur numérique 39, faisant ainsi allusion à la trente-neuvième Paracha de la Thora qui est curieusement la Paracha de 'Houkat!]. C'est d'ailleurs le symbole du chiffre «dix» cité par le Rambam: ce chiffre représente la plénitude qu'apportera la venue de Machia'h à travers les événements de la Guéoula jusqu'à l'étape ultime: la «Résurrection des Morts». Le lien entre Moché et Machia'h révélé par la Vache Rousse, s'inscrit dans l'enseignement de nos Sages: «Le premier Libérateur (Moché) est le dernier Libérateur (Machia'h)» [Chémot Rabba 2, 4]. Nous comprenons mieux maintenant le lien entre Moché et la Vache Rousse: le véritable effet de la Vache Rousse n'était pas tant de rejeter l'impureté que d'abolir son origine – la Mort. Pour cela, nous devons avoir recours au pouvoir de Moché, car nos Sages affirment que «les actes de Moché sont éternels» [voir Sotah 9a] et que «Moché n'est jamais mort... de même que dans le passé il a servi son Peuple, il continue encore aujourd'hui...» [voir Sotah 13b]. Ainsi, la capacité de purification des vaches offertes, tout au long de l'histoire, dépendait indéniablement de l'apport des cendres de la vache de Moché, puisque la disparition de la Mort et la vie éternelle sont liées avec l'éternité de Moché [voir Likouté Si'hot vol. 33]

il n'y avait pas le temps d'en faire établir un autre. Ils réussirent à franchir toutes les frontières y compris celle de l'Allemagne nazie. Mais le contrôle allemand était notoirement dangereux, surtout pour les Juifs. Ils convinrent ensemble d'un plan, mais alors que leur tour dans la queue approchait, ils entendirent des cris de l'intérieur du poste de contrôle, puis un coup de feu suivi d'un gémissement, et enfin le silence. A leur grande surprise, quand le premier 'Hassid se présenta au guichet, l'officier lui prit le passeport des mains et le tamponna sans poser aucune question! Il en fut de même pour le second. Puis il se mit à répondre au téléphone et tamponna distraitemment les trois passeports sans même les regarder! Etrangement, aucun policier ne fit attention aux cinq voyageurs! Ils traversèrent le poste sans être remarqués, comme s'ils étaient devenus invisibles, hélèrent un taxi et partirent. Une demi-heure plus tard, ils étaient dans un bureau de poste d'où ils envoyèrent un télégramme au Rabbi: ils étaient libres! C'était un miracle incroyable! Le gendre du Rabbi (qui succédera plus tard à son beau-père) avait écouté attentivement ce récit. Puis il demanda au 'Hassid la date et l'heure exacte de ce miracle et, quand il entendit ces détails, il sourit et dit: «Maintenant je comprends quelque chose qui était pour moi un mystère depuis deux ans: Le Rabbi, mon beau-père, recevait chaque jour la visite d'une infirmière qui lui faisait une piqûre. Un jour, l'infirmière était entrée et avait été saisie de panique: le Rabbi était assis de façon rigide, les yeux à demi ouverts; il était complètement insensible à ce qui se passait autour de lui. L'épouse du Rabbi, totalement épuisée, me fit appeler... Quand j'entraî, je fus également choqué au début, mais je remarquai alors que les lèvres du Rabbi bougeaient de façon presque imperceptible: il était en train de dire ou de réciter quelque chose! Je me suis penché, je l'ai écouté puis je me suis redressé et j'ai annoncé qu'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter... Le Rabbi récitait 'Az Yachir Moché - Alors Moché chanta...», le Cantique de la Mer que les Juifs entonnèrent après avoir traversé la Mer des Joncs. Au bout de dix minutes, le Rabbi ouvrit les yeux et retrouva son état normal. Je n'avais jamais demandé au Rabbi d'explication sur cet incident, mais maintenant je l'ai obtenue. C'était le moment exact de votre miracle. Le Rabbi était en train de vous faire traverser l'inspection des officiers nazis tout comme Moché avait fait traverser la mer aux Juifs! Tel est le rôle d'un Rabbi: aider des Juifs à gagner leur liberté!»

Réponses

La Paracha de 'Houkat est lue habituellement dans le mois de Tamouz. Le mois de Tamouz est propre à Essav, comme l'enseigne le Zohar [II, 78b]: «Yaacov a pris deux mois; Nissan et Yiar (en plus de Sivan qui lui est propre), Essav a pris deux mois; Tamouz et Av...» Aussi, C'est un 17 Tamouz que les romains (affiliés à Essav) enfoncèrent-ils la muraille d'enceinte de la ville avant qu'ils ne détruisent le Temple, le 9 Av. Montrons à travers deux sujets de notre Paracha, comment celle-ci fait allusion à la fin de notre Exil – l'Exil d'Edom (l'autre nom d'Essav) [épuration en quelque sorte le mois de Tamouz de son emprise d'Essav]. 1) Le premier et principal sujet est bien sûr la purification par la «Vache Rousse», en hébreu: «Para Adouma». Or, la première fois dans la Thora où il est question de la couleur rouge (Adom), c'est à propos d'Essav, comme il est dit: «Essav dit à Yaacov: "Laisse-moi avaler, je te prie, de ce rouge (הָאָדָם Ha-Adom), de ce mets rouge, car je suis fatigué." C'est à ce propos qu'on le nomma Edom» (Béréchit 25, 30). Dans son premier commentaire sur notre Paracha, Rachi rapporte: «Étant donné que le Satan et les Nations se moquent d'Israël en disant: Qu'est-ce que cette Mitsva et quel en est le sens? Le texte emploie ici le terme 'Houka – Statut, destiné à marquer que 'c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de critiquer'. Les moqueries et accusations du Satan et des Nations, dont il est question ici, sont en fait celles d'Edom au cours de notre Exil. En effet, le Satan est «l'ange d'Essav» [voir Kli Yakar sur Béréchit 32, 25], tandis que l'ensemble des Nations finira sous le joug d'Edom, comme l'enseignent nos Sages [Yoma 10a]: «Le fils de David (Machia'h) ne viendra que lorsque le royaume malveillant de Rome (Edom) étendra sa domination à travers le monde pendant neuf mois...» La purification par la «Para Adouma» symbolise la fin de l'Exil et de la «moquerie» des Nations. Ainsi, le Midrache [Psikata Rabbati – Para] interprète la Loi de la «Vache Rousse» dans le contexte des Exils d'Israël et de sa Délivrance finale (celle d'Edom): «Une vache»; c'est l'Egypte. «Rousse»; c'est Babel. «Intacte»; c'est la Médie (Perse). «Sans aucun défaut»; c'est la Grèce. «Qui n'ait pas encore porté le joug»; c'est Edom. [A partir de là, commence l'allusion à la Délivrance: la purification d'Israël] «Vous la remettrez à Eléazar le Cohen; il la fera conduire hors du camp»; Hachem (qui est Cohen) repoussera le Prince céleste d'Edom hors de son pays. «On l'immolera en sa présence»; comme il est dit: «Car un festin se prépare pour le Seigneur, à Bosra, de grandes hécatombes dans le pays d'Edom» (Isaïe 34, 6). «On brûlera la vache»; comme il est dit: «[Je vis...] son corps détruit et livré à l'action du feu» (Daniel 7, 11) ... «Cependant un homme pur recueillera les cendres de la vache»; c'est Hachem sur Lequel, il est dit: «Il lèvera l'étendard vers les nations pour recueillir les exilés d'Israël» (Isaïe 11, 12). 2) Le second sujet de notre Paracha faisant aussi allusion à la fin de l'Exil d'Edom, est celui relatant l'envoi par Moché de messagers auprès du roi d'Edom pour lui demander la permission de traverser son territoire, en route pour rejoindre la terre d'Israël. Le roi d'Edom refuse l'accès au Béné Israël et les menace en envoyant une grande armée. Les Béné Israël cèdent et décident de contourner leur pays. Il s'ensuit la mort d'Aaron «à la frontière du pays d'Edom» (voir Bamidbar 20, 23). Sur cette expression, le Or Ha'Haïm commente: «... Aaron se leva avec Moché lors de la Délivrance finale... Or, la Délivrance finale sera celle des mains d'Edom, qui symbolise le royaume du S'M (le Satan). Aussi, est-il dit: «à la frontière (la limite) du pays d'Edom» signifiant au moment où D-ieu mettra fin (une frontière) au règne d'Edom et qu'il remettra son royaume entre les mains d'Israël... C'est pourquoi qu'il est dit également qu'«Aaron a rejoint son peuple», pour faire allusion à l'époque où «le peuple d'Aaron» (Israël) héritera des terres d'Edom.»

PARACHA HOUQAT 5782

UNE LOI EXEMPLAIRE

Pour fabriquer les cendres de la Vache rousse, le sacrificateur devait prendre une génisse sans défaut et qui n'a point porté de joug. Elazar le pontife devait l'égorger dans les champs et la brûler entièrement en jetant vers le milieu de l'embrasement du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate. Ensuite, un homme pur réunira les cendres et les déposera en un lieu pur pour servir d'eau de purification pour la communauté d'Israël. (Nb19,1-9)

En introduisant la Paracha Houqat par cette expression « *Zot houqat haTorah*, « Ceci est le statut de la Torah que Dieu a ordonné à Israël » au lieu de dire plus précisément « *Zot houqat haParah*, Ceci est le statut de la Vache rousse », la Torah a voulu nous enseigner un principe fondamental, à savoir qu'il faut considérer toutes les lois de la Torah, à l'exemple de la loi sur la Vache rousse, comme des décrets divins (Houqim) dont le sens originel et véritable échappent à notre entendement.

Il existe pourtant dans la Torah d'autres prescriptions tout aussi hermétiques, telles que l'interdiction du porc ou l'interdiction d'épouser sa belle-sœur ou le Shaatnèz, l'interdiction de porter un vêtement de lin et d laine ensemble. La raison d'avoir choisi la loi de la Vache rousse pour illustrer ce principe fondamental de la Torah, c'est probablement parce que la contradiction flagrante inhérente à la loi sur la Vache rousse, heurte notre esprit rationnel. En effet, les cendres d'une vache qui n'a jamais porté le joug purifient une personne rendue impure par le contact d'un mort, alors que le sacrificateur qui fabrique ces cendres devient lui-même impur.

Malgré la foi absolue que toutes les lois de la Torah sont l'expression de la volonté divine hors de portée de notre intelligence, même celles qui paraissent logiques et que l'homme aurait pu promulguer sans les lumières de la Torah (Mishpatim), nos Sages n'ont pas manqué d'essayer d'interpréter tous les commandements et leur trouver un sens symbolique.

A ce propos, nos Sages sont divisés : certains refusent de rechercher les Taamé haMitzvot , les raisons des prescriptions divines , car ils considèrent que l'homme s'enrichit spirituellement davantage lorsqu'il accomplit un décret divin dont il n'arrive pas à saisir le sens que lorsqu'il observe une prescription dont il comprend clairement la portée. « Dans le premier cas, l'effort qu'il a à fournir sur lui-même est plus grand et, de ce fait, la discipline sur lui-même qu'il acquiert, lui facilite ensuite les efforts nécessaires à l'accomplissement d'autres préceptes tels que le devoir d'amour envers autrui. (rav J.Schwartz)

« La conception de pureté et d'impureté relève du domaine spirituel aux frontières du métaphysique. La Révélation n'a pu donner aux hommes que la partie réalisable de la Loi » Rav S.R.Hirsch . Selon le Sfate Emet, les Houqim, (Hoq au singulier, un décret), désignent la loi orale, également révélée au Sinaï et qui permet à Israël de réaliser la parole écrite de la Torah.

Aux yeux de nos Sages, la Vache Rousse est le décret de la Torah par excellence, un commandement qui transcende la raison humaine. Le Midrach fait intervenir les railleries de Satan et des nations en demandant à Israël ce que signifie ce commandement bizarre qui, plus que tout autre, provoque les sarcasmes des incroyants. Comme ce sacrifice n'a pas lieu dans le Sanctuaire mais à l'extérieur, ils s'imaginent que c'est pour apaiser les démons des champs. Il faut leur répondre justement que toutes les lois de la Torah émanent de l'Intelligence divine, qu'aucun détail n'est superflu ou insignifiant ; même quand il nous semble que c'est le cas, cette aberration provient de notre faiblesse d'esprit et non de l'Auteur de la loi (Rambam)

Cette vérité est tellement grande et sublime qu'elle finit par échapper au commun des mortels, entraîné par le flot des préoccupations quotidiennes et même parfois par le flot des phrases de la prière qu'il faut bien prononcer. En effet, notre esprit dérape souvent sans que nous nous en rendions compte. Il faudrait avoir une attention constamment en éveil pour être en mesure de déceler le doigt de Dieu derrière chaque événement.

La Torah comporte d'une part, des lois que l'homme aurait pu instituer sans l'aide d'une inspiration divine, ce sont les Mishpatim, toutes ces lois sociales qui régissent les relations entre les hommes et les peuples, et d'autre part les Houqim, des lois dont l'esprit humain ne saisit pas toujours le sens et qui sont des décrets divins sans autre motivation que la seule volonté de Dieu. Le peuple juif est en cela singulier par rapport à toutes les autres nations : il accomplit les Mishpatim parce que Dieu les a dictées, et non pas parce qu'elles satisfont notre logique ou notre bon sens, comme s'il s'agissait de Houqim. Et il met en pratique les Houqim avec joie et fidélité, comme s'il s'agit de Michpatm, de lois logiques et rationnelles.

PURETE ET IMPURETE.

La notion du pureté traverse toute la Torah, car la pureté mène à la sainteté, et la sainteté est la caractéristique de Dieu et du peuple qu'Il a choisi, Kedochim *tihou ki Kadoch Ani* « Soyez saints, car Je Suis Saint ». Depuis la destruction du Temple et la dispersion du peuple juif parmi les nations, les lois sur l'impureté proprement dite n'ont plus cours, car elles sont liées à la *Shekhinah*, à la Présence divine qui ne se manifeste plus aujourd'hui. « Depuis cette époque, nous ne pouvons plus éviter le contact avec les tombes, ou bien les personnes ayant touché un mort ou une bête immonde... nos Sages ont déclaré que nous sommes tous impurs, selon la Torah » (Chab14b). Cependant la notion d'impureté n'a pas disparu au niveau des autres commandements qui ne sont pas liés au culte dans le Temple : désormais nous pouvons nous sanctifier par les Mitzvot ou au contraire nous rendre impurs (*tamé, tétam-ou*) - par leur transgression selon les termes mêmes employés dans la Torah. Exemples : à propos de l'inceste il est écrit « Ne vous souillez pas par toutes ces choses, *al tetamé-ou* » (Lv 18,24), ou de l'assassinat « Vous ne souillerez pas le pays... » (Nb35,34).

« On voit donc que l'expression Toum-a טומא peut avoir trois sens différents : 1—Pour la transgression de commandements par des actes ou par la pensée. 2—Pour des malpropretés ou des souillures. 3—Pour les cas de souillure par contact, par exemple, toucher un mort ou se trouver sous le même toit qu'un cadavre. C'est dans ce troisième sens que nous disons " les paroles de Torah ne sont pas susceptibles de souillure " (Maimonide dans le Guide des égarés)

LA MORT DE MYRIAM.

La mort d Myriam est juxtaposée au chapitre de la Vache rousse, en dépit du grand intervalle qui les sépare au plan chronologique, afin de nous enseigner que, de même que les sacrifices assurent une réparation des fautes du peuple, de même la mort des Tsadiqim (des justes), procure-t-elle aussi l'expiation des fautes.

D'autre part le manque d'eau consécutif au décès de Myriam, indique que par son mérite le peuple a bénéficié du puits miraculeux qui l'a accompagné tout au long de ses pérégrinations. Or la Torah ne dit pas que le peuple a pleuré Myriam comme il le fera pour Aharon et Moïse. Pour quelle raison ? Myriam était une femme d'une grande discrétion et c'est en toute discrétion qu'elle a quitté ce monde comme elle a vécu. En fait, c'est précisément parce que la perte de Myriam n'a pas arraché de larmes à la communauté d'Israël, laissant penser que la disparition de cette femme vertueuse la laissait indifférente, que la source d'eau qui l'alimente s'est tarie. (Alchikh).

En conclusion, l'idée maîtresse qui ressort de toutes les réflexions sur les paradoxes et les mystères de la Torah est que, malgré l'intelligence et l'immense trésor de facultés spirituelles et intellectuelles dont Dieu a doté l'homme, il nous incombe de prendre conscience que Dieu est infini, qu'Il est éternel et Sa Sagesse illimitée, alors que nous- mêmes être créés sommes soumis à des limites de notre intellect et du temps qui nous est imparti. Rabbi Yohanane résumait cette réalité en disant : « Ce n'est pas le cadavre qui rend impur, ni les cendres de la Vache qui purifient. Ces lois sont des décrets divins et nul n'a le droit de les remettre en question » (Midrach).

La Parole du Rav Brand

La Paracha rapporte la loi de la vache rousse. Moché l'a enseignée le jour de l'inauguration du Michkan, le 1^{er} Nissan, la deuxième année après la sortie d'Egypte (Guitin, 60). « Pourquoi la Torah a attendu de citer la vache rousse après l'histoire de Kora'h, et pas plutôt, lorsqu'elle aborde cette inauguration ? Afin de la juxtaposer à la mort de Myriam. Cela pour enseigner : comme la vache rousse pardonne le péché (et purifie), la disparition des tsadikim pardonne » (Rachi).

On pourrait encore expliquer cette juxtaposition. La disparition de Myriam a eu lieu le 10 Nissan de la quarantième année dans le désert (Seder Olam), et était le premier évènement vécu par la nouvelle génération, celle qui entra en Erets Israël (Bamidbar, 20, 1, et Rachi).

L'histoire de Kora'h en revanche est la dernière histoire rapportée par la Torah qui concerne la première génération, qui est sortie d'Egypte ; elle s'est déroulée en été de la deuxième année après la sortie d'Egypte. Durant ces 38 ans qui séparent ces deux évènements, les juifs étudiaient la Torah avec Moché, et la Torah ne raconte rien de particulier, si ce n'est, la loi de la vache rousse.

Ceux qui sortaient d'Egypte fautèrent par dix fois, l'entrée en Erets Israël leur fut refusée. Quant à ceux qui entrèrent, ils ne fautèrent que deux fois (ils médirent sur la manne et fautèrent avec les filles de midyan). Comment se fait-il que la première génération, qui était pourtant témoin de tous ces merveilleux miracles de la sortie d'Egypte et du don de la Torah, ait fauté plus que la deuxième, qui n'était pas forcément présente pendant ces évènements ?

La première génération naquit en Egypte, sans Torah et

sans Mitsvot. La seconde en revanche, ne fit rien d'autre qu'étudier la Torah pendant 38 ans ; ils en furent protégés.

Voici ce que dit la Torah concernant la vache rousse : « Voici le 'Hok (une loi avec une raison secrète) de la Torah... cette Torah, voici l'homme qui meurt sous une tente... ».

Pourquoi la Torah juxtapose la Torah et la mort ?

Car « la Torah » dans ces versets signifie aussi « l'étude de la Torah ». Et le verset transmet les messages suivants : l'homme ne doit jamais s'abstenir d'aller étudier au Beth Hamidrach pour son étude, même pas au moment de sa mort..., et la Torah ne reste inscrite en l'homme, que s'il 'se tue' (se prive de certaines occupations) pour son étude », (Chabbat, 83b).

Au début de la Paracha, la Torah aborde la vache rousse et l'étude de la Torah. Elle les appelle tous deux « 'hok », une loi avec une raison cachée, pour nous enseigner : de la même manière que la vache rousse purifie l'homme, grâce à un fonctionnement secret, ainsi en est-il concernant l'étude de la Torah, elle purifie mystérieusement.

Dès lors, nous comprenons pourquoi la loi de la vache rousse est placée entre l'histoire de Kora'h, datant de la deuxième année, et la mort de Myriam, qui eut lieu lors de la quarantième année. Pour nous apprendre : si la deuxième génération mérita d'entrer en Erets Israël plus que la première, c'est grâce à l'étude de la Torah durant ces 38 années. Cette étude a purifié le peuple, par un processus mystérieux, à l'instar de la vache rousse purifiant par un procédé caché.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha nous délivre les lois de la vache rousse. L'eau de source mélangée aux cendres de la vache (en y ajoutant quelques autres éléments) permettait la purification de l'homme.
- Myriam mourut, son puits cessa de donner de l'eau. Le peuple se plaignit une nouvelle fois.
- Hachem demanda à Moché de prendre un bâton et de parler au rocher; Moché le frappa deux fois, l'eau en coula à flots. Hachem réprimanda Moché.
- Les Béné Israël envoyèrent des hommes rencontrer les dirigeants de Edom afin qu'ils les laissent traverser leur

territoire pour rejoindre Israël. Ils refusèrent et les Béné Israël atterrirent sur le haut de la montagne.

- Aharon y mourut à son tour. Tout le peuple le pleura durant 30 jours.
- Le Kénaani leur déclara la guerre, que les Béné Israël vainquirent.
- Sur la route, ils se plaignirent une nouvelle fois de l'eau, Hachem envoya alors des serpents qui tuaient les plaignants. Moché fit un serpent en cuivre et celui qui le regardait, guérissait.
- Les Béné Israël se déplacèrent encore à plusieurs reprises et remportèrent toutes leurs guerres, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la plaine de Moav.

Réponses n°297 Kora'h

Enigme 1: 1) Un poisson pur (permis) qui a avalé un poisson impur, ce dernier devient permis (Yoré Dé'a chap. 3 dans le Chakh alinéa 31 et aussi Yoré Dé'a fin du chap. 66). 2) Une abeille qui est tombée dans le miel et qui a été désagrégée par celui-ci (voir Choul'han Aroukh Yoré Dé'a chap. 104 par. 3 et Tossefote 'Avoda Zara 69a qui explique que tout ce qui tombe dans le miel est annulé et brûlé par celui-ci).

Enigme 2: La solution est 4262. On sait que le 1er chiffre est 2 fois plus grand que le 2ème, il n'y a donc que 4 possibilités : 2-1-x-x 4-2-x-x 6-3-x-x 8-4-x-x

On sait aussi que le 3ème chiffre est 3 fois plus grand que le 4ème, il n'y a que 3 possibilités : x-x-3-1 x-x-6-2 x-x-9-3

Enfin, on nous dit que la somme des 4 chiffres fait 14.

Il n'y a alors qu'une seule combinaison possible donnant 14 à partir des possibilités trouvées au-dessus : **4-2-6-2** (4+2+6+2=14)

Enigme 3: Les 2 furent frappés de Tsaraat (Moché : Chémot 4-6 lorsqu'il dit "les béné Israël ne me croiront pas" ce qui s'apparente à du lachone ara, et le roi Ouzi : Divré Hayamim 26-19 : voir Rachi 17-5)

Rébus: Hache / Air / Yves / N' / Arts / Beau / Yak / Rive / Et / Lave

Pour aller plus loin...

- 1) Que se serait-il passé pour nous si Moché n'avait pas frappé le rocher (20-11) ?
- 2) Il est écrit (21-4) : Ils voyageront de la montagne ("Hor hahar") par le chemin de la mer des joncs, pour contourner le pays d'Edom, l'âme du peuple fut accablée (se découragea) en chemin ». De quoi le peuple fut accablé précisément ?
- 3) Il est écrit (21-6) : « Vayichla'h Hachem baam ète hané'hachim hasséfarim » (Hachem envoya contre le peuple les serpents brûlants). Il aurait suffi au passouk de dire que Hachem envoya contre le peuple « né'hachim sérafim » (sans l'article défini "hé" : hané'hachim hassérafim). Par conséquent, à quels serpents bien définis fait référence notre passouk ?
- 4) Que prodiguait de particulier le puits de Myriam, mis à part l'eau permettant aux Béné Israël d'étancher leur soif quotidiennement (21-18) ?
- 5) Il est écrit (21-18) : « Moché dépouilla Aharon de ses vêtements, il en revêtit Eleazar son fils... ». Pourquoi Moché revêtit Eleazar spécialement des vêtements de Aharon ?
- 6) Pour quelle raison le roi (géant) de Emori porte-t-il spécialement le nom de « Si'hon » (mélekh haémori) ?

Yaacov Guetta

**Vous appréciez
Shalshelet News ?**

Pour dédicacer un feuillet :
Shalshelet.news@gmail.com

Doit-on faire le "Gomel" lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?

Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (219,7) que le Minhag Ashkénaze est de ne pas réciter la bénédiction du Gomel après avoir traversé une ville, car les Sages n'ont institué cette bénédiction que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger) tandis que le Minhag Séfarade est de réciter cette bénédiction après avoir traversé une ville au même titre que pour celui qui traverse le désert, car tous les chemins peuvent être dangereux (Yérouchalmi Berakhot 4,4) à condition de parcourir une "Parssa", soit le temps de parcourir 4km qui est évalué à 72 min à pied. L'habitude est de se montrer rigoureux en définissant cela en une durée de 72 minutes peu importe le moyen de transport utilisé (et donc malgré le fait que les 4Km soient atteints bien avant les 72 min).

[Hazon Ovadia page 365; Birkat Hachem 4,6 note 65; Or Létsion 14,42]

Et ainsi est la coutume dans la plupart des communautés Séfarades de réciter le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à une autre pour une durée > 72 min.

[Choeil Vénichal 3,180; Ateret Avot 13,40 qui rapporte que c'est ainsi que procédaient les érudits au Maroc; Maguen Avot page 405; Netiv Ame 219; Émek Yéhouhoua 1,41.

Certains rapportent que dans certaines contrées on s'abstenait de réciter le Gomel pour ce genre de trajet (Caf Ha'haim 219,40 qui reprend la coutume décrite par le Keneset Haguedola, ainsi que le Alé Hadass 4,15). Cependant, le Choél Vénichal (3,180) rétorque que le Keneset Haguedola est justement d'avis qu'il convient de réciter le Gomel même dans ces contrées ! Et il ne fait donc que rapporter un Limoud Zkhout sur ceux qui ont changé leur coutume d'origine. Et ainsi écrit le Hazon Ovadia page 367, ainsi que le Birkat Hachem 4,6 note 67.]

Quant à la coutume Ashkénaze, le Roch (9,3) explique que le Yérouchalmi précité ne fait référence qu'à la Tefilat Haderekh (bénédiction récitée lorsque l'on sort d'une ville pour une distance > 72 minutes). [Michna Beroura 219,22; Voir Or'hote Rabénou 1 note 208 au nom du 'Hazon Ich; 'Hout Hachani page 147; Chevet Halevy 10,21 qui écrivent qu'il convient de réciter cette bénédiction même de nos jours où la crainte des brigands et des bêtes sauvages n'est plus vraiment d'actualité; et il en sera donc de même concernant le Gomel pour les Séfaradimes qui suivent l'avis de la plupart des Richonimes qui comparent le Gomel à la Tefilat Haderekh, ainsi qu'il en ressort du sens simple du Yérouchalmi précité]

David Cohen

De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine fait, historiquement parlant, un bond en avant de plusieurs décennies : nous approchons désormais du terme des quarante années d'errance dans le désert consécutives à la sortie d'Égypte. Myriam puis Aharon meurent, laissant Moché seul à la tête du peuple. Et bien que celui-ci perde dans cette Paracha son droit d'entrer en Terre sainte (suite à l'épisode du rocher qu'il frappa au lieu de lui parler pour avoir de l'eau), il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ses frères puissent y accéder. Il envoya ainsi un message de paix à Sihon, roi émoré dont le territoire jouxtait celui de la Terre promise. Il lui demanda s'il pouvait traverser son domaine. Mais non seulement celui-ci refusa, mais il engagea également les hostilités.

La Haftara va donc nous rapporter un fait similaire, se déroulant avec de trois cents ans après la conquête de la Terre sainte : le Juge Yiftah, après avoir tenté lui aussi une approche diplomatique, va être obligé de guerroyer avec les émorés.

La Question

La paracha de la semaine traite en partie de la loi la plus incompréhensible à l'entendement humain (selon les dires même du plus sage de tous les hommes Chlomo Hamelekh) de toute la Torah : celle de la vache rousse. Toutefois, malgré son inaccessibilité, Hachem fit en sorte que son sens n'échappa pas à Moché. Dès lors, nous pouvons nous interroger par quel moyen une loi qui dépasse totalement l'intelligence du plus intelligent des hommes peut-elle être comprise et rendue accessible pour Moché ?

Nos sages expliquent, que ce qui dépasse tout entendement humain au sujet de la vache rousse, ce n'est pas tant sa faculté à purifier la personne qui se verrait asperger de ses cendres (la vache étant une réparation de la faute du veau d'or, ayant ramené la mort au sein de l'humanité), mais que simultanément le Cohen qui procéderait à la purification de l'autre se retrouverait lui-même impurifié.

Cependant, il existe un autre épisode de la Torah, qui nous renvoie un peu à cette problématique. Au moment où il descendit du mont Sinaï, avec les 1ères Tables de la

Loi, et qu'il constata la faute du veau d'or, Moché prit l'initiative de briser ces dernières, quitte à perdre de son prestige et de son niveau personnel en tant que « pourvoyeur » de la Torah au peuple, afin de pouvoir défendre Israël et diminuer la force d'accusation portée à son encontre. Ainsi, Moché qui par son abnégation, vécut lui-même l'expérience où une baisse de valeur d'un côté pouvait être une plus-value pour ses alter égo, mérita et put comprendre comment la vache rousse pouvait purifier l'un, tout en impurifiant son « bienfaiteur ».

G. N.

La Routh de Naomi**Chapitre 3**

« Lorsque des frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux mourra sans laisser d'enfant [...] son beau-frère ... la prendra pour femme [...] afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël » (Dévarim 25, 5-6).

Voici un commandement bien particulier décrit dans ces versets : le Yiboum (lévirat). C'est d'ailleurs l'une des rares occasions où une Mitsva a le pouvoir de lever une interdiction, en l'occurrence, celui d'épouser la femme de son frère.

Toutefois, plusieurs conditions sont requises pour autoriser cette union, à commencer bien entendu par le consentement des deux protagonistes (dans le cas contraire, ils devront réaliser le rituel de la Halitsa avant de pouvoir prendre un autre conjoint). Nos Sages nous enseignent ainsi qu'à partir du moment où le défunt a eu ne serait-ce qu'un seul enfant, peu

importe le sexe ou s'il vient d'un précédent mariage, son frère ne pourra accomplir le Yiboum. En revanche, si lesdits enfants ont quitté ce monde avant leur père, la Mitsva revient à l'ordre du jour. Il existe également d'autres configurations qui peuvent entraver le Yiboum, par exemple, si les frères ont épousé deux sœurs.

Mais a priori, le seul qui soit tenu d'honorer la mémoire du disparu est son frère. Or, il apparaît clairement à la fin de la Méguilat Routh un langage tout à fait troublant. En effet, alors que Boaz accepte de prendre Routh pour épouse, celui-ci déclare : « **afin que le nom du défunt ne soit point retranché d'entre ses frères** » (Routh 4,10). Cela n'est pas sans rappeler l'essence même du Yiboum, qui aurait pu s'appliquer, dans la mesure où Makhlon feu premier mari de Routh, avait rejoint son Créateur sans avoir d'enfant. Seulement, son unique frère était décédé lui aussi, sans compter le fait qu'il était marié à la sœur de

Routh ! Quant à Boaz, il n'était que le cousin de Makhlon. Alors comment est-il possible qu'on évoque ici le Yiboum ?

Cette question amène plusieurs commentateurs à la conclusion suivante : il semblerait que la notion de Yiboum ait existé bien avant le don de la Torah, et qu'il obéissait aux mêmes règles que l'héritage. Preuve en est avec Yéhouda (fils de notre patriarche Yaacov), qui demanda à son fils, Onan de se marier avec Tamar, la veuve de son frère. Et si certains objecteront que nos ancêtres connaissaient déjà la Torah, à l'instar d'Avraham qui célébrait Péssah au moment où il reçut les anges, on pourra toujours répondre que la Torah n'encourage pas a priori la relation entre Yéhouda et Tamar, alors que selon les lois d'héritage, le père peut hériter des biens de son fils si celui-ci n'a pas de descendant.

Yehiel Allouche

Devinettes

- 1) Qu'est-ce que le Cohen devait voir au moment de l'aspersion du sang de la vache rousse ? (Rachi, 19-4)
- 2) Au niveau de la capacité à recevoir l'impureté, quelle est la particularité de l'ustensile en argile ? (19-15)
- 3) Quel est le degré d'impureté du mort lui-même ? (Rachi, 19-22)
- 4) Quel est le point commun entre la mort de Myriam et celle de Moché et Aaron ? (Rachi, 20-1)
- 5) Par le mérite de qui les Bné Israël avaient-ils un puits dans le désert et d'où l'apprenons-nous ? (Rachi, 20-2)

Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?

**Réponses aux questions**

- 1) Il n'y aurait jamais eu de "Ma'hlokète" ni de "Sfékot" (doutes) dans la Torah, si bien que tout ce que nous aurions appris et étudié aurait été clair et limpide comme de l'eau de roche. (Midrach Talpiyot, Anaf «Hakaate Séla»)
- 2) De la chaleur torride et du soleil brûlant du désert. En effet, à la mort d'Aaron (par le mérite duquel le peuple bénéficia des "anané kavod"), les colonnes de nuées qui protégeaient les Béné Israël entre autres du soleil, disparurent. (Min'ha Béloula, al hatorah)
- 3) Ce passouk fait référence aux serpents que les colonnes de nuées avaient l'habitude de brûler ("lissrofe") systématiquement pendant les 40 ans de la traversée du désert. Cependant, dès que les Béné Israël parlèrent contre Hachem et contre Moché en se plaignant de la manne qu'ils consommaient, ces serpents sévirent contre eux en leur infligeant des morsures provoquant une "fièvre brûlante" (d'où leur nom de "hané'hachim hassérafim") pouvant entraîner la mort. (Rabbénou Bé'hayé)
- 4) À chaque endroit où le puits se déplaçait (et accompagnait les Béné Israël), les eaux de celui-ci faisaient miraculeusement pousser des herbes et des plantes tout autour de lui, dont les senteurs exquis permettaient aux femmes (qui en extrayaient les encens) de se parfumer pour leurs maris (trouvant ainsi davantage de grâce à leurs yeux). (Pirouch Rabbénou Efrayim).
- 5) Car il est bien connu que les vêtements des Tsadikim sont d'une grande utilité (étant imprégnés de leur kédoucha) pour ceux qui ont le mérite de les porter. En effet, ils leur procurent (ayant la Ségoula de favoriser) sainteté, guérison et réussite. ("Or Hatorah" de Rabbi Chalom Téomime, fin de la Sidra de 'Houkat).
- 6) Car le monde entier paraît (constamment) de sa force exceptionnelle. En effet, le nom « Si'hon » ressemble (au niveau de sa consonance) au terme hébraïque de « so'him » signifiant « ils discutent » (entre eux de la force extraordinaire de ce géant Emoréen !). (Séfer Avoténou p. 426)

Rabbi Méïr Ye'hïel Halevi D'ostrovtsa

Rabbi Méïr Ye'hïel Halevi est né en 1852 dans la petite ville de Savin près de Varsovie.

Dans sa tendre enfance, on ne lui trouva pas d'instituteur qui puisse répondre à toutes ses questions, et quand il eut 10 ans, son père l'emmena chez Rabbi Elimélekh de Grodzinsk.

En arrivant dans la cour du Admor de Grodzinsk, le jeune garçon entendit une question qui était posée et à laquelle on ne trouvait pas de réponse. Tout le monde s'efforçait de trouver la réponse, mais en vain. Dans la tête du jeune garçon jaillit une réponse, mais ayant honte de parler en public, il trouva une craie et écrivit la réponse sur la porte du Beth Hamidrach. Quand, ensuite, ceux qui étudiaient virent cette écriture d'une main enfantine sur la porte, ils regardèrent ce qu'elle disait et trouvèrent la réponse à la question difficile qui les occupait. Cet incident se répandit et arriva rapidement aux oreilles du Admor de Grodzinsk. Celui-ci supplia le père de lui laisser le jeune garçon, dont il s'occupa personnellement et avec dévouement.

Son père Rabbi Avraham Yitz'hak rentra à Savin, et le jeune Méïr Ye'hïel resta à Grodzinsk. De jour en jour il s'élevait dans les degrés de la Torah et de la crainte du Ciel, jusqu'à devenir célèbre par l'acuité de son intellect et par sa grande érudition.

Quand il eut 17 ans, il se maria dans la petite ville

de Worka et alla vivre chez son beau-père, où il étudia la Torah en sainteté et en pureté jusqu'à atteindre une grande stature. Un jour, il s'enferma dans une pièce, et pendant les quatre semaines qui séparent Pourim de Pessa'h il étudia tout le Talmud et le termina la veille de Pessa'h. Sa renommée s'étendit au loin, et beaucoup d'érudits venaient chez lui pour entendre la Torah de sa bouche. À l'âge de 28 ans, il fut appelé à devenir le Rav de la ville de Sakranovitz, une grande ville où vivaient des milliers de juifs. En 1889, la ville d'Ostrovtsa demanda à Rabbi Méïr Ye'hïel de devenir son Rav. Il passa à Ostrovtsa et s'occupa jusqu'à sa mort de tout ce qui concernait la ville. Après la mort de son Rav, le Admor de Grodzinsk, les 'hassidim vinrent le trouver pour le couronner Admor, et des milliers de juifs de tous les coins de la Pologne affluèrent pour profiter de sa Torah et de ses conseils.

Le Rabbi d'Ostrovtsa décida de jeûner. Il pria et étudiait toute la journée, mais ne mangeait pas. La nuit, il mangeait un biscuit, un verre de thé, et continuait à jeûner. Rabbi Ye'hïel jeûna pendant 40 ans, jusqu'à sa mort. Sa famille essayait de le pousser à renoncer à ce comportement, mais il ne les écoutait pas.

Il luttait pour tout ce qui est saint en Israël avec une extraordinaire fermeté, mais sans négliger d'écouter son cœur qui était plein de pitié pour chaque Juif, comme en témoigne l'histoire suivante: Un jour, arriva à Ostrovtsa un théâtre juif ambulante, qui voulut jouer pendant le Chabat. Rabbi Méïr Ye'hïel ne réussit pas à empêcher la

représentation, malgré tous ses efforts. Que fit-il ? Un petit moment avant le début de la pièce, il arriva lui-même dans la salle et s'installa sur un banc de la première rangée. Le public qui venait et voyait le Rav au premier rang avait honte d'entrer et se dépêchait de s'en aller. Naturellement, le spectacle n'eut pas lieu. À la fin du Chabat, Rabbi Méïr Ye'hïel appela les directeurs et paya de sa poche les pertes qu'il leur avait fait subir par l'annulation du spectacle.

Il aimait tout homme d'Israël comme un père aime son fils. Il prenait part aux malheurs d'un Juif de tout son cœur et de toute son âme. Au moment de la Première guerre mondiale, sa prière durait pendant de longues heures. Le plancher sur lequel il se tenait était mouillé de ses larmes.

Rabbi Méïr Ye'hïel resta le Rav d'Ostrovtsa pendant 40 ans. Il fit des centaines et des milliers d'élèves qui répandirent la Torah de leur Rav dans le monde entier.

À la fin de sa vie, son corps ne pouvait plus supporter de nourritures solides. Il avait fondu et n'avait plus que la peau sur les os. Les médecins disaient qu'il ne vivait que par miracle. En 1928, Rabbi Méïr Ye'hïel était couché comme à son habitude, mais les habitants de la maison s'aperçurent qu'il ne se lèverait plus de son lit de malade. Il ferma les yeux pour rejoindre le Gan Eden. L'un de ses disciples au Canada rassembla ses merveilleux commentaires et édita des livres intitulés : Méïr Einei 'Hakhamim.

David Lasry

Pélé Yoets

Le serpent d'airain ... symbole de la médecine ?

Lorsqu'une partie des enfants d'Israël manifesta de l'ingratitude à l'égard d'Hachem, elle fut attaquée par des serpents venimeux. Sur l'ordre d'Hachem, Moïse confectionna un serpent d'airain qu'il plaça au sommet d'une perche, de sorte que ceux qui avaient été mordus puissent l'observer et être alors miraculeusement sauvés des effets du venin (Bamidbar 21, 5-8). Nos maîtres (Roch Hachana 29a) s'interrogent alors : « Est-ce donc le serpent qui tue ou qui fait vivre ? ». Ces derniers répondent que lorsque les enfants d'Israël regardaient vers le haut et soumettaient leur cœur à leur Père dans le ciel, ils étaient guéris, sinon ils dépérissaient.

Il est intéressant de se demander : Étant donné que l'on sait qu'Hachem est la source de notre guérison, quel est alors l'intérêt d'avoir recours à des médecins pour être soigné ? Si une personne est condamnée à mourir, que pourrait changer les dispositions du médecin à guérir ? Un dicton va même jusqu'à dire que « l'erreur du médecin est la volonté de D. ! »

Pour répondre à cette problématique, il faut séparer les décrets divins en trois catégories. Si une personne a beaucoup de mérites, il serait même inutile d'aller voir le médecin, elle devrait recouvrir de sa maladie sans aucune intervention humaine. Néanmoins pour certains, même s'ils utilisaient les meilleurs remèdes, le moment de quitter ce monde est arrivé, et rien ne pourrait faire changer ce décret Divin. Enfin, il existe une troisième catégorie assez commune. En effet, nos fautes peuvent générer diverses maladies qui seront d'origine naturelle et pour lesquelles les guérisons ne se feront que par la voie d'une thérapie prescrite par un médecin. Dans un

tel cas, chacun devra rester sur ses gardes et suivre les prescriptions du médecin pour ne pas risquer de mourir avant l'heure. Il accomplit par cela la prescription de la Torah (Dévarim 4,15) « Prenez donc bien garde à vous-mêmes ! » Un individu faisant fi des instructions du médecin en s'appuyant sur l'espoir d'un miracle, aura enfreint un interdit de la Torah et se verra perdre ses mérites s'il s'en tire à bon compte (Cf. Chabat 32a).

Il est important d'être préventif et veiller à ne pas se mettre dans des situations pouvant entraîner des maladies. Et si on est malade, on devra s'atteler à trouver les médecins les plus compétents et les meilleurs traitements pour faire face à cette maladie. Il sera utile de se rappeler que le mérite de la charité peut permettre d'annuler ce décret. Avant d'avoir recours à un processus médical, la personne devra également croire de manière complète que la guérison ne vient uniquement que par Hachem et qu'il est nécessaire de faire une requête au Guérisseur Miséricordieux.

Une personne ayant dans son entourage quelqu'un de souffrant, devra développer tous les efforts possibles en vue d'obtenir, pour elle, les médecins et les remèdes adéquats. Lorsqu'il s'agit d'un pauvre, cette obligation repose sur l'ensemble de la communauté, et tout celui qui pourra l'aider aura accompli un acte de charité remarquable. Nous pouvons apprendre l'importance de nous soigner grâce aux paroles des Sages. Ces derniers demandent à l'Homme de profaner le Saint Chabbat dans le cas où un danger menacerait la vie d'une personne, car « il est préférable de profaner un Chabbat pour que plusieurs Chabbat puissent être observés » (Chabbat 141a). Enfin, rappelons que « tout celui qui sauve une âme juive, est considéré comme ayant peuplé l'humanité entière » (Sanhédrin 37a). (Pélé Yoets Réfoua)

Yonathan Haïk

Enigmes

Enigme 1: Quel est le passouk qui est écrit dans la Torah, dans le Navi et dans les Kétouvim ? (Indice : le passouk dans la Torah on le lit tous les jours, celui des Néviim une fois par semaine chez les Ashkénazim et chez certains Sefaradim et le passouk des ketouvim une fois par mois.)

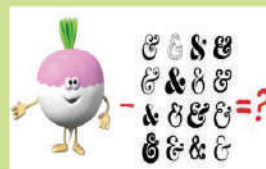
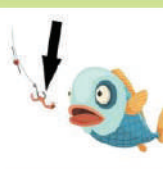


Enigme 2: Un homme se promène dans la forêt et rencontre deux hommes qui vont partager leur repas. Le premier a amené 7 sandwiches et le deuxième 5 sandwiches. Il leur demande s'ils peuvent partager leur repas avec lui. Les 2 hommes acceptent. A la fin du repas, il leur donne 12 € à partager entre eux. Combien devra prendre chacun des 2 hommes ?



Enigme 3: Quel point commun y a-t-il entre ces 3 montagnes : Har Névo, Har Sinaï et Hor Hahar ?

Rébus



La Force d'une parabole

Léilouy Nichmat Mikhael Its'hak ben Yaakov

Il est question dans notre paracha de la guerre que les bné Israël s'apprêtent à faire contre Si'hon et la ville de 'Hechbone. Les Sages nous enseignent qu'il y a ici, au-delà du récit, une autre source d'enseignement. "Ainsi diront les mochlim (ceux qui maîtrisent les effets du mauvais penchant), faisons le bilan de nos actions en pesant le bénéfice d'une mitsva malgré ce qu'elle peut coûter ponctuellement, ainsi que le coût réel d'une avéra face à son plaisir éphémère. En calculant ainsi, vous serez heureux dans ce monde et dans l'autre." (Baba batra 78)

Les Sages nous invitent ici à regarder nos actions et

leurs conséquences avec du recul pour les aborder de manière globale plutôt que de manière isolée.

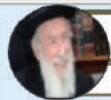
Le Darké Moussar l'illustre par une parabole.

Un roi envoya un jour un de ses ministres pour une mission. Mais il lui demanda de ne faire ni affaire ni pari avec qui que ce soit en chemin. Le ministre accepta bien sûr la mission ainsi que ses conditions. Seulement, en route, il croisa un homme qui lui dit : "Je te connais et je sais que tes habits dissimulent la bosse que tu as." Notre ministre lui affirme fermement ne pas être bossu mais ne parvient pas à le convaincre. L'homme lui propose alors de vérifier et que s'il se trompe il est prêt à lui donner 100 000 pièces. Le ministre, sûr de sa victoire, se dépêche de retirer son vêtement pour prouver que l'affirmation était fausse et empoche immédiatement les 100 000

pièces. A son retour, fier de sa réussite, il s'empresse d'en faire part au roi et présente l'argent qu'il a fait gagner au royaume. Mais le roi s'empare alors et lui rappelle sa mise en garde contre toute occasion de pari. Il lui explique qu'en fait, cet homme avait parié avec lui qu'il réussirait à faire déshabiller un de ses ministres en pleine rue. Le roi avait misé 1000 000 de pièces qu'il n'y parviendrait pas. "Ton gain apparent de 100 000 pièces cache en réalité une perte colossale".

Faire une mitsva ne signifie pas automatiquement que l'on fait ce qu'il faut. Parfois, la mitsva est au détriment de quelqu'un d'autre ou d'une autre mission plus importante. C'est donc en se demandant ce que Hachem attend de nous à ce moment-là que l'on peut espérer faire le bon choix.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Touvia détient une salle de fête en plein centre de Jérusalem. Comme la grande majorité de ses clients sont des Américains venant célébrer leur mariage ou leur Bar-Mitsva en Israël, il cherche par tous les moyens à faire de la publicité sur un support qui les atteindra. Un beau jour, il reçoit l'appel de Moché qui avec un fort accent américain lui propose d'acheter la quatrième de couverture d'un magazine qui paraît en plusieurs milliers d'exemplaires en Amérique. Évidemment, Touvia est très heureux de cette opportunité et accepte la proposition même à un prix assez élevé. Moché lui demande donc de lui fournir l'affiche avant la fin du mois afin qu'il puisse l'imprimer à temps. Touvia paye donc les services d'un des meilleurs graphistes et cherche le slogan qui sera le plus accrocheur. Quelques jours plus tard, il envoie l'affiche toute prête à Moché. Sur un fond des plus belles photos de sa salle, il y a un écrit en grosses lettres : « De notre salle, aucun couple n'a jamais divorcé ». Moché qui a une fille qui vient de se fiancer est un peu étonné, il demande à Touvia comment sait-il cela ? Garde-t-il contact avec tous ses clients ? Touvia lui explique donc que sa salle vient d'ouvrir depuis deux mois seulement et qu'effectivement il est quasi-impossible qu'un couple ait pu divorcer. Moché se demande s'il n'y a pas en cela un problème de tromperie ou de Guezal Daat (voler l'esprit des gens).

Qu'en pensez-vous ?

Il est connu et reconnu que le vendeur vante toujours sa marchandise au-delà de ce qu'elle vaut véritablement, même la Guemara Baba Batra (83b) enseigne cela. C'est pour cela que l'acheteur ne doit pas se fier entièrement à cela mais il devra vérifier de ses propres yeux. La Guemara Baba Metsia (96a) parle au sujet d'un homme qui emprunte une belle bête à son ami afin de paraître riche et qu'on lui prête de l'argent, il semblerait donc qu'il soit permis d'agir de la sorte pour un quelconque intérêt. On expliquera qu'il n'y a pas en cela de Guezal Daat puisque chacun peut facilement s'imaginer qu'une bête s'emprunte. On pourrait en dire de même sur une publicité dont chacun peut vérifier de par lui-même si elle est vraie.

Mais le Rav Zilberstein nous explique que dans ce cas il devra omettre cette phrase car il ne s'agit pas d'une simple exagération mais d'un véritable mensonge. Car ceci voudrait dire que dans cette sale réside une certaine Ségoula protégeant les mariés (peut-être la Brakha d'un Tsadik). Or, cela est complètement faux et seulement quelques couples s'y sont mariés et vu le laps de temps si court, c'est normal que personne n'ait divorcé.

Le Rav termine avec les paroles du Michna Beroura qui nous demande de travailler avec Emouna, c'est-à-dire qu'on ne trouvera pas dans son travail de vol ou même de ruse et c'est d'ailleurs la première question qu'on nous posera au tribunal céleste. Le Chla enseigne que lorsqu'on vendra quelque chose, on ne le vantera pas de trop et lorsqu'on achètera un article on ne le dénigrera pas afin que le vendeur baisse le prix.

En conclusion, Touvia n'aura pas le droit de pousser les gens à louer sa salle en leur faisant croire qu'elle est bénie car il s'agit là d'un mensonge et ce n'est pas ainsi qu'un juif travaille.

(Tiré de Oupiryo Matok Bamidbar, page 311)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ... Houkat haTorah... » (19/2)

Rachi écrit : « Étant donné que le Satan et les oumot haolam s'en prennent à Israël en disant : "Qu'est-ce que c'est que cette Mitsva ?!" et "Quel sens a-t-elle ?!", la Torah dit le terme de "Houka" pour dire que c'est un décret émanant de Moi que tu n'as pas le droit de remettre en question". »

Il y a deux autres fois dans la Torah où Rachi définit le mot "Houkim" :

Parachat Béchala'h : Rachi écrit : « Ce sont des décrets du Roi sans raison et le Yetser hara s'attaque à eux : "Quel interdit y a-t-il dans cela? Pourquoi est-ce interdit ?" Par exemple, l'interdit de porter un habit composé de laine et lin, l'interdit de consommer du 'Hazir, la vache rousse et ce qui ressemble. » (15/26)

Parachat A'harei Mot : Rachi écrit : « Ce sont les décrets du Roi au sujet desquels le Yetser hara s'attaque aux bnei Israël en leur disant : "Pourquoi les observer ?" Et les oumot haholam les attaquent également, comme l'interdiction de manger du 'Hazir, de porter un habit composé de laine et lin, et la purification avec les mei 'Hatat (eau mélangée avec les cendres de la vache rousse). C'est pourquoi il est écrit "Je suis Hachem", pour ainsi dire "Je les ai décrétés sur vous et vous n'avez pas le droit de vous en dispenser". » (18/4)

On pourrait se demander :

Dans notre paracha et celle de A'harei Mot, Rachi écrit que ceux qui vont attaquer les bnei Israël sur les 'Houkim sont le Yetser Hara et les oumot haolam alors que dans Parachat Béchala'h, Rachi écrit que c'est seulement le Yetser hara. Pourquoi une telle différence ?

On pourrait proposer la réponse suivante :

Le contexte de la parachat Béchala'h est que Hachem dit : "Si vous gardez Mes 'Houkim alors les maladies que J'ai mises en Égypte, Je ne les mettrai pas sur vous", donc c'est interne aux bnei Israël. Ainsi, les oumot haolam n'ont aucune raison de s'en mêler. Mais pour la parachat A'harei Mot, le contexte est le mérite de pouvoir être installés en Erets Israël où Hachem dit aux bnei Israël de bien garder aussi les 'Houkim pour mériter de résider en Erets Israël et pour que la terre ne les vomisse pas comme elle a vomi les oumot haolam. Ainsi, cette supériorité des bnei Israël et ce privilège de pouvoir s'installer en Erets Israël alors que les oumot haolam ne le peuvent pas sous peine d'être vomis par la terre les rendent fous de rage et de jalousie. Alors, ils s'attaquent aux bnei Israël sur les 'Houkim en profitant que la raison est cachée pour discréditer ces 'Houkim et refroidir les bnei Israël dans leur accomplissement afin que les bnei Israël soient eux-aussi vomis par la terre. Alors, Hachem dit : "Je suis Hachem", pour ainsi dire "Je les ai décrétés sur vous et vous n'avez pas le droit de vous en dispenser et ainsi vous mériterez de résider en Erets Israël".

À présent, pour notre paracha, la question demeure : En quoi les lois de la vache rousse les touchent-elles au point de s'en attaquer, de les critiquer et de vouloir les discréditer ?

Commençons par ramener les paroles du Or ha'Haïm hakadoch :

Le Or ha'Haïm hakadoch demande :

Pourquoi a-t-on associé le mot "haTorah" au mot "Houkat" ? Pourquoi pour la vache rousse qui traite des lois de Touma et Tahara dit-on "Houkat haTorah" ? Il aurait été a priori plus logique de dire "Houkat hatouma" ou "Houkat hatahara" !?

Le Or ha'Haïm hakadoch répond :

En recevant la Torah, les bnei Israël ont reçu une Kédoucha d'un haut niveau à tel point que toutes les choses spirituelles de bas niveau ont un désir extrême de s'attacher aux bnei Israël pour avoir un lien avec cette Kédoucha extrême que les bnei Israël possèdent, que ce soit de leur vivant lorsqu'un ben Israël touche un mort ou se trouve sous le même toit qu'un mort - la touma en profite pour s'attacher au ben Israël pour avoir un lien avec sa Kédoucha extrême et ne veut pas s'en séparer si ce n'est par la grande force qu'Hachem a créée à travers la vache rousse - ou que ce soit à leur mort car un ben Israël étant rempli de Kédoucha, lorsque sa néchama quitte son corps, des forces d'impureté innombrables se jettent sur son corps pour essayer de récupérer, de récolter de la Kédoucha, d'où la notion d'impureté lorsqu'un ben Israël est Niftar. Alors que pour les oumot haolam, il n'y a pas cette notion d'impureté, comme le dit la Guemara (Baba Metsia 114), car même les forces d'impureté n'en veulent pas. Le Or ha'Haïm hakadoch illustre cela avec l'image de deux récipients, l'un contenant du miel, l'autre contenant des excréments. Celui qui contient les excréments est entouré de quelques mouches alors que le récipient qui contient le miel est littéralement envahi de mouches, et de toutes sortes de bestioles innombrables.

À présent, on comprend le sens de "Houkat haTorah", c'est-à-dire cette 'Houkat est la conséquence de la Torah reçue par les bnei Israël.

À la lumière des paroles du Or ha'Haïm hakadoch, **on pourrait proposer la réponse suivante :** Cette paracha de la vache rousse révèle le haut niveau de Kédoucha des Bnei Israël et le niveau médiocre des oumot haholam. Cela les rend jaloux, les poussant à venir critiquer. Ainsi, ils profitent que la raison est cachée pour essayer de discréditer cette paracha par leurs questions, c'est pour cela qu'ils attaquent les bnei Israël spécifiquement sur la vache rousse car ils ne peuvent pas supporter la supériorité de Kédoucha des bnei Israël que les lois de la vache rousse mettent en évidence.

« ...J'ai dit : Je vais comprendre. Mais finalement, elle est loin de moi » (Kohelet 7/23)

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

'Houkat

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Myriam mourut en ce lieu et y fut ensevelie. Or, la communauté manqua d'eau et ils s'ameutèrent contre Moché et Aharon. » (Bamidbar 20, 1-2)

Nous pouvons nous demander pourquoi le peuple manqua d'eau suite au décès de Myriam. Quel est donc le lien entre cette dernière et l'eau ?

Nos Sages nous enseignent que, durant les quarante années de traversée du désert, les enfants d'Israël furent accompagnés par un puits grâce au mérite de Myriam. Mais, dès qu'elle mourut, ils ne purent plus en bénéficier et n'eurent donc plus rien à boire. C'est pourquoi ils se rassemblèrent autour de Moché et d'Aaron pour réclamer de l'eau.

Sur ces entrefaites, Moché pria le Saint béni soit-Il de donner de l'eau au peuple. Il lui répondit : « Prends la verge et assemble la communauté, toi ainsi qu'Aaron ton frère, et dites au rocher, en leur présence, de donner ses eaux : tu feras couler, pour eux, de l'eau de ce rocher, et tu désaltèreras la communauté et son bétail. »

Ce verset fait apparaître une difficulté : si l'Éternel désirait que Moché parle au rocher, pourquoi lui ordonna-t-Il d'emporter son bâton ? Nos Maîtres expliquent (*Dévarim Rabba* 3, 8) que le Nom ineffable y était gravé et c'est la raison pour laquelle D.ieu lui demanda de le prendre avec lui, afin que la sainteté de ce bâton éveille une vitalité dans le rocher, lui permettant de faire surgir de l'eau.

Toutefois, Moché ne se conforma pas à la parole divine, puisqu'au lieu de parler au rocher, il le frappa deux fois.

Rabbi Yoram Abergel *zatsal* soulève la question qui suit. À la fin de la section de Béchala'h, il est rapporté que, peu après la sortie d'Égypte, nos ancêtres arrivèrent à Réfidim, où ils manquèrent d'eau. Mais, à cette occasion, le Saint béni soit-Il dit à Moché de prendre sa verge et de frapper le rocher pour qu'il fasse sortir de l'eau. Il

maskil
LÉDAVID

Le pouvoir
de la Torah
de modifier
les lois de
la nature



obtempéra et le peuple eut effectivement à boire de cette manière.

Pourquoi le Créateur enjoignit-Il à Moché de frapper le rocher, alors que dans notre *paracha*, la quarantième année suivant la sortie d'Égypte, Il voulut qu'il lui parle et le punit ensuite pour l'avoir frappé ?

Je propose l'interprétation suivante.

Les enfants d'Israël assistèrent certes aux miracles divins en Égypte, puis dans le désert, et purent constater la toute-puissance de D.ieu, mais ils ne s'étaient pas encore totalement affranchis de l'impatience engendrée en eux par l'asservissement égyptien. Ils ne pourront s'en soustraire qu'après le don de la Torah, qui les rendra solidaires. Ceci explique qu'à Réfidim, dès l'instant où ils manquèrent d'eau, ils s'insurgèrent contre Moché et Aaron, au point que Moché crut qu'ils avaient l'intention de le lapider.

Du fait qu'ils n'avaient pas encore reçu la Torah, le Saint béni soit-Il dit à Moché de frapper le rocher pour qu'il donne de l'eau, car ils manquaient des mérites nécessaires pour que ce phénomène se produise par la seule parole – de même que D.ieu créa l'univers entier par Sa parole.

Soulignons ici qu'au moment de la séparation de la mer des Joncs, l'intention divine était d'un autre ordre. Le Saint béni soit-Il enjoignit alors à Moché de prendre son bâton et de se contenter d'étendre sa main sur la mer, sans la frapper avec celui-ci et sans même parler. Cela devait suffire pour que la mer se sépare. Car D.ieu désirait ainsi démontrer aux enfants d'Israël qu'il avait choisi Moché pour les diriger et qu'il lui confiait, pour ainsi dire, les rênes de la direction. Tout ce que Moché ferait serait l'expression de la parole divine et l'Éternel l'accompagnerait à chacun de ses pas.

3 Tamouz 5782
2 juillet 2022

1246



Hilloulot

Le 3 Tamouz, Rabbi Yaakov HaLévi Sapir, auteur du *Even Sapir*

Le 3 Tamouz, Rabbi Ména'hém Mendel Shneerson, l'*Admour* de 'Habad

Le 4 Tamouz, Rabbi Pin'has Halévi Horvitz, auteur du *Haflaa*

Le 4 Tamouz, Rabbi David Shraga

Le 5 Tamouz, Rabbi Tsala'h Cohen Zengui

Le 5 Tamouz, Rabbi Yaakov 'Haïm Sarna, *Roch Yéchiva* de 'Hevron

Le 6 Tamouz, Rabbi 'Haïm De La Roza

Le 6 Tamouz, Rabbi Baroukh Freinckel, auteur du *Baroukh Taam*

Le 7 Tamouz, Rabbi Eliahou Saliman Mani

Le 7 Tamouz, Rabbi Sim'ha Bounim Alter, l'*Admour* de Gour

Le 8 Tamouz, Rabbi 'Haïm Messas, auteur du *Nichmat 'Haïm*

Le 8 Tamouz, Rabbi Yé'hezkel Daom, Rav de Ramat Magchimim

Le 9 Tamouz, Rabbi Yéhouda Leib Fishman Mimoun

Le 9 Tamouz, Rabbi Yossef Chlomo Dayan





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

La saveur unique de l'étude

Rabbi David Hopchatter *chelita*, président de l'organisme « A'hénou », fonda une *Yéchiva*, à présent sous son égide. À l'occasion d'une de ses visites sur les lieux, la célébration du *sioum* d'un traité par quelques *ba'hourim* fut organisée. En présence de cet invité d'honneur, l'un des élèves demanda à prendre la parole au cours du repas.

Il prit le micro et commença son récit : « Je suis arrivé ici à *Roch 'Hodech* dernier. En vérité, je n'avais pas l'intention de rester. Je venais de terminer mes études à l'école et comptais les poursuivre au lycée. Je n'envisageais pas du tout d'aller à la *Yéchiva*. Mais les membres de A'hénou sont venus me voir et ont constaté que j'étais intéressé par l'étude de la Guémara. Ils firent alors le maximum pour me convaincre de rejoindre leur *Yéchiva*. Cependant, je refusai de me laisser persuader, convaincu que j'étudierai au lycée.

« L'un des membres me tint alors ce discours : "Écoute-moi une minute ! N'est-ce pas que les études au lycée commencent uniquement le 1^{er} septembre ? C'est deux semaines après *Roch 'Hodech Élou*. Viens donc une petite semaine à la *Yéchiva*, tu profiteras de cette expérience unique. Nous avons un internat de haut niveau, des salles de jeu et des activités, une salle d'étude climatisée et tu auras, en plus, des amis de qualité. Ensuite, tu pourras toujours aller au lycée, si tu veux."

« Je ris et lui expliquai que je n'étais pas fait pour la *Yéchiva*, n'avais pas le style d'un *ba'hour* et n'étais pas intéressé par cela. Pourtant, j'étais curieux de voir à quoi cela ressemblait. Je décidai donc de m'y rendre pour un seul jour.

« J'arrivai à la *Yéchiva* sans rien emporter avec moi, ni livres, ni vêtements, ni même brosse à dent, puisque je ne comptais y rester que quelques heures, puis rentrer chez moi dans l'après-midi. Le *Machguia'h* me remarqua et me demanda : "Qu'est-ce que c'est cela ? Pourquoi n'as-tu pas pris de sac avec des affaires personnelles basiques ? Je peux, à la rigueur, te prêter des draps, un coussin et une couverture de ma maison, mais que feras-tu sans habits de rechange, serviette et shampoing ? Il faut un minimum..."

« Je lui répondis : "Vénéré Rav, je n'ai pas prévu de passer la nuit ici. Je ne suis là que pour quelques heures. Je retourne bientôt chez moi. Pour dire la vérité, l'endroit est intéressant, je reviendrai peut-être demain pour une nouvelle visite."

« Le *Machguia'h* me regarda comme quelqu'un ayant perdu la tête et reprit : "Qu'est-ce qui t'arrive ? Tu voudrais profiter de l'expérience de la *Yéchiva* sans dormir dans l'internat ? C'est impossible ! Essaie pour une nuit : tu te lèveras le matin comme un *ba'hour*, tu iras prier au *beit hamidrach*, tu prendras ton petit-déjeuner ici, puis tu entameras ta journée d'étude comme tous les autres. Je t'assure que, sans cela, tu ne pourras même pas commencer à savourer le goût de la *Yéchiva*."

« Il m'attrapa presque par l'oreille, me dit de le suivre et me fit entrer dans sa voiture. Nous roulâmes jusqu'à chez moi. Il m'attendit un quart d'heure, le temps que je rassemble quelques affaires et que je dise au revoir à mes parents. Je leur expliquai que j'allais passer une nuit à la *Yéchiva* et reviendrais le lendemain. Je leur rappelai aussi de m'acheter un livre dont j'aurai besoin pour le lycée.

« Me voilà encore ici, après presque un an entier, conclut le jeune homme, sous les applaudissements du public. Et vous savez quoi ? ajouta-t-il, en s'adressant au personnel de la *Yéchiva* et à son président, Rabbi David Hopchatter. Je n'aurais pas été prêt à renoncer à cette année de *Yéchiva*, même pour un million de dollars ! Je n'ai pas l'ombre d'un regret d'être venu dormir ici pour une nuit. C'était la meilleure décision de ma vie ; elle a fait de moi un homme heureux ! » (*Dirchou*)



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

La tumeur et son traitement

Le jeune Moché T. était gravement malade. Tous les examens et radios qu'on lui avait fait subir témoignaient clairement d'un grand risque qu'il ait une tumeur au cerveau. Aussi, ses parents décidèrent-ils de voyager avec lui à Boston, où se trouvait un hôpital avec les plus grands spécialistes dans ce domaine.

Peu avant leur voyage, M. et Mme T. apprirent que je serais de passage dans leur région ; ils décidèrent donc de repousser leur voyage, afin de pouvoir recevoir ma bénédiction avant de partir.

Étant donné l'urgence de la situation, ils m'attendirent à l'aéroport, de sorte que je puisse tout de suite les voir et bénir leur fils par le mérite de mes ancêtres.

Et, effectivement, dès que je sortis de l'aéroport, j'aperçus l'enfant, cloué dans son fauteuil roulant, presque incapable de bouger ses membres. Je m'empressai de le bénir d'une prompte guérison, ajoutant qu'on entendrait bientôt de bonnes nouvelles, par le mérite de la foi de ses parents dans le Créateur.

Quelques jours plus tard, ils s'envolèrent pour Boston. Après une batterie d'examens, il s'avéra, ô miracle, que, contrairement à ce qui avait été supposé, le malade ne souffrait pas d'une tumeur au cerveau, mais avait attrapé un microbe virulent qui avait attaqué celui-ci. Bien que le traitement contre ce microbe fût loin d'être facile, sa vie n'était pas en danger comme s'il avait eu une tumeur.

Après une série de traitements, l'enfant quitta l'hôpital de Boston, tandis qu'il n'avait plus besoin de fauteuil roulant. C'est ainsi qu'il vint me voir de lui-même pour me remercier de la *brakha* que je lui avais donnée et qui lui avait permis, avec l'aide de D.ieu, de guérir de sa grave maladie.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

Pourquoi Moché frappa le rocher

Il est difficile de comprendre comment Moché Rabbénou et Aharon HaCohen, dirigeants du peuple auxquels la Parole divine était souvent adressée, purent soudain dévier de l'ordre de l'Éternel.

Nous l'expliquerons en adoptant le point de vue de Moché. Après quarante années de traversée du désert, les enfants d'Israël avaient atteint un certain niveau de piété. Durant toute cette période, ils étudiaient la Torah, recevaient la manne du ciel et suivaient l'Éternel avec foi dans ce lieu inculte.

En outre, ils bénéficiaient de miracles permanents. Comme l'atteste le texte (*Dévarim* 29, 4), leurs vêtements et leurs chaussures ne s'usaient pas. D'après nos Maîtres (*Chir Hachirim Rabba* 4, 2), les nuées de Gloire lavaient et repassaient leurs habits, outre la protection qu'elles leur apportaient, jour et nuit, contre leurs ennemis, les serpents, scorpions et bêtes sauvages. Enfin, un puits d'eau les accompagnait dans tous leurs déplacements, par le mérite de Myriam.

S'ils se trouvaient à un niveau si élevé et recevaient une telle abondance du Saint béni soit-Il, ils n'auraient pas dû se plaindre de cette manière, dès qu'ils manquèrent d'eau suite au décès de Myriam, mais plutôt en demander avec finesse. En effet, la Torah, dont les « voies sont pleines de délices et [les] sentiers aboutissent à la paix » (*Michlé* 3, 17), affine la conduite de l'homme. Aussi, pourquoi nos ancêtres manifestèrent-ils leur mécontentement de façon si peu adaptée à des Juifs s'étant plongés dans l'étude de la Torah durant quarante ans ?

Face à ce comportement décevant, Moché pensa que s'il se contentait de parler au rocher, cela ne suffirait pas pour qu'il fasse jaillir de l'eau. Car, au regard de leur déchéance actuelle, il fallait peut-être frapper le rocher avec le bâton, sur lequel figuraient les Noms divins, pour que de l'eau en sorte, ainsi que cela fut nécessaire quarante ans plus tôt, à Réfidim, quand ils n'avaient pas encore reçu la Torah.

Du fait qu'ils crièrent pour réclamer de l'eau, Moché considéra leur conduite comme celle d'un homme dépourvu de Torah et c'est la raison pour laquelle il pensa que sa parole ne pourrait avoir l'effet escompté sur le rocher. Par conséquent, en frappant le rocher, son intention était totalement désintéressée. Il ne cherchait nullement à désobéir à l'Éternel, mais pensait ne pas parvenir au bon résultat par la seule parole. Craignant de provoquer une profanation du Nom divin si de l'eau ne jaillissait pas suite à son ordre au rocher, il le frappa.

LE CHABBAT

Les préparatifs du Chabbat



C'est une *mitsva* de laver tout son corps en l'honneur de Chabbat. Si on ne peut pas se laver entièrement, on se lavera au moins le visage, les mains et les pieds.

Nos Maîtres affirment (*Chabbat* 25b) : « Telle était la coutume de Rabbi Yéhouda bar Elai : la veille de Chabbat, on lui apportait une grande bassine d'eau chaude et il se lavait le visage, les mains et les pieds, puis s'habillait en l'honneur de Chabbat. Il ressemblait alors à un ange de l'Éternel. »

Dans le Midrach (*Vayikra Rabba* 34, 3), ils enseignent : « "L'homme bon assure son propre bonheur" (*Michlé* 11, 17) : il s'agit de Hillel l'Ancien. Il marchait avec ses disciples et, lorsqu'il se sépara d'eux, ils lui demandèrent où il allait. Il leur répondit : "Je vais faire une *mitsva*." Ils l'interrogèrent : "Laquelle ?" Il leur dit : "Me laver dans les bains." "Est-ce là une *mitsva* ?" s'étonnèrent-ils. Il leur expliqua alors : "L'homme responsable de nettoyer et de laver les statues de rois placées dans les théâtres et les cirques est rémunéré pour cela et fréquente les personnalités importantes. Moi, qui ai été créé à l'image de D.ieu, combien plus dois-je me laver !" »

Il convient de se laver le vendredi, afin qu'il soit visible qu'on le fait en l'honneur de Chabbat. On revêtira ensuite immédiatement les vêtements de Chabbat. Si on ne peut pas se laver vendredi, on le fera avant.

Il est recommandé de se tremper au *mikvé* la veille de Chabbat, afin de recevoir l'influence de sainteté du jour saint. Par ce biais, on aura également le mérite de purifier son corps, son âme et ses pensées.

On portera des vêtements plus beaux et honorables qu'en semaine, ainsi qu'un *talith katan* lavé. On veillera aussi à cirer ses souliers. Celui qui réserve une autre paire de chaussures pour Chabbat verra la bénédiction. Rabbi Israël de Apta *zatsal* rapporte à ce sujet un Midrach Pélia : « Les enfants d'Israël ignorent la récompense qu'ils toucheront pour avoir nettoyé leurs chaussures la veille de Chabbat : "Que tes pas sont ravissants dans tes brodequins, fille de noble race !" » (*Chir Hachirim* 7, 2) »

La veille de Chabbat, c'est une *mitsva* de vérifier ses poches pour s'assurer qu'on n'y a pas oublié d'objet *mouktsé*. On sera d'autant plus prudent à cet égard si on habite à endroit où il n'y a pas de *érouv* [système permettant de porter le Chabbat], où il existe un risque d'oublier qu'on a quelque chose en poche et de sortir dans un lieu public.

Le 'Hida écrit : « La veille de Chabbat, c'est un moment propice aux disputes entre l'homme, la femme et les enfants. Le mauvais penchant déploie tous ses efforts pour semer la querelle. Aussi, toute personne craignant D.ieu le subjuguera : il s'éloignera de tout désaccord, irritation et colère, sera souriant et recherchera la paix. »

Rabbénou Yossef 'Haïm met en garde (*Séfer 'Houké Hanachim*, chap. 28) : « La femme doit exécuter avec zèle ses travaux du vendredi. Elle les fera tôt, de sorte à les terminer une heure avant l'allumage des bougies. Elle pourra ainsi recevoir le Chabbat dans la sérénité. Elle se reposera, afin d'être pleine de joie en l'honneur du jour saint. »



en SOUVENIR DU JUSTE

**Rabbi
Eliahou
Mani
zatsal**

Rabbi Eliahou Mani naquit au mois de Tamouz 5578 dans la ville de Bagdad. Selon une ancienne tradition, sa famille appartenait à la lignée du roi David, mais, suite à l'histoire de Boustenaï, ils préférèrent cacher leur ascendance en adoptant comme nom de famille « Mani » – correspondant aux initiales de *min nètser Ichai* [des descendants d'Ichai] ou de *mizéra nin Yéhouda* [de la lignée de Yéhouda].

Dès sa plus tendre enfance, il étudia à la *Yéchiva Beit Zilka* (au *beit midrach* Abou Manchi) et compta parmi les fidèles élèves du Gaon Rabbi Abdala Some'h.

En 5616, à l'âge de 38 ans, il entreprit un long voyage de trois mois pour s'installer en Israël, avec sa femme et ses trois enfants. Il devint l'un des éminents Sages du *beit midrach* des kabbalistes de Beit-El. Le *Roch Yéchiva*, 'Hakham Réfaël Yédidia Aboulafia, dit à son sujet : « Un lion est venu de Babylone. » Le Sage Yossef 'Haïm de Bagdad, qui le

considérait comme son Maître de Torah ésotérique, continua à être en relations épistolaires avec lui, pour des sujets de Loi et de kabbale.

En 5618, il alla s'installer à 'Hevron, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Dans cette ville de nos patriarches, il trouva une petite communauté juive d'environ deux cent cinquante personnes vivant très à l'étroit. Il se résolut immédiatement à les aider.

Lorsque l'épidémie du choléra éclata à 'Hevron, en 5624, Rabbi Eliahou ne craignit pas d'être contaminé et sortit de chez lui pour porter assistance aux nombreux malades.

En 5625, suite aux nombreuses insistances du public, il accepta de remplir bénévolement les fonctions de Rav de la ville. Seulement après quatorze ans, lorsque sa situation pécuniaire se dégradait, il consentit à recevoir un salaire. Dans son humilité, il refusa de porter la tunique honorifique de Grand Rabbin, tandis qu'il signait les documents rabbiniques par la formule « Eliahou Mani, au service de la communauté sainte de 'Hevron, pour l'unification du Nom divin ».

Lorsqu'il fut malade des yeux et perdit la vue, il soupira en disant : « Malheur à moi pour la honte de la Torah ! » Pendant environ quatre ans, il souffrit de maux aux yeux, jusqu'à ce que l'Éternel agrée sa prière et le guérît miraculeusement.

On raconte qu'un Arabe, portant des vêtements attestant qu'il n'était pas local, vint le voir et lui dit : « J'ai entendu que tes yeux se sont assombris. Crois en D.ieu que c'est moi qui vais te guérir. » Le Rav lui accorda son crédit et répondit : « Qu'il

en soit comme tu le dis. Je vais peser l'argent que tu me demandes. »

L'Arabe accepta, prit ces quelques pièces pour couvrir les frais des médicaments et guérit le Rav. Trois jours plus tard, il avait complètement recouvré la vue. On voulut alors payer l'Arabe pour sa consultation, mais on ne le retrouva plus. Toutes les recherches pour retrouver ses traces furent vaines. Cette histoire fut considérée comme un véritable miracle...

Les non-Juifs, eux aussi, avaient beaucoup d'estime et de crainte pour lui. Ils le surnommaient « Che'h Abou Saliman ». Quand il marchait dans la rue, ils se mettaient de côté pour le laisser passer, par respect, dans l'esprit du verset « Et tous les peuples de la terre verront que le Nom de l'Éternel est associé au tien et ils te redouteront » (*Dévarim* 28, 10).

On raconte qu'un jour, un Juif passa près du marché et reçut un coup d'un marchand de légumes arabe. La victime le raconta à Rabbi Eliahou, qui prononça un anathème sur cet Arabe, interdisant à tous de lui acheter sa marchandise. Même les Arabes respectèrent cet anathème. Quelques jours plus tard, l'Arabe, la tête basse, vint s'excuser chez Rabbi Eliahou. Le Sage ordonna qu'on lui administre des coups et, seulement ensuite, annula l'anathème.

Rabbi Eliahou Mani rendit l'âme le 8 Tamouz 5659, à 'Hevron, où il fut enterré dans le compartiment « Réchit 'Hokhma ». Les Musulmans, qui le considéraient également comme un saint, voulurent déplacer sa sépulture dans leur territoire, mais les Juifs de la ville s'y opposèrent, luttant pour que sa sainteté soit conservée.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Houkat (212)

זאת חקת התורה (יט ב)

Ceci est le statut de la Torah (19.2)

En quoi la loi de la vache rousse ‘**Le statut de la Torah**’, se distingue-t-elle des autres Mitsvot dont les raisons originelles ne nous ont pas été révélées, et qui sont pourtant aussi désignées sous le nom de *Houquim* (Statuts) ? S’interroge le ‘**Hanoukath ha Torah**. Selon l’enseignement de nos Sages, la vache rousse était destinée à procurer le pardon aux Bné Israël pour le péché du veau d’or, comme le rapporte **Rachi** (verset 22) au nom du Midrach : L’enfant d’une servante a souillé le palais du Roi. Celui-ci ordonne aussitôt : Que vienne la mère, et qu’elle enlève les immondices de son enfant. De même, que vienne une vache pour expier la faute du veau d’or. Sur le verset (Chemot 15. 25) : «**Là, (Hachem) plaça pour lui (le peuple d’Israël) un statut et une ordonnance** », les Maîtres du Talmud cités par Rachi, interprètent : Il leur a donné à Mara plusieurs chapitres de la Torah à étudier, ceux concernant le Chabbat, la vache rousse et les tribunaux ! Ainsi la Mitsva de la vache rousse avait été donnée à Israël à Mara, donc avant qu’il ait commis le péché du veau d’or. Autrement dit, on ne pouvait lui rattacher alors le motif susmentionné. Voilà pourquoi la Torah appelle ce commandement *Houqa*

Talelei Oroth, Rav Ruvin zatsal

וְלָקַחְתָּ לְטָמֵא מִצֶּפֶר שְׂרֵפֶת הַחֲטָאֵת (יט.יז)

« **On prendra pour celui qui est impur, des cendres de la combustion de [l’animal de] purification** » (19,17)

La vache rousse en raison de sa rareté et de son importance dans la vie juive, que lui donne la Torah, devait avoir une valeur, prix très élevée. Et qu’est-ce qu’on faisait à ce bien si précieux ? On le brûlait, le réduisant en cendres afin de les utiliser pour purifier ceux qui ont été exposés à l’impureté d’un mort. Seule la procédure de la vache rousse peut rendre pur, celui qui est devenu impur suite à un contact avec un mort. Que pouvons-nous apprendre de cela ? Selon la Guémara (Bérahot 18b), une personne qui est remplie de fautes est considérée comme morte même de son vivant.

Rabbi David Feinstein explique qu’en effet, puisque l’objectif de la vie est de grandir spirituellement, celui qui est spirituellement mort est considéré également comme mort physiquement, car sa vie est sans but. Pour en sortir, il faut revoir ses priorités, et se rappeler que la fin de toute personne est de finir en poussière,

nous ne garderons rien de nos possessions matérielles. La vache rousse symbolise cela : Sa valeur monétaire très importante renvoie aux plaisirs matériels de ce monde auxquels les gens accordent tant d’importance, et pour lesquels ils sont prêts à dépenser tellement de temps, d’efforts et d’argent afin de les acquérir. Mais au final, il ne reste rien de cela. La vache rousse est brûlée, et c’est seulement ses cendres qui ont une utilité, puisqu’elles vont transmettre cette leçon de la vanité de l’éphémère matérialité, afin que l’on s’investisse pleinement dans l’éternel spirituel. Cette réalisation, constatation va retirer l’impureté, et restaurer toute la magnifique pureté qui est en nous

*זאת התורה אדם כי ימות באהל (יט. יד)

« **Voici la Loi de l’homme qui meurt dans la tente** » (19,14)

Le Avodat Israël commente : Il semble que l’on peut expliquer ce verset grâce à l’enseignement (Guémara Bérahot 63b) qui affirme que : La Torah ne se maintient que chez celui qui se tue lui-même pour elle, à savoir chez celui qui tue son ‘soi-même’, et qui est convaincu dès lors, que tout provient d’Hachem, et que c’est Lui qui donne la force de réussir, l’intelligence et la compréhension nécessaires pour Le servir. C’est ce que le verset vient suggérer par les termes « **l’homme qui meurt dans la tente** », l’homme qui n’attribue rien de ce qui arrive dans ce monde à la force humaine, mais qui sait que tout vient d’Hachem, un tel homme se trouve dans la tente d’Hachem.

Le Rav Elimélekh Biderman ajoute : Entre parenthèses, on peut voir dans les termes de la Guémara rapportée plus haut (qui se tue lui-même) une autre allusion : C’est seulement lui-même qu’il doit tuer, en s’abstenant de penser à lui-même ; en revanche, son cœur doit toujours être en éveil pour prodiguer du bien à autrui de toutes les manières possibles.

וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֶדֹם לֹא תַעֲבֹר בִּי פֶן בְּחֶרֶב אֵצֶא לִקְרֹאתְךָ (כ. יח)

« **Edom lui répondit : Ne traverse pas de peur que je sorte vers toi avec l’épée** » (20,18)

Le Yifrah béYamav Tsadik explique : Edom a menacé le peuple juif de sortir vers lui avec l’épée. **Rachi** explique que puisque Israël se vante de son héritage qui est la prière, Edom (qui est Essav) aussi se vante de son héritage, qui est l’épée. Seulement, nos Sages enseignent que quand la voix de Yaakov s’éveille par l’étude et les prières, alors les mains de Essav et son agressivité sont

neutralisées. Ainsi, puisque ici Israël s'est renforcé dans la prière, comment Edom peut-il donc sortir avec son épée? En fait, Rachi précise que Israël se vante de son héritage qui est la prière. Même si la prière est la force des juifs contre leurs ennemis, dès lors qu'ils s'en vantent et en tirent de l'orgueil, ils en perdent le bénéfice. Car l'orgueil est détestée par Hachem. Et une Mitsva pour laquelle on s'enorgueillit, cette Mitsva perd de sa force et de son impact

וּנְפָשֵׁנוּ קָצָה בְּלֶחֶם הַקֶּלֶקֶל (כא. ה.)

« Notre Être est excédée de ce pain léger » (21,5)

Comment comprendre ces paroles négatives dites par les Bné Israël sur la manne ? Surtout qu'ils se sont exprimés ainsi après quarante ans [dans le désert nourris de cette façon sublime]. En fait, la manne était une nourriture hautement spirituelle. Elle convenait parfaitement à des personnes très élevées comme la génération de la sortie d'Egypte (dor déa), qui ont reçu la Torah, et qui étaient tous des prophètes. Mais à présent, nous sommes face à la nouvelle génération, moins élevée, qui est destinée à entrer en Terre Sainte et se confronter avec la matérialité et la nature. Cette génération ne se sentait pas au niveau de consommer cette manne. C'est pourquoi, ils la critiquèrent.

Selon Abarbanel, ils disaient que la manne est un aliment spirituel qui convient à la vie spirituelle dans le désert, mais elle ne pourra assumer leurs besoins pour les durs travaux agricoles qu'ils devront dorénavant accomplir une fois en Israël. Mais malgré tout, Hachem leur donna à eux aussi cette manne. Car, s'ils avaient su accepter leur situation avec joie, sans se plaindre, alors la difficulté aurait été dépassée. Parfois, face à une épreuve, l'homme se plaint, pensant ne pas pouvoir la surmonter. Mais, c'est en acceptant malgré tout la décision Divine avec joie, que la dureté s'adoucit, et alors on trouve en soi les forces de la surmonter.

Hidouché haRim

בְּאֵר חֲפֻרֹת שָׂרִים כְּרוּתָהּ נְדִיבֵי הָעָם (כא. יח.)

« Ce puits, des princes (Rachi: Moché et Aharon) l'ont creusé, les plus grands du peuple l'ont ouvert » (21,18)

Le puits fait allusion à la Torah Orale. Le mot puits, qui se dit «béer (באר), se rapproche du mot : « Béour » (באור), qui signifie : « Explication », allusion à la Torah Orale qui est l'explication de la Torah Ecrite. Or, la loi Orale émerge des Sages en Torah, et pour la mériter, il faut investir de grands efforts et se parfaire dans les quarante-huit qualités, que cite la Michna de Avot (Pirké Avot 6,6), qui permettent d'acquérir la Torah. Par l'acquisition de ces quarante-huit qualités, qui exige de grands efforts, l'homme devient un être

de Torah, et peut répandre la Torah Orale. C'est ainsi que le terme « Béer » (באר) apparaît quarante-huit fois dans toute la Torah, car ce sont les quarante-huit qualités que citent nos Maîtres, qui font de l'homme un puits épanchant les eaux de la loi Orale, qui est l'explication de la Torah Ecrite.

Sfat Emet

Halakha : Se maquiller le Chabbat : Mascara, eye liner, fond de teint etc..

Tous ces produits ne sont pas autorisés car ils colorent la peau de manière durable ce qui représente un interdit le jour de Chabbat (interdiction de peindre). A noter que le fond de teint, même lorsqu'il se présente sous forme de poudre compacte, est mélangé avec un produit dont le but est d'adhérer à la peau, ce qui rend son utilisation interdite le jour de Chabbat.

Rav Cohen

Dicton : Aimer un Ben Israël est une façon d'aimer Hachem, car il est écrit : Vous êtes les enfants de Hachem. Quand on aime le père, on aime ses enfants.

Baal Chem Tov

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויר, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת : ג'נט מסעודה בת, אליהו בן זהרה, ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלה, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.





Sortie de Chabbat Korah, 27 Siwan
5782



בית נאמן

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYechiva
Rav Meir Mazouz Chlita

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Sujets de Cours :

1. Notre force lorsque nous sommes unis
2. « בואו חשבון » - Explication des paroles du livre « Kol Bo » (fin du chapitre 122)
3. « Je pourrai ainsi répliquer à qui m'outrage, car j'ai confiance en ta parole »
4. Dans le verset « אבדנו, כולנו, אבדנו... האם תמנו », à quoi font référence les cinq fins de mot « 5 »
5. « Le pouvoir de vente » est un pouvoir solide, mais concrètement aujourd'hui, les prix sont compétitifs, c'est pour cela que nous achetons dans les magasins qui observent la Chémitta
6. Ne pas combattre quelqu'un qui fait du bien au peuple d'Israël

L'union mais sans élections

Après Chabbat qui est un jour de repos, lorsqu'on rentre dans la sortie de Chabbat, il nous manque de la joie, donc nous disons quelques paroles de Torah qui vont nous stimuler et nous encourager. Cette semaine « le gouvernement renégat » est tombé, et j'espère que nous n'allons pas faire de nouvelles élections, que l'on puisse s'unir sans élections. Le Rav Moché Gafni s'efforce à unir. Tous ceux qui sont opposés aux religieux sauront que leur appui est tombé, celui qui disait tout le temps « les religieux sont responsables de tous les malheurs du pays », nous avons vu ce qu'il a fait lorsqu'il est devenu ministre des Finances, il a détruit tout le pays. Tout le monde le sait – même un homme qui n'est pas religieux sait cela – lorsque ce sont ces gens qui gouvernent (nous n'allons pas les appeler « fauteurs », car les pauvres ils ne sont pas fauteurs, c'est leur Yetser Hara qui les pousse), nous aurons beaucoup de « bonnes nouvelles ». Aujourd'hui ils augmentent le prix du Coca-Cola, demain ce sera les loyers, ensuite les maisons, et ainsi de suite. C'est pour cela qu'il faut s'unir.

Par le mérite de la Miswa de la Mila, nous serons sauvés

Il y a un Tsadik qui vient chez moi une fois par semaine ou toutes les deux semaines pour s'occuper de moi, et il me demande qu'est-ce qu'il arrivera si Has Wéhalila l'Iran entre chez nous et fait des ravages ? Je lui ai dit que pendant la Shoah nous avons été sauvés par la Terre d'Israël, alors ce sera pareil dans ce cas. Si un homme ne croit pas, on ne peut pas savoir ce qu'il y aura. On ne peut rien savoir. On est obligé de croire. Comme on dit : « ועל חסדך הגדול באמת נשעננו, ברוך אתה ה' משען ומבטח לצדיקים » - « Sur ta grande bienfaisance, nous nous sommes véritablement appuyés, Béni sois-tu Hashem, qui soutient

et assure les justes ». Il y a 700 ans, le Ramban a écrit que même si le peuple d'Israël n'avait aucune Miswa et avait seulement la Miswa de Mila, elle aurait suffi pour les épargner de tout mal. Car la première lettre de chaque mot dans la Bérakha « ברוך אתה ה' משען ומבטח לצדיקים » donne le mot « ימול » - « il circoncirca ». Ce mérite fera maintenir tout le peuple d'Israël, car même ceux qui sont très loin font la Brit Mila.

« על כן יאמרו המושלים בואו חשבון »

Puisque ce gouvernement malveillant et orgueilleux est un peu descendu, je dirai cette semaine quelques comptes, et ensuite j'arrêterai. En quoi consiste le compte que je dirai cette semaine ? Il y a un livre, le « Kol Bo ». Voici ce qui y est écrit (fin du chapitre 122) : « לדעת חשבון האדם בנפשו, נקוט האי כללא בידך. גע הכאא זטא, פירוש כל היתר משלישיות תמנה שבעים (זזהו גע - ג' - ע'), ועל כל היתר מחמישיות תוסיף עשרים ואחד, ועל היתר משביעיות תוסיף חמש עשרה, ומכל החשבון תקח קה, והנותר הוא המחושב - pour connaître le nombre qu'un homme a dans son cœur, il faut connaître cette règle. 3/70, 5/21, 7/15. Explication : Tout ce qu'il reste des multiples de trois, tu comptes soixante-dix, et sur tout ce qu'il reste des cinquièmes, tu ajoutes vingt et un, et sur ce qu'il reste des septièmes, tu ajoutes quinze. De tout ce compte, tu prends cent-cinq, et le reste est compté ». Il y a un livre qui s'appelle Imrei Bina de Rabbi Yossef Haïm, et il veut creuser chaque chose et comprendre chaque chose. Alors, pour toutes les choses qui sont liées à la sagesse du calcul, il se tournait vers Rabbi Slimane Mani, et il lui a donné l'explication suivante : Tu diras à ton ami : « Prend un nombre que tu veux, compris entre 7 et 105, et je vais découvrir de quel nombre il s'agit en te posant trois questions ». Première question – Prend le nombre que tu as choisi et divise-le en trois, et tu me dis combien il reste. (Bien sûr il ne s'agit pas

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 21:39 | 23:03 | 23:09

Marseille 21:05 | 22:17 | 22:35

Lyon 21:19 | 22:32 | 22:49

Nice 20:59 | 22:11 | 22:29



לקבלת העלון:
bait.neheman@gmail.com

1

כל הסיבות שמורות י"ל ע"י
חכמת רחמים בריכה

ארח
צדיקים

עורכים: הר"ג שלום דרעי, משה חדאד, אביחי סערון שליט"א
עריכה וביקורת: הר"ג רבי אלעד עידאן שליט"א

de dire le résultat obtenu après avoir divisé le nombre par trois car il n'y aurait aucune intelligence, il suffirait de multiplier le nombre par trois pour trouver... Mais là il faut dire combien il reste en nombre entier après avoir divisé par trois). Par exemple si le nombre choisi est 10, si on divise par trois, le reste sera 1. Deuxième question – Tu retournes au nombre que tu as choisi de base, et tu le divise en cinq, et tu me dis combien il reste. Troisième question – Tu retournes au nombre que tu as choisi de base, et tu le divise en sept, et tu me dis combien il reste. Dans l'exemple que nous avons donné pour le nombre 10, la première réponse sera 1, la deuxième réponse sera 0 et la troisième réponse sera 3. Maintenant nous avons une règle - 3/70, 5/21, 7/15. Pour la première partie : Tout ce qu'il reste après avoir divisé par trois, tu le multiplies par 70. Pour la deuxième partie : Tout ce qu'il reste après avoir divisé par cinq, tu le multiplies par 21. Et pour la dernière partie de la règle : Tout ce qu'il reste après avoir divisé par sept, tu le multiplies par 15. Donc dans notre exemple, nous avons divisé par trois et il reste 1, on multiplie par 70 et le résultat est donc 70. Ensuite, en divisant par cinq le reste est 0, donc on multiplie par 21 et on trouve 0. Enfin, en divisant par sept le reste est 3, donc on multiplie par 15 et on trouve 45. On additionne 45 et 70, on trouve 115 ; au dernier point de la règle on a dit que tout ce qui dépasse 105 est compté, donc on soustrait 105 au 115 que nous avons trouvé ; il reste 10. Ce qui correspond au nombre que tu as choisi au début ».

« A tout examiner et scruter, à rechercher sagesse et calcul »

Ca marche pour n'importe quel nombre que tu veux. Dans le livre Imrei Bina, il a rapporté par exemple le chiffre 8, tu le divise en trois, il te reste 2 (que tu multiplies par 70, tu trouves 140). Tu partages le chiffre 8 par cinq, il te reste 3 (que tu multiplies par 21, tu trouves 63). Ensuite, tu le partages par sept, il te reste 1 (que tu multiplies par 15, tu trouves 15). Donc, en additionnant tous les résultats trouvés, on tombe sur 218, on retire 105 à chaque fois que c'est possible (donc deux fois ici), il nous reste le chiffre 8. Dans mon enfance, j'ai testé avec Pinhas Cohen cette règle sur tous les nombres... (Tout le temps, lorsque je vois quelque chose, je le teste jusqu'à être sûr que c'est entièrement vrai). Mais cette règle n'est valable que jusqu'à 105.

Pingouins, singes et perroquets

Des fois, je mentionne Bialik. Je dis que même s'il n'était pas dans le droit chemin, au moins il respectait le Chabbat ; et pourquoi aujourd'hui ils ne respectent pas le Chabbat ?! Alors il y a quelqu'un qui m'a dit : « qu'est-ce qu'on en a à faire de Bialik ou d'un autre ?! Qu'avons-nous en rapport avec eux ?! » Ils pensent que je donne cours seulement pour les sages qui étudient la Torah et qui ont des bonnes Midot. Non, je donne cours pour de très nombreux gens, même pour ceux qui ne comprennent rien, ceux qui pensent que la Torah est quelque chose de l'antiquité. Donc je dis des choses, et les gens les utilisent comme argument à leurs amis. Dans les premières années du Bait Nééman, il y a eu une histoire avec un homme qui a dit à son ami : « l'homme descend du singe ». Il lui a répondu :

« attend un instant ». Il est entré dans sa maison, et a sorti les premiers feuillets dans lesquels je parlais de ce sujet. Je disais que si l'homme descend du singe, pourquoi alors le singe marche sur quatre pattes alors que l'homme marche sur deux pieds ? Ils lui ont répondu que le singe marche sur quatre pattes car c'est un singe, il n'a pas encore évolué en homme, mais les singes qui ont évolué en homme ont coupé leurs queues et ont décidé de marcher sur deux pieds. Mais voici nous avons le pingouin qui marche sur deux pattes. Mais le pingouin ne parle pas, donc que va-t-on dire ? Nous avons le perroquet. Il parle, et même l'homme parle. Mais le perroquet parle sans connaissances. Alors l'homme descend du singe, du pingouin et du perroquet. C'est pour cela que lorsqu'un homme ne se sent pas bien, il va à « קופת חולים », parce que le mot « קפת » est l'anagramme des mots « קוף פינגווין תוכי » - « singe, pingouin, perroquet »... Il leur a montré tout ça et ils ont tous rigolé. Ils ont dit : « Bien, nous avons compris que tout cela ne sont que des choses vaines et futiles ».

« Je pourrai ainsi répliquer à qui m'outrage, car j'ai confiance en ta parole »

Il faut enseigner aux gens comment répondre. Dis-leur avec logique, si l'homme descend du singe, alors au cours des évolutions, nous aurions dû constater un singe qui commence à dire quelques mots, mais cela n'existe pas. Donc tu peux déduire que toute cette illusion est un véritable mensonge. Il n'y a aucun lien entre l'homme et le singe. C'est pour cela que lorsqu'ils ramènent des paroles de Bialik, il faut leur faire remarquer qu'il respectait le Chabbat. Il ne faisait pas Chabbat, mais il respectait. Il faut savoir répondre. « Je pourrai ainsi répliquer à qui m'outrage, car j'ai confiance en ta parole » (Téhilim 119, 42). Il faut étudier la Torah, et grâce à elle, tu apprendras à répondre à tout le monde, à Bialik et à Guéhinam...

Dans le verset « הן גוענו, אבדנו, כולנו, אבדנו... האם תמנו », à quoi font référence les cinq fins de mot « נו »

Donc nous avons dit quelque chose du livre Imrei Bina de Rabbi Yossef Haïm, nous allons maintenant dire un beau Hidoush sur la Paracha. Il est écrit (Bamidbar 17, 27-28) : « ויאמרו בני ישראל אל משה לאמר הן גוענו אבדנו כולנו אבדנו. כל - « Les enfants d'Israël parlèrent ainsi à Moïse : « certes, c'est fait de nous, nous sommes perdus, tous perdus ! Quiconque s'approche tant soit peu de la résidence du Seigneur est frappé de mort : sommes-nous donc tous destinés à périr ? ». On peut voir dans ce verset plusieurs rimes : « הן גוענו, אבדנו, כולנו, אבדנו... האם תמנו ». A quoi correspondent ces rimes ? Ils ont écrit au nom du Rav Ari quelque chose de très beau. Ils ont dit : Dans le monde, nous avons besoin d'avoir de la bienfaisance, et aussi de la rigueur. La bienfaisance, c'est très bien, mais s'il n'y a que ça, les hommes deviendront fous, et feront toutes les bêtises du monde. S'il n'y a que de la bienfaisance, le monde peut être détruit. Mais de l'autre côté, s'il n'y a que la rigueur, ce serait trop difficile pour les hommes à supporter. Alors que fait-on ? On les assemble. Hashem a associé la rigueur à la miséricorde et il a créé le monde, c'est pour cela qu'il est dit dans la Paracha Béréchit (2,4) : « אלה תולדות השמים »

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

« והארץ בהבראם ביום עשות ה' אלקים ארץ ושמים ». Hashem représente la miséricorde, et Elokim représente la rigueur. Le Rav Ari dit : combien il y a de forces de la rigueur ? 280 comme le mot « מנצפֿך ». Si on divise ce nombre par cinq, comme les cinq lettres de ce mot, on tombe sur le nombre 56. Alors à chaque fois, il faut qu'il y ait dans le monde, au minimum 56 forces de rigueur. C'est pour cela qu'il est écrit dans Cha'ar Hakawanot (page 61a) qu'à la sortie de Chabbat, on dit : « יהי נועם ה' אלקינו עלינו ומעשה ידינו כוננהו » (Téhilim 90, 17) ; car à la sortie de Chabbat, les mauvaises forces commencent à se disperser. Donc on mentionne les cinq « נו » (valeur numérique 56) pour demander à Hashem de nous épargner et de laisser dans le monde qu'une seule fois 56 forces de la rigueur et non pas les cinq fois 56. C'est la même chose ici dans la Paracha, les enfants d'Israël ont vu que tout celui qui s'approchait du Michkane mourrait, alors ils ont dit : « ויאמרו בני ישראל אל משה לאמר הן גוענו אבדנו כולנו אבדנו... » car cette phrase contient cinq fois la rime « נו », pour dire qu'il faut en laisser une seule car le monde ne peut pas tenir si toutes les forces de rigueur sont en place...

Les chanteurs

Une belle histoire est rapportée dans le livre Darké Haim, avec le Rav Zeev Wolf de Megibouj, un élève du Baal Chem Tov. Une fois, il lui avait été demandé de venir officier à Megibouj, pour Roch Hachana. Lors de l'office, les gens mirent près du Rav les chanteurs accompagnant l'officiant habituel. Ce dernier était contrarié que le Rav Zeev officie, à sa place, car il aurait aimé faire part de ses talents musicaux. Qu'a-t-il fait? Il demanda à son groupe de chanteurs entourant le Rav d'embrouiller la prière du Rav, en entonnant des mélodies différentes de celles qu'il chantait. Quand le Rav remarqua le manège de ses accompagnateurs, il décida de prier, sans nécessiter leur aide. Quand il arriva, dans la amida, au passage de « ובכן תן » - Mets ta crainte, les accompagnateurs sont tombés, par crainte! Pourquoi ? Le Rav Tsvi Hirsch explique qu'il y a 56 jugements, et pas plus, sinon le monde ne tiendrait pas. Le mot פחדך à la valeur numérique de 56 (פח 56, חד 56). Ce mot leur a inspiré la peur.

Deux ours

Grâce à cela, j'ai trouvé une belle explication. La Guemara Sota raconte qu'une fois, le prophète Elisha était de passage à Yeriho. Les habitants lui réclamèrent de l'eau. Ils expliquèrent aux prophètes qu'il n'existe qu'une source d'eau, dans la ville, mais elle n'est pas potable. Du coup, ils sont obligés d'acheter de l'eau, ce qui leur revient cher. Le prophète s'approcha de l'eau et pria afin que l'eau

devienne potable. Et son souhait fut réalisé. En sortant de la ville, des jeunes se sont mis à l'insulter et à lui jeter des pierres. Ceux-ci étaient les vendeurs d'eau qui n'avait alors plus de source de revenus. Hachem envoya deux ours de la forêt qui ruèrent 42 jeunes parmi eux

Ni forêt ni ours

Nous ne savions pas d'où vint cette forêt ? La scène se serait-elle passée près d'une forêt ? La Guemara ramène une polémique. Certains pensent qu'il y a eu un seul miracle, et d'autres pensent qu'il y a eu deux miracles. Les premiers pensent que la forêt existait, mais pas les ours qui sont apparus que pour l'événement. Les autres pensent que ni la forêt, ni les ours n'existaient. Par sa prière, Elisha a obtenu un double miracle. Sauf que ce deuxième avis est dur à comprendre puisque le verset parle de « la » forêt, apparemment connue. Le premier avis est plus plausible, mais le second est problématique à cause de cet article défini marqué en préfixe du mot forêt. Par rapport à ce que nous avons vu précédemment, nous comprenons. Le mot יער (forêt) a la valeur numérique de 280, les 280 jugements, 5 fois 56. Le mot ours - דבים, a la valeur de 56. Donc 2 ours, cela fait 112. C'est ainsi que nous comprenons cette merveilleuse Guemara, et la lecture de « ויהי נועם », le samedi soir.

Crainte supplémentaire

Nos sages demandent de ne pas instaurer un excès de crainte-תורה à la maison. Le mot אימה à la valeur numérique de 56. Mettre trop de crainte, c'est doubler ce chiffre, arriver à 112, et à la peur פחדך.

Heter Mekhira

À l'époque, le « Heter Mekhira » était à ne pas toucher. Les ashkénazes disaient que ceux qui permettent de manger ce type de produit ne mangent pas cacher. C'est vrai que le système Otsar Beit Din est plus cher. Faut-il manger pas cacher pour des raisons de prix?! Considérer le « Heter Mekhira » comme non cacher est trop dur. Pourtant beaucoup de grands en ont mangé. Ce n'est pas le Rav Ovadia qui a autorisé ce système. Avant lui, le Rav Itshak Elhanan, grand Rabbin et juge de Kovna, était du même avis. Rabbi Yaakov Chaoul Elicher, et le Rav Raphaël Fnigel aussi. Et d'autres encore n'avaient le choix que d'autoriser car il n'avait vraiment pas de solutions, ils n'avaient pas de quoi manger, et les ouvriers juifs ne parvenaient pas à vivre sans travailler. Les rabbins avaient trouvé une solution pour réduire la gravité de la Chemita. Et le Rav Ovadia dit que le Heter Mekhira est bien fondé et organisé. La Chemita est, actuellement, un devoir de nos sages. Concernant les devoirs de nos sages c'est il nous est permis de trouver des stratégies pour les contourner. Certains pensent même que, de nos jours, il n'existe aucun devoir de Chemita. D'autres pensent qu'il est possible d'utiliser le Heter Mekhira. Ils n'avaient donc pas le choix que d'utiliser cette stratégie. De nos jours, ce système est utilisé. Mais, aujourd'hui, il est aussi possible de trouver des prix raisonnables dans les boutiques de Chemita.

En pratique

Une fois, l'Admour de Gour avait demandé, au Rav Ovadia,

de ne pas faire le système de Heter Mekhira, lors de la prochaine chemita. Le Rav ne répondit pas. Quelques semaines plus tard, il lui répondit : « on me demande de ne pas appliquer ce système. Sauf que je m'aperçois que de nombreuses familles sont obligées de faire le tour des boutiques pour tenter de trouver des tomates, anciennes, à des prix raisonnables. Les pauvres. Elles n'ont pas de quoi manger. Si je n'applique pas le système de Heter Mekhira, elles seront dans l'obligation de manger des fruits véritablement interdits. » Il existe un enregistrement où le Rav Ovadia dit « celui qui veut jeter son argent n'a qu'à acheter dans les boutiques de Chemita ». Au début, il n'était pas tant écouté. Mais, ils n'ont eu le choix que de le faire. Concrètement, aujourd'hui, les prix sont raisonnables. C'est pourquoi nous achetons alors dans les boutiques de Chemita, même si c'est légèrement plus cher. Auparavant, quand le prix des cerises était de 2 shekels, on les trouvait à 7 shekels, dans les boutiques Chemita. Et pourquoi? C'est le principe de Otsar Bet Din qui, malgré les faibles coûts de revient, augmentent énormément les prix. Ils parlaient de faire de bon prix.... c'était du vol.

Ben Porat Yossef

Au fur et à mesure, tout s'arrangera. Il existera des boutiques vendant du Heter Mekhira avec les produits de Chemita. Il en était ainsi à Porat Yossef. Il y a beaucoup de contradictions. Certains disent qu'à Porat Yossef, personne ne prenaient le Heter Mekhira. Mais, le Rav Ovadia disait en avoir parlé avec le Rav Ezra Attia, le Roch Yechiva, si lui a validé ce système. Il avait même chargé le responsable de la Yechiva de suivre les consignes du Rav Ovadia. Et c'est ainsi que les gens ont commencé à manger du Heter Mekhira. D'autres ont démenti, en disant ne jamais avoir mangé le Heter Mekhira. Le Rav Bentsion Moutsafi a fait un arrangement. Il a dit avoir étudié à Porat Yossef, et ils y servaient 2 tables différentes : une avec le Heter Mekhira, et une sans. Et parfois, ceux qui mangeaient de la table sans, voyaient dans leur assiette des légumes abîmés, et allaient alors se servir dans la table, avec le Heter.

Vente du terrain

Mais, un sage est venu me dire « comment est-ce possible que certains vendent leur terrain au non-juif, via le Heter Mekhira, puis vendent, véritablement, leur terrain pour des raisons financières? Si le terrain est vendue au non juif, il ne leur appartient plus! ». Je lui ai rapporté la réponse du Rav Ovadia qui dit qu'il existe un responsable des terrains, en Israël. Mon père me disait que les sionistes n'appliquaient rien de la Torah sauf le fait que la terre d'Israel n'appartienne pas vraiment à l'habitant. Tous le foncier appartient à l'Etat. J'ai donc expliqué tout appartient à l'Etat et que ce dernier peut vendre pour tous. Il m'expliquait qu'il existait des Kibboutz riches qui ne respectent pas l'Etat. L'Etat vend leur terrain au non juif, et eux, continuent leur business. Comment faire ? Question!

La vente du Hamets

Je me suis souvenu d'une polémique entre mon père a'h et le Rav Nissan, du Bet Habad de Tunis. Quelle était celle-ci ? Il y avait un juif, MR Attal, qui avait une usine de farine, et vendait en gros. Il était allé voir le Rav Pinson pour lui faire

la vente du Hamets de son stock. Et cet homme vendait ses produits pendant Hol Hamoed Pessah. Mon père m'avait alors dit « quelle valeur à cette vente de Hamets? Comment peut-on vendre son Hamets au non juif pour le vendre ensuite à ses clients ?! Il appartient au non juif! Cette vente est nulle! Son comportement montre que la vente n'a pas vraiment eu lieu et l'annule donc! ». Plus tard, j'ai trouvé cette réflexion dans le Sdé Hemed qui pense ainsi.

Demi consolation

Mais, par la suite, j'ai vu qu'il existait des avis qui validaient la vente malgré le mauvais comportement adopté par le propriétaire. L'avantage, c'est qu'après Pessah, son Hamets pourra être vendu. Je n'en trouve plus la référence. Même si nous suivons l'avis strict de mon père et du Sdé Hemed, pas tous agissent de cette manière. La plupart des gens vendant leur terrain à un non juif, le rabbinat leur demande de ne rien vendre cette année.

Ne pas lutter contre ceux qui font du bien aux juifs

Les disputes entre nous détruisent le monde. Aujourd'hui, une nouvelle dispute est née. Beaucoup respectent Itamar ben Guevir. Je ne l'ai pas soutenu pour être monté sur le mont du temple, Has Wechalom. J'avais, une fois, dit à Baroukh Marzel, de ne pas y monter et il avait écouté. Un sage m'avait dit qu'il ne fallait associer à aucun parti politique, un homme qui est y monté. Je lui avais alors demandé comment acceptons-nous certains qui ne font même pas Chabbat ?! Il me répondit que monter sur le mont du temple, c'est aller à l'encontre du rabbinat, ce qui n'est pas le cas de celui qui ne fait pas Chabbat. « Quelle réflexion! C'est le rabbinat qui fixe les règles, maintenant ! » Comme avait dit le Chaagat Arié : « il est dommage que les 10 commandements n'aient pas été écrits dans les devoirs communautaires, sinon, vous les auriez respectés. Comme ce n'est marqué « que » dans la Torah , vous ne respectez pas ». Il faut arrêter de dire des bêtises pareilles. Concrètement, j'ai demandé à Itamar, de ne plus monter au mont du temple, si notre pari remporte les élections. La gauche est en train de prendre du terrain, et il faut lutter contre. Il faut s'occuper des ennemis qui nous font du mal. Certains craignent que Ben Guevir récupère les voies de Chass, de Agouda, ou autres.... quel rapport ? Un homme qui fait du bien à notre peuple, même si ce n'est pas une personne vraiment pratiquante, il ne faut pas lutter contre lui. Si nous passons notre temps à se disputer, nous allons nous détruire. Peut-être est-ce pour cela que la Choah ne toucha pas les séfarades qui savent respecter l'autre. Ils disent « ce n'est pas bien d'agir ainsi. Tu peux faire Techouva. ». Aujourd'hui, la plupart agissent ainsi. Qu'Hachem nous donne les facultés de respecter chacun, rapprocher les gens, leur apprendre le bon chemin, et nous mériterons une délivrance complète, bientôt et de nos jours, amen.

'HOUCAT

10 TAMOUZ 5782
9 JUILLET 2022

entrée chabbath : entre 20h14 et 21h36
selon les horaires de votre communauté
sortie chabbath : 22h58

- 01 | La confiance et la fidélité
Elie LELLOUCHE
- 02 | Moché fut puni à cause d'eux
Raphaël ATTIAS
- 03 | Le ma'asser Ksafim
Charles BOUAZIZ
- 04 | La vache et le veau
Joël GOZLAN

LA CONFIANCE ET LA FIDÉLITÉ

Rav Elie LELLOUCHE

L'épisode des «*Mé Mériva*», les eaux de la querelle, qui scella le sort de Moché et Aharon quant à leur entrée en Terre d'Israël soulève, comme le confirme la pléthore de commentaires qui l'entoure, de nombreuses interrogations. L'une d'entre elles tient à la raison qu'avance Hashem afin de justifier la sanction à l'encontre des deux frères qui furent pourtant les guides fidèles du peuple d'Israël dans le désert: «*Ya'an Lo Héémanetem Bi LéHaqdichéni Lé'Éné Béné Israël La'khen Lo Taviou Ete HaQahal HaZé Ele HaArets Acher Natatti Lahém – Puisque vous n'avez pas cru en moi pour Me sanctifier aux yeux des Béné Israël aussi ne conduirez-vous pas cette assemblée dans le pays que Je leur ai donné*» (Bamidbar 20,12).

Quel est ce manque de confiance qui fit défaut aux deux fils de 'Amram au point de leur valoir une telle punition ? Certes nombre de nos Sages tout au long des générations se sont penchés sur la faute supposée de Moché et Aharon lors de cet épisode, décelant dans leur attitude ou dans leurs propos telle ou telle faille, mais la relation entre ces défaillances et le manque de confiance en Hashem reste difficile à établir. Ce point est d'autant plus douloureux que Moché fut qualifié par Hashem Lui-même de serviteur fidèle. «*Bé'khol Béti Nééman Hou – De toute Ma maison c'est le plus fidèle*» (Bamidbar 12,7) avait déclaré Le Maître du monde à Aharon et Myriam.

Le verbe *LéHaamine* (croire), présente en hébreu une particularité. La forme grammaticale qu'il revêt est celle d'un factitif et non d'une forme active simple. Autrement dit *LéHaamine* exprimerait l'effet produit sur autrui en termes de confiance plutôt que de désigner une perception qui imprégnerait le sujet auquel ce verbe se rattache. Cet effet peut se traduire de deux manières; soit par le fait de susciter la confiance chez l'autre en question, soit par l'expression en retour de sa fidélité à notre égard. C'est ce double effet, visant à la fois le 'Am Israël dans l'expression de sa confiance et Hashem dans la manifestation de Sa fidélité qui fit défaut à Moché et Aharon lors des «Eaux de la querelle».

En ordonnant aux deux frères de parler au Rocher, Hashem, explique le Maharal, voulait affermir au sein du 'Am Israël la confiance qu'ils devaient Lui vouer. Témoins oculaires de l'écoute spontanée dont le Rocher, objet inanimé, faisait preuve à l'égard de la Parole Divine, les Béné Israël, en se percevant, au même titre que le règne minéral, comme l'un des éléments prenant part au projet divin, pouvaient s'ouvrir à leur tour à la conscience de leur propre responsabilité quant à l'attente que Le Maître du monde plaçait en eux. C'est la raison pour laquelle le Rocher ne devait pas être frappé. Plutôt que contraindre, Hashem voulait convaincre. Les lois que nous enseigne la Torah n'ont pas besoin d'être

imposées de manière autoritaire. Le message qu'elle véhicule est porteur d'une vérité dont la prégnance est capable de percer les cœurs les plus endurcis, tel un rocher, si tant est que l'on veuille l'écouter. Le Nétsiv (Ha'Émeq Davar sur Bamidbar 20,8) écrit d'ailleurs, au nom du Yalqout Shimoni, que la parole que devait adresser Moché à ce Rocher inanimé n'était rien d'autre qu'un enseignement de Torah. Cette adhésion attendue des Béné Israël à la vérité portée par la Parole Divine, synonyme d'engagement et d'enthousiasme, devait signer la confiance qu'ils vouaient à Leur Créateur. Cependant pour susciter une telle Émouna, il fallait encore que Moché et Aharon en fussent eux-mêmes imprégnés. Or en cédant à la colère Moché en perdait l'acquis. Car la Émouna, poursuit le Maharal, ne peut s'éprouver qu'adosée à la joie, et la joie elle-même ne peut habiter l'homme sous l'emprise de la colère. Ainsi le premier de nos prophètes ne put communiquer cette Émouna dont les Béné Israël avaient besoin pour mériter le miracle d'un Rocher obéissant à La Parole Divine.

Mais plus encore, cette défaillance fragilisait aussi la fidélité que garantissait Hashem à son peuple. En effet la capacité du Créateur à satisfaire les besoins de Ses créatures dépend directement de la confiance qu'ils lui accordent. C'est à cette correspondance, explique le Sifté 'Hayim, que fait écho l'enseignement de Rabbi 'Hanina (Chabbath 119b) selon lequel le terme Amen, par lequel nous exprimons notre foi quant à la réalité divine, est également formé des lettres qui constituent les initiales de l'expression «*Q-El Méle'kh Nééman – D-ieu Roi fidèle* ». Ainsi nos Sages enseignent-ils que les pluies ne tombent que par le mérite de ceux dont la foi en Hashem est absolue (Ta'anit 8a).

Cette interaction n'est d'ailleurs pas limitée aux relations qu'entretient Le Maître du monde avec Ses créatures. Ainsi, arrivé avec les Béné Israël à Qivrot HaTaava, Moché rapporte Rav 'Hayim Shmoulévitz (Si'hot Moussar Maamar 27, 5732) avait fait part à Hashem de son désarroi face au peuple demandant avec effronterie de la viande, dans les termes suivants: «*Ai-je donc conçu tout ce peuple-ci... pour que Tu me dises de le porter en mon sein comme le nourricier porte son nourrisson*» (Bamidbar 11,12-13). Cette comparaison souligne que si tel avait été le cas, à l'instar d'enfants dépendants de leurs parents et s'en remettant totalement à eux, Moché aurait eu cette capacité de le nourrir. Car il s'agit ici d'un principe universel: la foi suscite presque automatiquement la fidélité. La confiance en Hashem ouvre la voie à Son aptitude à y répondre. En sanctionnant sévèrement Son fidèle serviteur Le Maître du monde a voulu par là même nous rappeler cette leçon éternelle, ferment de la foi juive tout au long des siècles.

Ce Shabbat, nous lirons la Paracha 'Houqat, dans laquelle est relaté l'épisode des « Mé Mériva » (les eaux de discorde). Tous les commentateurs s'interrogent sur les raisons pour lesquelles Moché et Aharon se verront interdire l'entrée en Érets Israël.

Malgré toutes ces tentatives d'explication, la faute de Moché et Aharon dans cet épisode reste difficile à comprendre.

Parmi tous ces commentaires, celui très connu du Rambam (1135-1204) considère que la faute de Moché Rabbénou est de s'être mis en colère. Il s'exprime ainsi dans le Traité des Huit Chapitres (Chmona Pérakim), chapitre 4 :

« Sa faute est d'avoir cédé à la colère en disant : « Écoutez, les rebelles ». Hachem a été strict avec lui, car quand un homme de son niveau se met en colère devant l'Assemblée d'Israël lorsque cette attitude ne convient pas, il y a 'Hilloul Hachem car ses gestes et ses paroles sont pris en exemple... Nous ne voyons pas de colère dans les Paroles que Hachem lui adresse ; Il lui dit simplement : « Prends le bâton ... et tu abreuveras le peuple et leurs troupeaux »

Rambam ajoute et conclut : « Et ainsi nous avons solutionné, selon la vérité, une des questions sur laquelle on a beaucoup parlé et sur laquelle on s'est beaucoup interrogé : Quelle faute a été commise par Moché ? »

- **Ramban (1194-1270)**, qui recherche aussi la vérité, s'oppose vivement à l'interprétation du Rambam et écrit :

« Il ajoute du néant aux néants, car la Torah dit : "vous avez contrevenu à Ma Parole" (Bamidbar XXVII,14) et "Vous n'avez pas assez cru en Moi" (Ibid. XX, 12) ! La punition n'est donc pas due à la colère.

Ramban ajoute un autre argument : « Il n'est pas possible que Hachem ne se soit pas mis en colère contre eux alors qu'ils se sont querellés avec Moché... ainsi que pour la grave faute qu'ils ont commise en disant : «Et pourquoi nous avez-vous fait quitter l'Égypte» (Ibid. XX, 5). D'ailleurs le verset suivant est explicite à ce sujet :

«Ce sont là les eaux de Mériva, parce que les enfants d'Israël contestèrent contre Hachem" (Ibid. XX, 13) »

Les arguments du Ramban semblent a priori convaincants. Nous avons cependant un grand principe : « les Paroles de Torah sont "pauvres" dans un endroit et "riches" dans un autre ». Parfois, le texte lui-même apporte des explications et ce qui peut sembler

obscur quelque part se voit éclairci ailleurs...

Les Psaumes CV et CVI des Tehilim relatent l'histoire du peuple juif depuis les origines.

Concernant les eaux de la discorde nous pouvons lire :

« Ils suscitèrent Sa colère par les eaux de Mériva et Moché fut puni à cause d'eux : Car ils furent rebelles à l'esprit de D.ieu et Ses lèvres prononcèrent l'arrêt » (Tehilim CVI, 32-33)

Le premier verset est clair : Les enfants d'Israël sont ceux qui ont suscité la colère par les eaux de la discorde et qui ont causé la punition de Moché.

Mais quelle est la signification du second verset : Qui s'est rebellé contre qui ? Et qui est celui qui a prononcé par ses lèvres ?

À ce sujet, il y a une controverse entre Rachi et les Metsoudot :

- **Rachi (1040-1105)** explique que Moché et Aharon sont ceux qui ont été rebelles à l'esprit de D.ieu, et que c'est Hachem qui a prononcé le serment : « aussi ne conduirez-vous point ce peuple dans le pays que Je leur ai donné »

- Le **Metsoudat David (1687-1769)**, quant à lui, considère que ce sont les enfants d'Israël qui se sont rebellés à l'esprit de Hachem, tandis que c'est Moché qui a prononcé par ses lèvres « Écoutez les rebelles » et c'est pour cela qu'il a été puni.

En s'appuyant sur l'explication des Metsoudot, il serait plus logique de dire qu'en fait les enfants d'Israël se sont rebellés à l'esprit de Moché, ce qui l'a conduit à prononcer ce qu'il a dit... et ainsi tout le verset se rapporte à Moché...

Il semble d'ailleurs que le commentaire des Metsoudot soit plus proche du sens littéral du verset car l'expression « car ils ont été rebelles » fait certainement allusion aux paroles de Moché « Écoutez les rebelles ». De même l'expression « Et il a prononcé par ses lèvres » convient davantage à un être humain au sujet duquel il est dit :

« Si quelqu'un, par un serment échappé à ses lèvres, s'est imposé un acte pénible ou agréable » (Vayikra V, 4)

L'Auteur des Tehilim semble conforter les paroles du Rambam selon lequel la faute de Moché est liée à la colère qui l'a poussé à exprimer son mécontentement. Cette vérité exprimée dans le psaume CVI peut nous ouvrir le chemin dans la compréhension de l'épisode des Mé Mériva dans notre Paracha.

En fait, des versets des Tehilim ressort une image plus complexe que ce que nous comprenons des paroles du Rambam. Le peuple d'Israël lui-même n'est pas innocenté comme le précise le verset « Ils suscitèrent Sa colère par les eaux de Mériva » et l'échec de Moché leur est aussi imputé dans une grande mesure : « et Moché fut puni à cause d'eux ».

Dans cette réalité complexe, Moché aurait dû quand même dominer sa colère et entendre la demande du peuple assoiffé même si elle était exprimée de manière incorrecte. Le besoin d'eau dans le désert est essentiel, contrairement à la demande de viande et de poisson pour remplacer la manne. D'ailleurs suite à cette réclamation, il est dit : « **Hachem entra dans une grande colère** » (Bamidbar XI, 10), alors que dans notre épisode Hachem ordonne à Moché de faire jaillir de l'eau du rocher pour le peuple, sans colère, ni discorde, comme le souligne Rambam.

Et même s'il avait des critiques et des remontrances à formuler vis-à-vis du peuple, Moché aurait dû attendre que le peuple se désaltère pour que leurs oreilles soient prêtes à les entendre. Mais Moché n'a pas pu contenir sa colère et s'est exprimé durement vis-à-vis d'eux sans attendre. Cette attitude de Moché a entraîné que ce grand événement se grave dans leurs consciences comme un traumatisme. Ces eaux qui auraient dû être les eaux de la bonté (Mé 'Hessed) se sont transformées en eaux de la discorde (Mé Mériva) et en cela il y a eu un 'Hilloul Hachem et le Nom Divin n'a pas été sanctifié.

Cet épisode qui semble marquer l'échec de Moché est suivi d'une Paracha qui nous montre sa grandeur et son dévouement pour le peuple d'Israël.

En effet, aussitôt après le décret lui annonçant qu'il n'entrerait pas en Erets Israël, Moché envoie des messagers au Roi de Édom pour lui demander l'autorisation de passer par son territoire. Moché sait pourtant très bien que chaque pas supplémentaire fait en direction d'Israël rapproche le jour de sa mort. Cependant il n'hésite pas et est prêt à se sacrifier pour son peuple en ne tenant pas compte de son intérêt.

Bienheureux le peuple qui a un tel dirigeant ! À nous de prier pour que Hachem nous envoie très vite le Machia'h qui aura certainement ces qualités !

Le prélèvement d'un dixième du revenu est une coutume qui date du temps de nos ancêtres, puisque nous lisons dans la Torah qu'Avraham a accordé au prêtre Malkitsèdeq un dixième du butin rapporté de la guerre des rois de Sodome (Beréchith 14,20). Rabbi Yehochoua' ben Qorkha souligne qu'Avraham était le premier au monde à inaugurer cette pratique (Pirqé derabbi Eliézer chap. 27).

Son petit-fils, Ya'aqov, suivra sa voie, puisqu'il fait vœu pour sa part de prélever le ma'asser de tout ce que le Créateur lui attribuera (Beréchit 28,22).

Quel est le taux précis de cet impôt ? Selon les sources talmudiques (Ketouvoth 50a), il s'agit d'un dixième ou, mieux encore, d'un cinquième du volume des bénéfices réalisés, car dans le verset cité, Ya'aqov emploie deux fois le mot de ma'asser, dont la racine est « 'esser », dix ; deux fois un dixième de la somme égale un cinquième. Mais s'agit-il vraiment d'une obligation imposée par la Torah ? De l'avis de la plupart des auteurs, c'est bien le cas : « Ce que dit la Guemara (Ta'anith 9a) "prélève pour que tu t'enrichisses" - ne concerne pas seulement les dîmes des produits de la terre - mais aussi le ma'asser prélevé sur les gains en argent... » (Or Zaroua 'lois sur la Tsedaka 13).

Cependant d'autres, tel le Ba'h (Yoré Déa' 331), estiment que ce ma'asser n'est pas vraiment imposé par la Torah : il s'agirait alors d'une institution de nos Sages, ou seulement d'une tradition héritée de nos ancêtres.

MA'ASER KSAFIM ET TSEDAKA

Il existe une différence fondamentale entre la tsedaka et le ma'asser : la tsedaka est une mitsva obligatoire, tout comme les autres mitsvot qui dépendent de la présence d'individus susceptibles de recevoir notre aide.

Le Ma'asser est une sorte de taqana, une institution sociale astreignante mais non absolue comme les autres mitsvot, et qui gère la vie sociale à l'intérieur du groupe.

Le 'Hafets 'Hayim (Ahavath 'Hessed II,20) souligne la différence essentielle entre la mitsva de tsedaka, que l'on accomplit en donnant spontanément de l'argent aux pauvres, et celle du ma'asser, où l'on fait ses comptes avant de donner leur quote-part aux étudiants en Torah ou aux indigents.

On peut envisager une situation où telle personne donnant beaucoup d'argent sous forme de tsedaka, atteint des sommes plus élevées que telle autre, qui, à revenu égal, prélève le ma'asser. Le résultat n'est-il pas le même ?

Pourquoi se compliquer la vie et prendre la peine de calculer les sommes précises de ma'asser ?

C'est que, répond le 'Hafets 'Hayim, « l'affaire qui est fondée sur une telle association ne fonctionne plus pour soi-même seulement, elle prend la dimension d'une sorte de groupe à deux partenaires [la personne qui gagne l'argent et le pauvre] : la personne qui travaille se conduit comme si, dès le moment où elle prend sur elle de respecter la notion de ma'asser ou de 'homech [un cinquième], toutes ses activités commerciales concernaient également cet « associé ».

GESTION DU MA'ASER

Le 'Hafets 'Hayim a rédigé un manuel, le Avahath 'Hessed, pour mettre au point les lois du ma'asser et encourager au respect de cette obligation.

Voici ce qu'il écrit : «Le principe du ma'asser est le suivant: au départ, il faut prélever dix pour cent du capital. Après cela, lorsqu'il se trouvera qu'on a réussi à tirer un bénéfice de cette somme [utilisant son capital dans un placement], on donnera ma'asser du bénéfice. Il y a des gens qui observent la mitsva du ma'asser, mais ne prélèvent un dixième que du bénéfice et non de leur capital : ce n'est pas la bonne manière d'accomplir la mitsva, ainsi que l'ont précisé les décisionnaires. Il faut donc commencer par prendre un dixième du fonds. [...] Afin d'éviter toute question, il faut dès le départ se comporter de la manière suivante:

1. Dès qu'on s'engage à respecter cette mitsva, on précisera qu'on le fait "beli néder", afin d'éviter de transgresser ses vœux, ce qui peut arriver ; on prendra soin d'acheter un carnet sur lequel on inscrira tous les gains que D. nous octroie; on tiendra compte aussi des dépenses [fournitures, investissements, impôts, etc.] de l'entreprise ;
2. On fera les comptes tous les six mois, ou au moins une fois par an ; si durant cette période on a perdu de l'argent, has veChalom, on en tiendra compte par rapport aux bénéfices ; on déduira du total ainsi établi la partie qui revient au ma'asser;
3. Durant toute cette période, on inscrira sur le carnet toutes les dépenses effectuées à titre de tsedaka ; on pourra même introduire dans la colonne des sommes accordées à la Tsedaka que l'on a l'habitude de distribuer dans sa maison aux pauvres, même s'il ne s'agit que de quelques pièces ;
4. Si, au moment du décompte, on constate que l'on n'a pas donné suffisamment de ma'asser, on veillera à prélever aussitôt la somme qui manque, et de la distribuer ; si l'on ne trouve pas à ce moment précis des gens auxquels on désire attribuer cet argent, on peut le garder par devers soi jusqu'à ce que l'on en trouve; on n'est en effet pas obligé remettre la somme immédiatement, et on peut même utiliser cet argent pour ses propres besoins; mais lorsqu'on rencontre ultérieurement des personnes auxquelles on accorde généralement son aide, on est obligé de leur remettre leur dû immédiatement, même s'il faut pour cela aller emprunter ;
5. S'il s'avère que l'on a distribué plus que ce qu'il ne fallait, certains estiment qu'il faut en tenir compte dans le bilan de l'année suivante, d'autres s'y opposent sent [jugant que ce qui a été donné ne peut plus être repris] : il vaut donc mieux s'engager à accomplir cette mitsva uniquement à condition que l'on puisse donner de l'argent à la tsedaka. En fonction de ce que l'on prélèvera ultérieurement à titre de ma'asser, lorsqu'on sera en mesure de le faire. »

À QUI DONNER SON MA'ASER ?

Aux étudiants de Torah ou aux pauvres. D'autres auteurs permettent de s'en servir pour acheter une mitsva au moment où l'on monte à la Torah, mais uniquement dans la mesure où l'argent va aux pauvres par ce biais (Taz id. 1).

Pourquoi ne pas envisager de compter parmi les dépenses de l'argent du ma'asser les sommes versées... aux impôts, puisqu'une partie de ces impôts sert indirectement aux besoins des indigents (aides sociales, subventions etc.). Le Taz exclut totalement cette hypothèse. Il en sera de même pour quiconque voudrait déduire de son ma'asser les sommes qu'il dépense pour ses enfants à partir de 6 ans. (au-delà de 6 ans la

Guemara ketouvot 50a considère que ces dépenses sont de la tsedaka). Néanmoins le Taz autorise l'utilisation des sommes destinées aux enfants de plus de 6 ans à titre de ma'asser.

Le Midrach (Tan'houma Reéh 19) dit que l'essentiel de cet argent doit être destiné à ceux qui étudient la Torah. Il est bien évident qu'on a le droit d'assister des nécessiteux en leur donnant cet argent. Et si on le leur prêtait ? C'est tout à fait légitime si l'on consacre désormais la somme à cet usage spécifique dans le cadre d'un gmah.

L'ÉPREUVE DU MA'ASER

Il est évident que le prélèvement du ma'asser est une épreuve pour la plupart d'entre nous : il n'est pas facile de consacrer un tel pourcentage de son argent aux bonnes œuvres. Mais c'est également la seule situation dans toute la Torah où il est permis de mettre à l'épreuve la Providence divine ! En effet, la Guemara (Ta'anith 9a) rapporte que le fils de Reich Laqich demanda à rabbi Yo'hanan, son oncle, d'où il tenait qu'on pouvait prélever le ma'asser afin de s'enrichir. Rabbi Yo'hanan lui répondit : « Va, essaie ! ». L'enfant demanda à nouveau : « Est-il permis de mettre le Créateur à l'épreuve ? Il est pourtant écrit : "Ne mets pas D. à l'épreuve (Devarim 6,15)." Il lui répondit : "Voici ce qu'a dit à ce propos Rabbi Hochaya : 'Sauf dans ce cas, car il est dit Apporte toutes les dîmes dans le lieu du dépôt, pour qu'il y ait des provisions dans Ma maison, et éprouvez-Moi à cette occasion, [vous verrez] si je n'ouvre pas en votre faveur les cataractes du ciel, si Je ne répands pas sur vous la bénédiction au-delà de toute mesure (Malakchi 3,10)" »

Le Rema (Yoré Déa' 247,4) cite ce texte dans le cadre de la Halakha et le Beth Yossef (sur le Tour) de préciser que cette possibilité de mettre le Créateur à l'épreuve n'est valable que pour le seul ma'asser kessafim dont nous parlons ici.

En tout cas, le frère du Chela, rabbi Ya'aqov écrit : « Cela peut être vérifié : ceux qui ont respecté ces règles comme il le faut leur richesse a été grande, et elle est passée à leurs enfants après eux ».

MODALITES DU MA'ASER KSAFIM

Il se forme une sorte de pacte implicite entre l'homme et D. (Baba Batra 10a) : « Voici ce que rabbi Dostaï fils de rabbi Yanaï a expliqué : "Venez voir en quoi la conduite de D. est différente de celle de l'homme : une personne apporte un cadeau important au roi, nul ne peut lui garantir que ce don sera agréé ou non, et même s'il est accepté, il n'est pas encore évident que cette personne sera reçue par le roi. Alors qu'avec D. il en va tout autrement : l'homme donne un sou au pauvre. il est pris en considération et rencontre la Présence divine comme il est dit : "Et moi, grâce à l'aumône, je pourrai voir Ta face" (Tehilim/Psaumes). »

Dans ces contextes agités, incertains et pour quelques-uns inquiétants, combien plus encore devons nous référer à nos enseignements pour vivre une vie riche, paisible en lien avec notre créateur et en harmonie avec notre prochain.

LA VACHE ET LE VEAU

Joël GOZLAN

Nous avons l'usage de séparer les lois de la Torah en trois catégories, sur lesquelles s'interroge, lors du séder de Pessa'h, le premier des quatre fils, celui qualifié de « sage » ('Hakham) par la Haggada :

« Que sont ces 'Édot (témoignages), 'Houqim (décrets) et Mishpatim (jugements) que vous a ordonnés HaShem ? »

Les Michpatim (« jugements ») font référence aux lois qui peuvent être comprises par l'intellect humain, comme ne pas voler ou ne pas tuer. Les observer est bien sûr une obligation mais l'autre enjeu serait de le faire en tant qu'injonction de Torah, et non pas seulement selon notre intellect... ou nos inclinations du moment !

Les 'Édot sont des « témoignages ». Les commandements d'observer le Shabbat ou les 'Haguim en font partie. Nous observons ces fêtes en témoignage, pour nous-mêmes et pour les générations à venir, comme signe de notre lien avec HaQadosh Baroukh Hou. Ces 'Édot participent de notre construction, en tant que peuple et en tant qu'individus.

Les 'Houqim (ou « statuts ») évoquent les lois qui ne sont pas – ou peu – accessibles à l'entendement humain. Les exemples sont nombreux, incluant entre autres l'ensemble des lois de la cacherout. Cette catégorie est difficile et représente pour nous un double défi : vis à vis des nations, puisque les non-juifs nous ont souvent raillés (voire haïs) pour notre ferme adhésion à ces lois, mais aussi vis à vis de notre Yetser har'a, notre prétention de « libre penseur », notre rationalité puissante, qui réclame de comprendre avant d'agir.

La parachat 'Houqat, comme son nom l'indique, va exposer l'archétype de cette sorte de loi, à savoir la loi de la vache rousse, ou « Para Adouma ».

Jugeons sur pièces, ou plutôt sur texte, à savoir le chapitre 19 de Bamidbar, qui commence ainsi :

« HaShem parla à Moshé et à Aaron en ces termes : Ceci est un décret de la Torah que HaShem a ordonné en disant : parle aux enfants d'Israël, qu'ils prennent vers toi une vache parfaitement rousse, sans aucun défaut, et qui n'ait pas porté le joug... » (Bamidbar 19,1)

Le rituel de cette vache rousse, dont on dit qu'il n'en existait qu'une par génération, est détaillé par la suite : elle sera égorgée devant le pontife Eléazar, puis brûlée entièrement avec du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate. Ses cendres, mêlées à de l'eau vive, auront alors la propriété extraordinaire de purifier tout homme rendu impur par le contact d'un mort.

« Quiconque touche à un mort de toute âme humaine sera impur pour sept jours. Il se purifiera par elle le troisième jour et le septième jour, et il sera pur... Pour purifier l'impur, ils prendront des cendres provenant de la combustion du purificateur, auxquelles on mêlera de l'eau vive dans un vase. » (Bamidbar, 19, 11-12 ; 17)

Comme tout cela est étrange... Un mélange de cendres et d'eau qui permet de sortir d'un état d'impureté majeure (celui lié au contact avec un cadavre), état qui empêche de « commercer » avec le divin...

C'est peu de dire que nous sommes en plein « 'Hoq », tant ce rituel nous apparaît totalement obscur, pour ne pas dire abscons !

La vache rousse, comme déconstruction de l'idolâtrie.

Il nous faudra réfléchir à ce lien entre la vache rousse et la mort, mais Rachi ramène sur place, du Midrash Tanhouma, une parabole (Machal) surprenante :

« Ce serait comme le petit d'une servante, qui aurait souillé le palais du roi. Ils dirent : que vienne la mère et qu'elle nettoie les excréments... De même que vienne la vache rousse, et qu'elle fasse expiation pour le veau d'or ! »

La vache rousse viendrait ainsi réparer la tentation

d'idolâtrie à laquelle a succombé une partie des Bnéi-Israël par la faute du veau d'or au moment du don de la Torah.

Cette faute est relatée au chapitre 32 du livre Chémot (nous y reviendrons), mais le Maharal de Prague nous livre dans son Gour Arié un éclairage puissant sur ce qu'est l'idolâtrie.

« Ils ont pris « l'engendré » (le veau) comme un commencement, qui de surcroît leur appartenait ('Assé lanou Éloqim... Faisons-nous des Éloqim), ou tout au moins 'était à leur mesure' ».

Ces deux lignes du Maharal sont prodigieuses, car elles nous font saisir ce qu'est la position idolâtre par excellence. Le Maharal explique ainsi que les idolâtres, à la différence des athées, reconnaissent le Dieu absolu et premier. Mais ils revendiquent un autre absolu, un absolu qu'ils se choisissent eux-mêmes, à leur mesure... Et qu'ils peuvent ainsi s'approprier...

De ce point de vue, il est très significatif que cet absolu « à la mesure » des idolâtres soit justement porté par des « seconds », des « engendrés » selon l'expression du Maharal, en l'occurrence un veau pour les Bnei-Israël au moment du don de la Torah... Et un « fils de D-ieu » que l'on mange pour les Chrétiens !

Et le peuple juif se doit de « rédimier » cette position... D'accord, mais comment faire ?

Par ces commentaires de nos maîtres sur la Para Adouma, nous apprenons qu'il faut justement passer par un « 'Hoq », c'est-à-dire un décret totalement intelligible, pour parvenir à cet objectif difficile. Seule l'application du 'Hoq peut nous faire percevoir l'infini absolu du créateur... Et nous guérir ainsi de toute tentation de nous approprier un D-ieu à notre mesure !

Ce serait cela la fonction de la vache rousse... Nettoyer les salissures du palais provoquées par son petit, à savoir la tentation idolâtre !

La vie future selon la Torah

Une Guémara du traité Avoda Zara (5a) nous fait entrevoir un possible lien entre la Para Adouma et la mort, là encore par l'intermédiaire de son petit, le veau d'or !

Cette Guémara rapporte une discussion savoureuse entre Resh Lakish et les 'Hakhamim.

Resh Lakish dit qu'il faut remercier nos pères de leur faute, car sans eux nous ne serions pas là ! Autrement dit, si l'acceptation des premières tables s'était passée sans la faute du veau d'or, la mort aurait disparu... Les Bnéi-Israël devenus immortels, il n'y aurait plus eu nécessité d'engendrer ultérieurs ! Les sages rétorquent à Resh Lakish que le commandement de se multiplier (Perou ve Orbou) avait été donné dès la création, et donc avant la faute originelle, mais Resh Lakish répond que cette obligation ne vaut plus au mont Sinaï au moment de « Matan Torah », car les hommes devaient se séparer de leurs femmes. Les 'Hakhamim répondent alors que cette séparation n'a duré que 3 jours, et que les hommes ont pu ensuite (mais avant la faute du veau d'or) retourner vers leurs tentes...

Ce à quoi Resh Lakish répond : oui, mais c'était alors uniquement pour la « Sim'hat Onaa », autrement dit, pour la joie de la relation !

Ce que dit Resh Lakish est stupéfiant ! Sans la faute du veau d'or, l'acceptation des premières tables par Israël aurait fait disparaître la mort, pour laisser place à une vie de Torah, où la joie conjugale a toute sa place.

Cette joie de la Torah, nous la chantons tous les soirs de Shabbat :

« Entraîne-moi après toi, courrons. Le roi m'a emmenée dans ses chambres, nous serons en allégresse et en joie par toi, nous nous rappellerons tes caresses meilleures que du vin, ils sont dans le droit ceux qui t'aiment. » (Chir Hachirim 1, 4)

Rachi explique que dans ce chant, la femme c'est Israël, la fiancée/épouse du Créateur qui Lui rappelle comment elle a marché après Lui dans le désert, sans savoir où elle allait, et se souvient de l'allégresse de ce moment. L'épouse a été un moment volage, son âme s'est noircie, mais elle est restée belle à l'intérieur, nous dit la suite du chant (et le commentaire de Rachi).

La vache rousse et les salissures du veau ont peut-être aussi à voir avec cette « conjugalité », mise à mal puis sauvée, in extremis, au moment lors de la faute du Eguel.

Sota et vache rousse... La mariée Israël purifiée.

Revenons donc sur cette faute du veau d'or... Et comment s'en sortir !

« Le peuple vit que Moshé tardait à descendre... » (Chémot 32,1)

Moïse « tarde » donc à descendre du Mont Sinaï, selon un mauvais décompte des Bné-Israël nous explique Rachi. Le peuple, qui croit Moshé mort, panique puis oblige Aaron à « faire des Éloqim pour marcher devant nous ». Ce peuple immature voit cette « disparition » comme un néant qu'il cherche à combler par le biais d'un veau, tout en or et créé avec l'aide de forces magiques.

Nous connaissons la suite (la brisure des premières tables par Moshé, sa plaidoirie auprès de HaShem, les deuxième tables) mais regardons la surprenante alchimie que met en œuvre Moshé pour tirer son peuple de ce mauvais pas :

« Puis il prit le veau qu'on avait fabriqué, le calcina par le feu, le réduisit en menue poussière qu'il répandit sur l'eau et qu'il fit boire aux enfants d'Israël. » (Chémot 32,20)

La similitude entre cette procédure et celle mise en œuvre lors du rituel de la vache rousse est frappante, et nos Maîtres ne manquent pas de la relever.

Le dernier Midrash amené par Rachi sur ce verset le ramène aussi à la conjugalité, par l'intermédiaire d'une autre similitude, à savoir l'épreuve de la femme Sota.

« Nitkaven léBodqam Ka-Sotot... Il voulait les mettre à l'épreuve comme des femmes soupçonnées d'adultère ». (Rachi, sur le verset 20)

Ce « il », c'est Moshé qui exécute la Avoda, mais c'est aussi HaQadosh B'H', qui enjoint ce 'Hoq... Comme si notre Créateur voulait Lui aussi tester Son peuple, et sauver ce qui doit l'être dans Sa relation avec Israël. On ne peut en effet réduire la démarche de la Sota à une épreuve uniquement destinée à confondre une femme adultère... Le Beth-Din n'est pas un « détecteur de mensonge » et la femme fautive peut de toute façon refuser une épreuve qui risque de lui être fatale...

Non, la finalité de Sota est aussi – et peut-être avant tout – de rétablir une confiance dans un couple, mis à mal par un doute parfois injustifié. Cette épreuve est ainsi capable de sauver un couple qui doit l'être. Rappelons d'ailleurs l'issue de l'épreuve de Sota, si la femme la surmonte : elle aura une descendance !

Israël est un peuple à la nuque raide qui faute souvent, très souvent même dans ce livre de Bamidbar, mais au fond il reste toujours quelque chose en lui qui le rattache à son créateur...

Il s'égare, mais il revient.

L'âme d'Israël s'est noircie, mais elle est restée belle à l'intérieur...

Cette beauté d'Israël, c'est peut-être cette capacité à se soumettre aux 'houqim, ces décrets incompréhensibles et à suivre Ha'Qadosh Baroukh Hou dans le désert sans savoir vers où exactement, bref à adopter la juste posture qui nous permet de nous confronter à un absolu qui nous dépasse et nous transcende !

Shabbat Chalom !

Librement inspiré d'une étude avec Philippe Zerbib.

CE FEUILLET EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





Parachat 'Houkat

Par l'Admour de Koidinov chlita

“Alors Israël chanta ce cantique : « Jaillis, ô puits ! Acclamez-le ! »”

אָז יִשְׂרָאֵל אֶת הַשִּׁירָה הַזֹּאת עָלֵי בְּאֵר עֲנּוּ לָהּ בַּמְדַּבֵּר כֹּא יִז



Rachi explique que ce cantique a été chanté pour évoquer un miracle : Lorsque les Béné Israël s'approchèrent de la Terre Sainte, ils avaient prévu de traverser un vallon entre deux montagnes. Des guerriers Amoréens préparèrent alors une embuscade dans les grottes situées en hauteur afin de lancer des flèches sur les Béné Israël lorsqu'ils passeraient en contrebas. Hakadoch Baroukh Hou fit un miracle : avant même que le peuple juif n'atteigne cet endroit, il rapprocha ces deux montagnes l'une de l'autre et écrasa ainsi tous les ennemis qui faisaient le guet. Il s'avéra que lorsque les montagnes reprirent miraculeusement leurs places respectives, le puits (de Myriam) qui accompagnait les Béné Israël dans leurs pérégrinations fit jaillir ses eaux qui révélèrent aux Béné Israël le sang et les membres de leurs ennemis, les amenant alors à entonner un cantique de grâce en honneur de ce miracle.



D'un autre côté, le Saint Or Ha'Haïm affirme que ce chant a été chanté pour louer la Torah qu'Hakadoch Baroukh Hou nous a donné, et que l'on appelle aussi **“un puits d'eau”**.

Les livres de 'Hassidout nous expliquent que chaque juif possède une âme, qui est une partie du Dieu vivant. Cependant, puisqu'elle se trouve dans un corps matériel, il est difficile à l'Homme de ressentir sa lumière, et le seul moyen de la dévoiler, **c'est l'étude de la Torah et la pratique des mitzvot qui éveillent l'âme**, et permettent à l'Homme de ressentir un amour pour Dieu, et de ne pas être attiré par ce monde matériel.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📌 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 05/07/2022

Lorsque les Béné Israël étaient dans le désert, ils menaient une vie spirituelle, en mangeant la manne et en buvant l'eau du puits, et lorsqu'à *ce moment-là* ils durent entrer en Erets Israël et travailler la terre, ils eurent peur de perdre cette vie spirituelle, et c'est précisément là qu'ils chantèrent ce cantique sur la Torah en remerciant Hakadoch Baroukh Hou de ce don merveilleux qui leur permettra d'illuminer leur âme sans être attiré par la matière même lorsqu'ils seront installés en Erets Israël.

Ce cantique a été récité grâce au miracle dévoilé **par le puits** qui fit apparaître le sang des amoréens. Les Béné Israël s'enflammèrent en réalisant que ce puits permit à leur âme de s'exprimer sans la contrainte du corps. **Ainsi ils remercièrent Hachem pour Sa Torah qui est appelée un puits d'eau**, et qui elle aussi permet à la néchamah de s'exprimer et de ne pas rester cachée dans le corps matériel.

BALAK (EN ISRAËL)

'HOUKAT (EN DIASPORA)

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Balak, roi de Moab, demande au prophète des nations Bilaâm, de maudire le peuple d'Israël. Bilaâm tente de le faire, mais chaque fois, au lieu d'une malédiction, c'est une bénédiction qu'il profère.

« Et Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Bilaâm : " que t'ai-je fait pour que tu m'aies frappé ainsi à trois reprises (chaloch régalm) ?" »

Rachi explique que l'ânesse demande à Bilaâm comment penses-tu anéantir une nation (Israël) qui célèbre les trois fêtes de pèlerinage (Pessa'h-Chavouot-Soukot) ? En effet, l'ânesse fait une allusion au mérite qu'Israël acquerra dans le futur en se rendant trois fois par an au Beth-Hamikdash pour célébrer les fêtes.

Bien qu'il soit évident que les paroles de l'ânesse ont été dictées par Hakadoch Baroukh Hou il y a lieu de se demander pourquoi l'ânesse emploie le terme « Régalm » [allusion aux trois fêtes] plutôt que « Péânim » [qui signifie fois ou reprises] ? Aussi, quel est le mérite particulier des trois fêtes ? Pourquoi ne pas mentionner une autre mitsva tel que le Chabat, Tsitsit ou encore les Téfiline ?

La force de Bilaâm de pouvoir maudire le peuple était sa connaissance

LA JOIE RÉPARATRICE

de l'instant où Hachem se mettait « en colère ». Une colère qui fut à l'origine due, à la faute du veau d'or. Bilaâm souhaitait invoquer la faute du veau d'or pour accuser Israël, afin que sa malédiction puisse prendre effet.

Comment est-ce que le mérite des trois fêtes a la capacité de réparer cette terrible faute ?

La Guémara (Pessa'him 118a) nous enseigne que « Tout celui qui méprise les fêtes / moadim, c'est comme s'il servait des idoles

[avoda zara] ». La faute du veau d'or, faute d'idolâtrie, se prolongea pendant six heures. (voir Rachi Chémot

32;1) Notre calendrier compte 15 jours de fêtes dans l'année (7 de pessah, 7 de soukot, 1 de Chavouot). Nous savons que chaque jour possède 24 heures. Si nous multiplions ces 15 jours de fêtes par 24 heures on obtient un total de 360 heures....de fêtes. Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

COMMENT LA MORT CRÉE L'IMPURETÉ ?

La Paracha commence par ces mots : "Voici les décrets de la Thora etc." qui marquent le début des lois de la purification de l'homme impur. Le degré le plus élevé d'impureté qui existe dans la Thora est celui du mort. Il impurifie celui qui le touche, mais aussi celui qui se trouve dans la même pièce et aussi tout l'immeuble ce qui s'appelle 'Toumat Ohel' ! Plus encore, dans le cas où il n'y a pas de toit au-dessus du mort, la 'Toumha'/impureté montera jusqu'au ciel ! L'incidence de cette impureté c'est que l'homme impurifié ne pourra plus se rendre au Temple de Jérusalem et s'il est Cohen, il ne pourra pas manger des sacrifices ou de la 'Trouma'. Aujourd'hui il n'existe pratiquement plus d'incidences si ce n'est pour le Cohen. En effet il lui est interdit de toucher un mort ou d'être dans la même pièce ou dans le même immeuble que lui.

Pendant notre Paracha traite dans son début des lois de purifications de cette impureté. La première c'est de prendre une vache ENTièrement rousse : il ne fallait pas qu'elle ait 2 poils noirs sinon elle devenait impropre à la purification ! Autre loi concernant cette vache c'est qu'il était interdit qu'elle ne porte AUCUN fardeau tout au long de sa vie ! Si ces conditions étaient réunies on faisait sa Ch'hita et on la brûlait entièrement en dehors de Jérusalem. Puis on mélangeait ses cendres avec de l'eau de source jaillissante. Du résultat obtenu on en aspergeait l'homme impur le 3^e et le 7^e jour de son impureté puis le 8^e jour il se trempait au Mikvé et devenait PUR !

Cette Mitsva de la vache rousse fait partie des décrets de la Thora dont l'homme n'a pas de compréhension. En effet il faut savoir que les cohanims qui participaient à la Mitsva se rendaient impurs (ils devaient se rendre au Mikvé le soir) tandis que celui qui était aspergé devenait pur ! Le Or Ha 'Haïm (19.1) pose une question sur cette Mitsva. Pourquoi la Thora écrit-elle 'voici les décrets de la Thora etc.' Il aurait mieux valu dire 'voici les décrets de l'IMPUR', ou les décrets de la 'VACHE ROUSSE' etc.. ? Pourquoi faire dépendre les lois de pureté et d'impureté des LOIS DE LA THORA ? Il répond de manière extraordinaire que chez les non-juifs il n'existe pas de pureté et d'impureté. Lorsqu'ils touchent un cadavre, ils ne deviennent pas impurs. (Rambam Toumha 1.5) Tandis que chez nous on sera impurifié par le toucher ou par la présence d'un cadavre dans une même maison ! Et il explique que c'est grâce au Don de la Thora au Mont Sinaï que le peuple Juif s'est SANCTIFIÉ. Et justement à

cause de cette pureté, les forces négatives qui ont été créées dans ce monde veulent s'agripper à la Quédoucha ! Tout le temps où l'homme est encore en vie cette impureté n'a pas les capacités d'agir contre lui, mais lorsque vient le jour de quitter ce monde alors toute l'impureté s'agglutine à son corps !

Le Or Ha 'Haïm donne une image formidable pour illustrer son enseignement. C'est comme deux ustensiles, l'un rempli de miel, le second de sable. Lorsque vient le moment de les vider et de les mettre en dehors de la maison, on verra très vite s'agglutiner dans la boîte qui a contenu du miel des milliers d'insectes, tandis que celle qui a contenu le sable attirera bien moins d'insectes !

De la même manière, lorsqu'un Juif est appelé à monter au Ciel après 120 ans, toute la Quédoucha qu'il a emmagasinée en lui va automatiquement attirer beaucoup d'impureté ! C'est la raison pour laquelle l'impureté de la mort est la plus forte d'entre toutes ! Une des preuves qu'il rapporte c'est qu'à la Sortie d'Égypte, la veille du départ on a sacrifié l'agneau Pascal. Et la Thora n'a exigé comme condition pour la Mitsva que d'être circoncit et qu'un gentil n'avait pas le droit d'en manger. Mais en ce qui concerne l'impureté du mort, rien n'est mentionné.

On pouvait avoir été en contact avec un mort et malgré tout sacrifier l'agneau pascal ! Et pour cause ! C'est que tant que la Thora n'a pas été donnée il n'y a pas d'impureté, car il n'y a pas encore de sainteté !

Et on peut nous rétorquer que d'après cette explication les Cohanim pourraient être plus laxistes et s'approcher d'un juif (mort) qui n'aurait pas vécu selon la Thora et les Mitsvots. En effet, d'après le Or Ah'Haïm l'impureté dépend de la sainteté qu'a emmagasinée le juif durant sa vie ! La réponse générale, c'est que même le juif le plus éloigné à son actif des Mitsvot. Comme le disent nos sages : tout juif est rempli de Mitsvot comme la grenade est remplie de graines. D'ailleurs, il est rapporté qu'il est interdit pour ce Cohen d'entrer dans un cimetière non-juif. La crainte est qu'il se trouve peut-être enterré là un juif éloigné de tout judaïsme parmi les non-juifs. Et vis-à-vis de lui, le Cohen sera impurifié. C'est bien la preuve que cette impureté le 'collera' jusqu'à ses derniers jours ! C'est que la Néchama du Juif provient du Trône Divin. C'est le DÉCRET de la THORA !

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12

Une invitation à la Téchouva
Ani Iédodi védodi
Séli'hot
Traduites & Commentées
Hatarat Nédarim vékhalot - Tikoun Hatsot

Des Séli'hot pour tous!

OVDHM est heureux de vous offrir la possibilité de participer à ce grand projet, 1000 exemplaires (voir plus) de l'ouvrage "Séli'hot, une invitation à la Téchouva" qui seront distribués gracieusement... Associez-vous à l'édition de ce livre !

JE PARTICIPE



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

Dans les règles de Cacherout il y a un principe que l'on nomme « **batel be chichim/annulation par un soixantième** ». Si un aliment interdit s'est mélangé à un aliment permis, pour permettre le mélange, il faut que la quantité de l'aliment permis dépasse d'au moins soixante fois celle du mets interdit. On utilisera ce même principe de « batel be chichim », pour pouvoir réparer, ou plutôt annuler la faute du veau d'or. Pour noyer, oublier, **annuler ces 6 heures**, on devra les confondre dans **une quantité de temps de 60 fois plus grande**. Les **360 heures de fêtes**, seront le temps d'annulation de cette faute, et on comprend mieux la raison pour laquelle, c'est par le mérite des trois fêtes qu'Israël ne pourra pas être anéanti.

Toutefois pour devoir annuler cette faute dans un mélange soixante fois plus important, ce mélange devra être de la même nature.

Il est écrit au sujet de la faute du veau d'or : (Chémot 32 ;19) « *ce fut quand il approcha du camp et vit le veau, que la colère de Moché s'enflamma, il jeta les tables de ses mains et les brisa au pied de la montagne.* » Le Sforno explique que **ce qui a le plus perturbé Moché Rabénou dans la faute du veau d'or, ce sont les réjouissances et l'allégresse du peuple lors de la faute du veau d'or**. En effet Moché a brisé les tables qu'après avoir vu le peuple danser autour de l'idole.

Le pire dans cette faute, ce n'est pas la construction en soi du veau d'or mais la joie autour de cette idole. **Il faudra donc soixante fois plus de joie, pour pouvoir annuler ces six heures de joie !**

Donc c'est une **mistva d'un même enthousiasme où les Bnei Israël chantent et dansent, qui devra être utilisé pour annuler la faute**. C'est l'enthousiasme de la Kédoucha/sainteté qui déracinera l'enthousiasme de la Touma/impureté. C'est cette force d'égale intensité et opposée qui « cachérifiera » cette faute.

Fêter les Mo'adim/les fêtes, représente la réparation de cette faute. En effet c'est le « **élé élohékha Israël/voici tes dieux Israël...** » (Chémot 32, 4) [écrit au sujet du veau d'or] qui sera annulé par le « **élé hem moadai/ce sont eux (les fêtes) Mes moments fixés** » (Vayikra 23 ;2) [écrit au sujet des fêtes]

L'allusion de l'ânesse faite à Bilaâm est la suivante : **tu souhaites anéantir un peuple en invoquant la faute du veau d'or, mais tu ne te rends pas compte que ce même peuple célèbre Mes trois fêtes de pèlerinage qui constituent une réparation de celle-ci.**

Le Chem mi Chemouel nous rapporte au nom de son père le AvnéNézer que la **célébration des trois fêtes symbolise et exprime mieux que toute autre mitsva** la différence entre le service de D.ieu accompli par Israël et celui des autres nations.

Un goy qui souhaiterait une vraie proximité avec D.ieu ne sera pas prêt à sacrifier les plaisirs de ce monde pour obtenir ce bénéfice. Par contre un juif, lui, **sera prêt à laisser de côté toutes ses possessions et occupations pour monter à Yérouchalayim, trois fois par an, en quittant les aises de son foyer, ses biens, ses terres pour accomplir la mitsva de pèlerinage**. Il peut gérer la difficile « logistique » qu'occasionnait cette montée en famille, avec tout le ravitaillement nécessaire et prendre une longue route. **Toutes ces inconvénients étaient complètement éclipsés par la seule joie d'accomplir la mitsva.**

C'est ce qui caractérise la mitsva de la « **aliya la réguel** », la montée des pèlerins à Yéouchalayim, **tous s'y rendaient dans la joie et l'allégresse**, sans chercher à s'en faire dispenser, comme il est dit « **Je me suis réjoui lorsqu'on me dit "allons vers la Maison de D. !"** » (Téhilim 122, 1)

Bilaâm le déclara plus tard dans ses « bénédictions », que la particuli-

LA JOIE RÉPARATRICE (SUITE)

té d'Israël face aux nations, c'est **son empressement à accomplir la volonté de D.ieu**, comme il est dit « *Voici, le peuple se lèvera comme une lionne et comme un lion il se dressera ...* » (Bamidbar 23 ;24). Rachi explique ce verset, « *lorsqu'ils se lèvent, le matin après avoir dormi, ils surmontent leur fatigue avec la force comme un lion pour se hâter "d'attraper" les Mitsvot de se vêtir du talith, réciter le Chéma et mettre les téfilines.* » Cette joie et cet empressement à accomplir les Mitsvot protègent Israël de toutes malédictions et viennent réparer cette terrible faute de l'idolâtrie du veau d'or. Mais à contrario, ce manque de joie et d'empressement risque, à D. ne plaise, de les exposer aux malédictions comme il est dit : « *Parce que tu n'as pas servi l'Eternel. ton D.ieu avec joie et contentement de cœur* ». (Devarim 28, 47)

En d'autre terme, la force de notre peuple, c'est sa **sim'ha dans l'accomplissement des mitsvot, plus particulièrement dans celle de la joie des fêtes**. Une joie qui met en évidence notre désir et notre engouement d'obéir à la volonté du Créateur.

Le Maguid de Douvno explique à travers la métaphore suivante le reflet de la tristesse dans l'accomplissement des Mitsvot : Il y avait dans une ville deux commerces voisins, un de diamants et l'autre de matériaux de construction. Un jour, un livreur entra en peinant dans le magasin de diamants, tenant dans ses mains une boîte visiblement très lourde. Le propriétaire du magasin lui dit alors : « Tu t'es trompé d'adresse, ta livraison est destinée au magasin voisin. Ceux qui me livrent ne peinent pas, car le diamant est un matériel léger ». Le Maguid de Douvno nous enseigne par cette allégorie que celui pour qui la spiritualité est «



lourde à porter », car il ne ressent aucune joie, ne sert pas Hachem représenté par le diamantaire dans l'allégorie. Le Service divin n'est pas censé nous attrister et il ne doit se réaliser que dans la joie.

Le manque de joie témoigne d'un manque de foi, celui qui sert D.ieu sans joie montre qu'il ne comprend pas le sens de ses actes et ne croit pas en leur utilité! Alors qu'être en état de joie marque notre gratitude envers Hachem. La joie n'est pas seulement un besoin psychologique ou spirituel, c'est aussi un des principes fondamentaux du service divin, comme le Rambam (Hilkhot Souka

8 ;15) nous dit : « *La Sim'ha que dégage un homme lors de l'accomplissement d'une Mitsva est un service important ; mais tout celui qui l'effectue (la mitsva) sans Sim'ha mérite un châtement...* »

La Sim'ha n'est donc pas un petit plus dans le service de Hachem, elle n'est pas non plus optionnelle, et son absence causera de terribles malédictions annoncées par la Torah. Une mitsva même accomplie minutieusement, mais sans Sim'ha, demeure incomplète. La Sim'ha ne vient pas embellir la mitsva, elle en constitue une partie intégrante. Elle est la condition sine qua non de la pratique religieuse ; sans elle, on en viendra probablement à abandonner la Torah (que D.ieu préserve).

La joie est un gage de fidélité. Pourquoi ? Parce que le Service dans la joie est le témoignage d'une adhésion intérieure, pleine et entière et vient éloigner toute supposition de veau d'or. On comprend ainsi les paroles prophétiques de l'ânesse « **comment penses-tu anéantir une nation (Israël) qui fête dans la joie les trois fêtes de pèlerinage...** »

Rav Mordékhaï Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

PLACEZ
VOTRE
DÉDICACE
ICI

La guérison
complète et
rapide de
tous les malades
de Am Israël à
travers le

La réussite
spirituelle et
matérielle de
Raphaël
ben Sim'ha
Joëlle Esther
bat Denise Djaja
Qu'Hachem leur
accorde brakha
ve hatslakha

La réussite
spirituelle et
matérielle de
Patrick Nissim
ben Sarah
Martine Maya
bat Gabry Camouna
Qu'Hachem leur
accorde brakha
ve hatslakha

MERCI
HACHEM pour
tous ces Nissim
et Niflaot que
Tu réalises
chaque jour
envers

PLACEZ
VOTRE
DÉDICACE
ICI



LA MALADIE D'AMOUR

« **Alors Hachem suscita contre le peuple les serpents brûlants qui mordirent le peuple, et il périt une multitude d'israélites. Et le peuple s'adressa à Moché et ils dirent : "Nous avons péché en parlant contre Hachem et contre toi ; intercède auprès de Hachem, pour qu'il détourne de nous ces serpents !" Et Moché intercède en faveur du peuple. Hachem dit à Moché : "Fais toi-même un serpent et place-le en haut d'une perche : quiconque aura été mordu, qu'il le regarde et il vivra !" »** Bamidbar (21 ; 6-8)

Cet épisode vient nous dévoiler l'une des raisons et des causes de la maladie et de la souffrance. Pourquoi donc Hachem a-t-il « besoin » de nous faire souffrir ?

Le Rav Mordekhaï Miller nous offre une parabole provenant d'un discours du Rav 'Haïm de Vologin :

Un jour, un enfant avait contracté une maladie mortelle et il dormait sans discontinuer. Les médecins prévinrent le père que si on ne le sortait pas de sa léthargie d'une façon ou d'une autre, cela lui serait fatal.

Le père mit alors tout en œuvre pour sauver son fils : Il retira d'abord les coussins, l'enfant ouvrit un œil et se rendormit. Il l'allongea sur du bois à la place du matelas moelleux, mais ce fut sans effet... Il se résigna ensuite, après de nombreuses autres tentatives infructueuses, à l'allonger sur des clous, car seule une telle douleur pourrait le réveiller et le sauver de sa léthargie mortelle.

Aussi pénibles que soient les souffrances de l'enfant, qui peut imaginer la douleur du père ?

Malheureusement, il arrive que le peuple Juif ressemble à cet enfant, en s'endormant en tant que Juif et en n'accomplissant plus son rôle. Hachem lui apporte alors la preuve la plus éclatante de Son amour en essayant par tous les moyens de le réveiller.

Hachem nous envoie donc des maladies par amour, des souffrances par bonté, afin de nous réveiller, et de nous rapprocher de Lui. Ce sont donc, malgré les apparences, des preuves d'amour et d'intérêt pour nous.

Lorsque le serpent fit fauter Adam et 'Hava, sa punition fut que, dorénavant, il ne se nourrirait que de poussière. A première vue on ne comprend pas la punition, au contraire semble-t-il, voilà plutôt une bénédiction, car il trouvera sa subsistance à tous les coins de rue avec une extrême facilité !

En réalité, il n'y a pas pire malédiction ! Car de cette façon, tous les contacts avec Hachem sont coupés. Le fait de le combler physiquement et matériellement fut un moyen de l'écarter définitivement de la face du Créateur. Il n'a plus de besoins, donc plus besoin de connexions avec le Ciel. Livré à lui-même, sans Guide et sans plus aucune possibilité d'œuvrer pour le Bien.



Tous nos besoins ne sont qu'un moyen et non pas un but. J'ai besoin de me nourrir, donc je vais étudier, chercher un travail et me nourrir.

Mais ce n'est pas le contraire : j'ai besoin de manger donc je fais les études les plus poussées qui existent, je cherche un travail le plus haut placé, je brigue la fonction la plus rémunératrice, et je ne passe ma vie qu'à cela, en oubliant femme, enfants, Torah, etc.

Il ne faut pas confondre le moyen et le but.

Nous devons nous nourrir pour avoir des forces afin de réaliser la Volonté du Créateur ! Et non pas réaliser la volonté de mon EGO ! Le but ultime et essentiel est de nous relier au Créateur du monde.

C'est de là que nous voyons le sens de la souffrance, tant qu'il y a des « bobos », des angoisses, voire pire 'Hass véChalom, nous restons en contact avec Hachem. Elle est envoyée pour éveiller en nous le besoin de retourner vers D.ieu. Si nous sommes conscients que la maladie est envoyée par le Ciel afin de nous rapprocher de Lui, alors nous comprendrons que dans la salle d'attente du médecin, il sera de mise de profiter de cette attente pour lire quelques Téhilim, faire une introspection, et essayer de comprendre pourquoi nous sommes assis là en cet instant.

Aucun événement n'arrive pour rien, et si l'on doit attendre 6 mois un rendez-vous avec un grand professeur, c'est sans doute que 6 mois doivent être consacrés à la Téchouva.

Plus l'attente ou le traitement sont longs, plus Hachem attend de nous quelque chose en retour... A la fin de notre verset, nous lisons que le peuple s'est tourné vers Moché afin qu'il intercède en sa faveur.

A notre époque aussi nous rendons visite aux Guéolim pour obtenir leur berakha et recevoir ainsi de l'aide pour affronter les diverses épreuves de la vie. Et c'est une très bonne habitude, car grâce à leur puissante intelligence, leur objectivité, leur pureté, ils peuvent analyser les problèmes mieux que personne, en outre, leur mérites nous permettent de trouver grâce aux yeux du Créateur.

Pourtant, cela n'est pas suffisant. Comme Hachem a répondu à Moché : "Fais toi-même un serpent et place-le en haut d'une perche : quiconque aura été mordu, qu'il le regarde et il vivra !" »

Le fait de regarder ce serpent, nul ne pouvait le faire à la place du malade, et cet acte venant de lui et non d'un intermédiaire, témoignait de sa croyance parfaite dans les pouvoirs guérisseurs de Hachem, Seul D.ieu, Tout Puissant.

Hakadoch Baroukh Hou attend de nous un acte qui montre notre entière dévotion.

Le monde actuel cherche souvent à occulter cette vérité, mais nous devons garder à l'esprit que le Maître de l'univers, le Créateur du monde, est notre Père qui recherche notre amour et notre reconnaissance, afin de nous offrir la rédemption. AMEN !

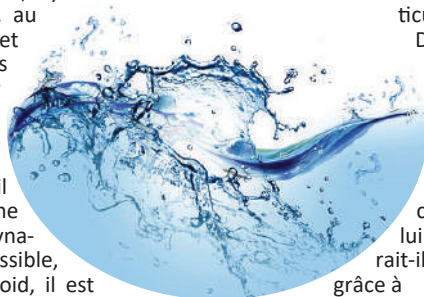


"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« **On mëttra de l'eau vive dans un vase** » (19,17)

Le peuple d'Israël est comparé à l'eau, au même titre que l'eau peut se répandre et couvrir d'immenses espaces, fertiliser des déserts, ébranler des montagnes, creuser des chemins, et ce, malgré la présence d'obstacles importants. Quand cela se passe-t-il ? Lorsque le peuple d'Israël correspond à l'état liquide. Mais lorsqu'il est dans un état « gelé », il n'a aucune force. Ainsi, il en va d'Israël ; par le dynamisme et l'enthousiasme, tout est possible, mais dans une situation de gel et de froid, il est impossible d'atteindre quoique ce soit. (Rav Méir Shapira de Loublin)



« **Or, la communauté manqua d'eau et ils s'ameutèrent contre Moché et Aharon.** » (20, 2)

Après s'être ameutés contre Moché et Aharon à cause d'un manque d'eau, les enfants d'Israël s'en prirent uniquement à Moché, comme il est dit : « Et le peuple chercha querelle à Moché. » Pourquoi particulièrement à lui ?

Dans son ouvrage Pta'h Hasmadar, Rabbi Eliahou 'Haï Damri Zatsal répond ainsi : Rachi affirme que, durant leurs quarante années de pérégrinations dans le désert, nos ancêtres avaient à leur disposition un puits par le mérite de Myriam, qui avait longuement attendu près du fleuve où Moché, alors bébé, venait d'être déposé, pour voir ce qui adviendrait de lui. Du fait que Myriam eut ce mérite grâce à Moché, lorsqu'elle décéda et que le puits disparut avec elle, le peuple se tourna vers lui pour protester contre leur manque d'eau. Pourquoi ne pourrait-il pas leur ramener ce puits dont ils disposaient, notamment grâce à lui, pensèrent-ils ? C'est pourquoi ils lui adressèrent leurs plaintes plutôt qu'à Aharon.

NOUVEAU
RETROUVEZ-NOUS
EN VIDEO
YouTube



ZOOM
sur la Paracha



ABONNEZ-VOUS
CLIQUEZ-ICI



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Balak fils de Tzipor a vu » (22,2)

Qu'est-ce qu'il a vu ? Le Zohar explique que Bilam s'opposait à Moché par sa force de la parole, et Balak s'opposait à Aharon par sa force de l'action. A présent que Aharon était décédé, Balak a senti qu'il pouvait attaquer Israël. Et en réalité, il pouvait nuire à Israël par sa propre force, car Aharon n'était plus là face à lui. Cependant, Hachem a déjoué son plan, et dans Sa Bonté, Il lui a mis dans le cœur de faire intervenir Bilam pour cela. Seulement, Bilam ne pouvait pas réussir, car la force de Moché se tenait toujours contre lui. (Sfat Emet)

« Mais D.ieu étant irrité de ce qu'il partait. » (22, 22)

Que signifient les mots « de ce qu'il partait » ? La Guémara raconte (Brakhot 7a) que Rabbi Yéhocoua ben Lévi avait pour voisin un Saducéen l'irritant sans cesse, au point qu'il souhaitait sa mort. Sachant qu'il existe un moment, vers le lever du jour, où la colère règne en maîtresse dans le monde, Rabbi Yéhocoua ben Lévi prévint d'être alors réveillé afin d'en profiter pour maudire cet homme, malédiction qui s'appliquerait sans doute.

Comment distinguer cet instant ? Il correspond à celui où la crête du coq devient entièrement blanche. Aussi, le Sage prit-il un coq qu'il observa attentivement, dans l'attente de ce moment précis. Mais, lorsque celui-ci arriva, il s'était endormi. A son réveil, il comprit que le Créateur l'avait voulu ainsi, afin que sa malédiction ne puisse pas s'appliquer.

Dans l'ouvrage Hatsadik Rabbi Chlomo, il est expliqué que Bilam, qui désirait maudire le peuple juif, voulut profiter de l'heure où D.ieu se met en colère pour accomplir ce sombre dessein. Il prit alors un coq et attendit le moment opportun. Constatant qu'il commençait à somnoler, il fit les cent pas pour lutter contre le sommeil, ce qui déplut fort au Très-Haut, comme le laisse entendre le verset « Mais D.ieu étant irrité de ce qu'il partait. »

« Ce peuple résidera seul » (23,9)

Le Panim Yafot explique cette bénédiction de la façon suivante: Nos Sages disent que lorsque Hachem juge le monde, Il commence par juger le peuple juif avant les autres nations. En effet, cela est un moyen de juger Israël avant que la Colère Divine ne s'éveille. Car s'Il jugeait d'abord les autres nations, à la vue de leurs fautes, la Colère Divine risquerait de s'éveiller, et quand Il jugera ensuite Israël, Il le fera avec un « fond » de colère. Pour éviter cela, Hachem juge en premier le peuple juif, tant qu'il n'y a pas encore de colère. C'est en ce sens que Bilam dit : « Ce peuple résidera seul », c'est-à-dire que quand ils comparaitront devant Hachem pour être jugés, ils seront encore seuls. Les autres nations ne se seront pas encore présentées, et ils seront alors les premiers à se faire juger, ce qui est une bénédiction. (Panim Yafot)



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Benichou

« Tu ne maudiras point ce peuple » (22-12).

Il y a une centaine d'années, les scientifiques pensaient avoir percé le secret de la création. Ils étaient persuadés qu'il ne leur manquait qu'un petit détail et tout serait dévoilé. Comme ils étaient fiers ! Les découvertes se succédaient rapidement et les étourdissaient ! Ils attendaient impatiemment de tout savoir sur tout ! Depuis, les scientifiques apprirent à être humbles ! Comme ce monstre légendaire qui à chaque tête coupée, sept têtes poussent immédiatement, les scientifiques avancèrent dans leurs recherches sur les merveilles de la création mais comprirent aussi leurs complexités. Ils se rendirent à l'évidence qu'ils étaient encore bien loin d'acquiescer une compréhension complète et générale.

Pour chaque question résolue, deux autres nouvelles questions surgissaient. Au début, la cellule vivante était une énigme, ensuite les scientifiques découvrirent les différentes parties de la cellule vivante. Ils savent aujourd'hui qu'il existe une cellule unique et que notre corps est composé de milliard de cellules. Mais cette composition est plus complexe qu'un navire de guerre moderne... En effet, il est composé de robots moléculaires et d'un centre d'activité indépendant, d'un centre informatique et d'un centre de contrôle. Il y a des rails et des wagons ainsi que des échanges de produits. Ce corps expulse les déchets. Et nous n'avons pas encore parlé de la communication intercellulaire et de leur coopération.

Les actions de D. sont si grandes ! Depuis les systèmes de l'infiniment grand des étoiles dans l'univers dont l'équilibre des forces d'attraction et d'accélération est si parfait jusqu'aux systèmes de l'infiniment petit et la complexité de la cellule et de l'atome.

Dans le temps, quand les médecins ne comprenaient pas l'utilité des amygdales dans la gorge ni de l'appendice dans l'intestin, ils les amputaient sans complexe, tel une annexe inutile. Aujourd'hui, ils sont plus intelligents, bien qu'ils ne soient pas encore parfaits, mais ils comprennent que ces membres ont une fonction dans le système immunitaire. Ils savent qu'il ne faut pas jouer avec les parties de la création, au sujet de laquelle le créateur témoigne dans la torah éternelle "D. examina tout ce qu'il avait fait: c'était éminemment bien" (Béréchit 1-31), la perfection !

Dans notre paracha, nous apprenons qu'un grand miracle se produisit pour le peuple juif: le créateur a miraculeusement empêché Bilaam de maudire, il ne se mit pas en colère tous ces jours-ci afin que Bilaam n'ait pas la possibilité de s'exprimer. Cependant, son mauvais œil eut de l'influence et toutes ses bénédictions furent transformées en malédiction (Sanhédrine 105B).

C'est surprenant: quelle est le pouvoir des malédiction, comment fonctionne le mauvais œil ? Il faut savoir que nous ne pouvons pas tout comprendre !

"Selon les secrets de la création, les pensées de l'homme influencent des forces cachées dans le monde de l'action, et une pensée légère peut détruire des objets solides", écrit le "Hazon Ich ztsl dans un commentaire sur ce sujet ('Hochen Michpat, Likoutim 66), "au moment où des hommes s'émerveillent d'une entité réussie, ils la mettent en danger".

Nous ne prétendons pas comprendre, nous ne sommes pas si prétentieux au point d'affirmer que ce que nous ne comprenons pas n'existe pas. Nous reconnaissons que notre cerveau est limité et nous savons que le monde est plus

ATTENTION !! AYIN ARA

complexe que ce que nous sommes capables d'évaluer. Notre perception des merveilles de la création est comparable au chat de l'aiguille par rapport aux portes d'une salle.

Rabbi Na'hman de Breslev ztsl écrit (Likouté Mohar"n 141-193) "Sache que la pensée possède une grande force. Si l'on pense très fort à une chose de ce monde, on peut réussir à la concrétiser".

Ainsi, si l'action de penser est si puissante et si l'action de maudire peut nuire et détruire, on comprend la grandeur de la force d'une pensée positive et la puissance de la bénédiction. En effet, "La récompense est cinq cent fois supérieure à la punition" (Yoma 76A). La force de la prière est très grande ainsi que l'étude de la torah. Les paroles de la michna en témoignent: "Celui qui accomplit une mitsva reçoit des bienfaits, il mérite une longue vie et hérite du monde futur (Kidouchin fin du premier chapitre).

La force de la foi en D. est très puissante ainsi que la force de s'attacher à D. de même, la pensée positive et le regard positif sont très puissants. Comme le dicton suivant est vrai "Pense bien et tout ira bien !"

"Rabbi Elazar affirme éloigne-toi toujours des honneurs afin que tes jours s'allongent" (Sanhédrin 14A, 92A). Le Targoum commente: "Cache-toi dans l'ombre et tu survivras". C'est un enseignement qui vaut de l'or. Que cela signifie-t-il ?

Dans notre paracha, Bilaam a été appelé depuis les montagnes de Kedem pour maudire le peuple d'Israël. D'où provenait sa force ? La Michna (Avot 5-19) dit qu'il portait le "mauvais œil". Afin d'avoir une influence, il demanda à voir le peuple, ne serait-ce même qu'une infime partie, afin de lui jeter le mauvais œil. Que vit-il ? "Que les portes de leurs tentes ne se faisaient pas face", ainsi, il ne parvint pas à leur jeter le mauvais œil.

Nos patriarches se méfiaient beaucoup du mauvais œil. Ils évitaient de se dévoiler et d'étaler leur richesse et leurs biens. Il n'y a pas de doute qu'ils n'auraient pas accepté que le numéro d'immatriculation de leurs voitures révèle l'année de production du véhicule ou bien que l'étiquette de leur vêtement témoigne de leur statut social. Pourquoi attirer l'attention ? Pourquoi attiser le feu ? Pourquoi engendrer de la jalousie et s'attirer le mauvais œil ?

Yaakov avinou enseigne à ses enfants: "Pourquoi vous entre-regarder ?" (Béréchit 42-1), pourquoi vous jalouser ? ! Ce n'est pas sain et c'est futile.

La guemara (Tamid 32A) demande: que doit faire l'homme pour vivre ? La guemara répond: il doit se neutraliser. C'est-à-dire, qu'il s'efforce de ne pas se montrer. L'homme doit se dissimuler pour échapper au mauvais œil et aux mauvaises langues, à la jalousie et à la haine. Nombréux sont ceux qui s'y sont brûlés !

Ces affirmations concernent tous les domaines. Le Rav Eliahou ki tov ztsl, auteur du livre "Hatodaah", demande à son fils la chose suivante: "Fais attention à être le deuxième de la classe"... La bénédiction réside dans les choses cachées (Baba métsia 42A). Nous devons apprendre de nos patriarches les voies de l'humilité et de la pudeur ! (Mayane HaChavoua)

Rav Moché Benichou



Autour de la table de Shabbat n° 340, Houkat



Ces paroles de Thora seront étudiées Le Ylouï Nichmat Avi Mori, Yacov Leib Ben Avraham Natte Zihono Livra'ha (que sa mémoire soit bénie).

On remerciera Hachem car dans sa grande Bonté les dirigeants de l'Etat où "les Yeux de D.ieu scrutent le pays depuis le début de l'année jusqu'à la fin" doivent changer pour laisser la place à de nouveaux dirigeants qui auront le souci de diriger notre saint pays d'après les lois (ou tout du moins l'esprit) de notre Sainte Thora pour le bien être de toute la communauté d'Israël.

La Vache Rousse

Dans notre Paracha sont enseignées toutes les lois concernant la "Para Adouma", la vache rousse. On sait qu'un homme qui a été en contact avec un mort est impur au plus haut niveau. Nécessairement, s'il est Cohen, il ne pourra plus manger de la Trouma, des sacrifices, ni même se rendre au Temple de Jérusalem. Pour « retrouver » sa pureté originelle, il devra être aspergé par deux fois d'eau mélangée aux cendres de la vache rousse. C'est un des décrets de Hachem sur lequel même le plus intelligent des hommes, le Roi Salomon, a dit que ce commandement dépassait tout entendement humain.

La suite de la Paracha traite de la mort de la prophétesse Myriam. Cette grande Tsadéquette n'est pas morte comme le commun des mortels (par l'ange de la mort) mais par Hachem Lui-même. C'est le propre des grands Tsadiquims qui ne souffrent pas lors de la séparation de leur âme d'avec leur corps!

Les Sages apprennent de la juxtaposition entre les lois de la vache rousse et la mort de Miriam : la mort, des Tsadiquims, a le pouvoir d'expié les fautes de la communauté comme la vache rousse peut le faire (Rachi 20.1; Moéd Quatan 28). Cet enseignement est donné après que les deux événements soient juxtaposés dans la Thora. Or la mort de Myriam a eu lieu **40 années après la sortie d'Egypte** tandis que la loi de la Para Adouma a été donnée dès la deuxième année du désert. Donc puisque les deux passages ont été écrits l'un après l'autre (alors que 38 ans les séparent) c'est la preuve que la Thora veut nous apporter un enseignement par cette juxtaposition (Méam Loéz). Avant de passer à notre

développement, on est obligé de dire un mot sur la vache rousse. La Para Adouma n'est pas un sacrifice comme les autres! Ca ressemble à un sacrifice, mais ce n'en n'est pas (car elle n'était pas apportée sur l'autel des sacrifices dans le Temple de Jérusalem). C'était uniquement un moyen de redevenir pur! Donc lorsque les Sages disent que la vache expie, l'intention est de dire que la vache rousse enlève "un petit peu" de la faute du veau d'or! Comme les sages disent : "Que vienne la mère (la vache rousse) et lave les saletés qu'a laissé son petit (le veau d'or)!Après cette introduction, on s'attardera sur le concept de la disparition (Lo Alénou/ Que D.ieu nous en garde) du Tsadiq. En quoi entraîne-t-il l'expiation des fautes de la génération?

On comprend bien que sur terre il existe des hommes qui sont bien au-dessus du commun des mortels. A force de pratiquer la Thora, les Mitsvots, et de travailler sur leurs traits de caractères et en particulier leurs envies, ils se sont élevés. Ce ne sont plus des bipèdes qui se déplacent sur terre mais des vrais anges au service du divin! (comme dit le Hazon Ich). Donc la perte de tels hommes c'est d'abord une grande catastrophe pour l'humanité (car le Tsadiq **est** le vecteur de la bénédiction sur terre!) Lorsque les Sages disent qu'il expie la faute, on peut l'expliquer de plusieurs manières. Lorsque le Tsadiq part pour un monde meilleur, ses élèves, proches et le peuple prend sur lui de se renforcer dans la pratique de la Thora en l'honneur du saint homme (A l'exemple de la disparition du Rav Sha'h Zatsal qui demanda à son départ que le public prenne sur lui d'accomplir UNE pensée de Moussar/morale juive en sa mémoire). Ce repentir qui s'effectue au départ du Tsadiq est crédité au compte du mort, et en soi c'est une grande expiation des fautes sur terre. Car il n'y a rien qui répare comme la Téchouva/repentir des vivants.

Cependant, on peut aussi expliquer ce phénomène au travers du sacrifice. On sait en effet qu'il existait un sacrifice perpétuel au Temple de Jérusalem, le matin et l'après-midi. Sa fonction était **d'effacer les fautes** du Clal Israel afin que tous les jours un juif ne se lève pas de bon matin avec la faute de la veille à son passif. De la même manière la mort

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

du Tsadiq influence le monde entier. Puisque c'est lui la "perle" du monde, alors lorsque Hachem reprend son âme c'est une grande perte pour la communauté. Car les âmes du Clall Israël sont liées les unes avec les autres. Donc cette souffrance est en soi une grande expiation pour tous! Le Hatham Soffer rapporte une donnée supplémentaire, c'est que précisément lorsque le Tsadiq meurt avant son heure qu'à ce moment il y a expiation des fautes! Mais s'il vit tous les jours qui lui sont attribués à sa naissance, il n'y aura pas expiation!(Torat Moché Béréchit 20 d.h Lo et Amnam).

On finira par une anecdote connue. La fille du Hafets Haim était mariée avec le Rav Hirsh Lévinson Zatsal. Cet homme était Rav dans la Yéchiva de son beau-père et était particulièrement apprécié par les élèves. Lors de la première guerre mondiale, la Yéchiva a vécu de grandes tribulations et lors d'un hiver très froid le Rav Lévinson a vu un des élèves sans chaussures! Il lui a donné ses propres bottes pour que l'élève chétif s'en sorte. Or le froid était tellement intense et la faim était si grande que le Rav Lévinson est tombé gravement malade. Finalement il rendit l'âme. La fille du Hafets Haïm est venue voir son père en disant: « Pourquoi Hachem a pris mon Hershélé? Il n'avait que mon mari à prendre? » Le saint Hafets Haim lui répondit. « **Ma fille, que préfères-tu ? Qu'un tiers du Clall Israël parte ou que ton mari ne disparaisse ? !** »

Prière de ne pas déranger entre 2h et 4h

Comme on a parlé des Tsadiquims, on finira notre bulletin par deux **anecdotes** sur un des grands de notre génération : le Rav Moché Feinstein Zatsal. De ces exemples, on apprendra un tant soit peu à faire attention dans son rapport avec son prochain. La première anecdote c'est peu après la période de décès du Rav (en 1986). Le téléphone sonna dans la maison des Feinstein à New York. On est la veille du Shabbat et une dame, semble-t-il d'un certain âge, est au bout du fil. Elle demande à parler au Rav. On l'informe de la triste nouvelle. Très émue elle demande quand même l'heure de la rentrée du Shabbat. On lui répond volontiers. La semaine suivante de nouveau la même dame est au bout du fil et demande de nouveau l'heure d'entrer du Shabbat. Là encore les gens lui répondent. Une troisième semaine encore le téléphone sonne la veille du Shabbat et de nouveau cette dame demande l'heure de l'entrée du Shabbat! Cette fois une personne demande à cette dame pourquoi elle ne possède pas le calendrier des horaires? La femme à l'autre bout du fil un peu interloqué répondit « Cela **fait DES ANNEES** que j'appelle TOUTES les veilles de Shabbat le Rav Moché Zatsal, et **PAS UNE FOIS** il ne m'a dit d'acheter un calendrier!! Je suis veuve, et c'est toujours avec autant de gentillesse qu'il me répondait durant toutes ces années! » Fin de l'anecdote, et pour nos fidèles lecteurs je dois ajouter que le Rav Moché étant le Grand Rav d'Amérique, et du monde entier, il recevait des questions brûlantes, et en particulier la veille de Shabbat! Et malgré tout il gardait une **humilité** à toute épreuve!

Une autre anecdote, rapportée par un Avreh d'Erets Israël. Un jour, il appelle le Rav Moché Feinstein Zatsal pour lui

poser une question brûlante. Après plusieurs sonneries le Rav répond. L'Avreh se présente et pose sa question. Le Rav lui demande alors de patienter un peu au bout du fil. Après quelques minutes le Rav revient au fil et donne la réponse attendue. Et avant de raccrocher, le Rav Feinstein demande à son interlocuteur son nom et son adresse. Fin du premier épisode. Quelques temps plus tard notre Avreh d'Erets reçoit un courrier d'Amérique, dans lequel est glissé un billet vert avec une lettre. Il est expliqué que puisque la communication a duré plus longtemps que d'habitude et comme le tarif téléphonique est cher voici joint le paiement de la communication. Signé Moché Feinstein. Notre Avreh était grandement étonné, mais la suite fut encore plus déconcertante. Il fait une rapide enquête et découvre qu'au moment où il a contacté le Rav, il était 8 heures en moins (par rapport à l'heure d'Israël). Donc d'après ces calculs il était 3h du matin lorsque le téléphone sonna dans la maison des Feinstein! C'est pourquoi le téléphone a sonné plusieurs fois. De plus, quand le Rav a pris quelques minutes afin de répondre à la question, il était en fait couché !

il devait donc nécessairement dire la bénédiction sur la Thora avant de répondre une Hala'ha. Ce n'était pas pour chercher dans un livre la réponse à la question mais uniquement pour faire la bénédiction! La réponse, il l'a connaissait immédiatement car tout était inscrit dans son cœur! (Pour nos érudits il faut savoir que le Rav Feinstein Zatsal a fait pas moins de 200 fois l'étude de tout le Choul'han Arou'h et du Tour ainsi que de tous les commentaires!) Et tout ce temps était inclus dans le paiement de la communication téléphonique!

Donc pour nous, ces anecdotes nous convaincront que l'étude de la Thora n'est pas comme toutes les autres sciences! (Imaginez l'agréé de la fac de médecine de Paris, alors qu'un jeune stagiaire lui demande un renseignement à 3h du matin! Vous nous tiendrez au courant si la police n'est pas déjà au pied de l'immeuble du mauvais plaisantin qui ose appeler à une heure si tardive! N'est-ce pas?) Donc la Thora c'est aussi une manière de vivre et d'être attentif dans son rapport avec son prochain.

Coin Hala'ha : un ustensile dont son utilisation est interdite à Shabbat sera "Mouksé". Par exemple un marteau (sert à planter des clous, ce qui est formellement interdit à Shabbat) ne pourra être déplacé à sa guise (même si on ne veut pas planter de clous). C'est uniquement dans le cas où on en aura besoin pour une utilisation permise, qu'il sera permis de le prendre. Par exemple, si je n'ai pas de casse-noix (Michna Broua) je pourrais prendre mon marteau pour casser mes noix ou ma noix de coco (ce qui s'appelle "LéTsorrer Goufo"). Autre cas permis, déplacer mon marteau si j'ai besoin de la place où il est posé. Par exemple mon jeune fils a posé ce marteau sur une chaise et j'ai des invités qui viennent chez moi, je pourrais prendre le marteau et le ranger à sa place (Tsorrer Méquomo).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold Soffer



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Houkat
5782

|161|

Parole du Rav



Dans de nombreux livres de Moussar il est expliqué qu'au moment où monte en l'homme une colère interne, il doit pouvoir se contrôler. C'est la nature humaine, c'est la nature qu'Hachem a créée dans le monde. Dans son cerveau, il garde son sang froid par rapport à cela et tout va bien parce qu'il se maîtrise. Mais à l'instant où il va commencer à parler, le feu grandira en lui comme de la lave et cela deviendra incontrôlable.

Si un homme sent qu'il va se mettre en colère, que doit-il faire ? S'enfuir et surtout se taire ! Aucun mot, pas un seul, même pas bonjour ! Qu'il remplisse sa bouche de savon, de sable mais qu'il se taise. Même pas une seule lettre ! Alors il sera possible de passer outre...Mais s'il ne fait que dire et redire : je t'explique, je te parle correctement, je, je, etc. il tombera et s'écraiera. Il y a parfois des taches dans l'esprit qui sont gravées à cause de la colère 10, 20, 30, 50 années après et qui ne sont toujours pas réparées. Toutes les colères ne sont pas facilement réparables.

Alakha & Comportement



Nos sages expliquent que la vertu de la joie est très grande, qu'elle sauve de toute entrave, qu'elle éveille le cœur à un attachement divin et qu'elle entraîne la bénédiction. Celui qui détient cette vertu d'être dans une joie permanente (suite) :

19)Aidera à ce que son âme soit propre de toute fautes et de tout défaut **20)**Mériterà de toujours être dans la pureté **21)**Tout le monde voudra être proche de lui **22)**Le nombre des années de sa vie sera doublé aussi bien en nombre qu'en qualité **23)**Il sera sauvé de tout souci **24)**Mériterà d'acquiescer une patience merveilleuse à toute épreuve

Il faut donc faire très attention à ne pas être triste dans notre service divin et dans notre quotidien, car toutes les bontés que nous avons énumérées viennent sur l'homme qui possède la vertu de la joie.

(Hélév Aarets chap 8 - loi 6 page 515)

La vache rousse, le secret de la téchouva



La paracha de la semaine commence par la mitsva de Para Adouma (brûler la vache rousse) qui était destinée à la purification de ceux qui avaient été en contact avec l'impureté des morts. Le secret de la mitsva de la vache rousse est si profond que même le Roi Chlomo, le plus sage de tous les hommes, n'a pas réussi à percer ce secret et à comprendre cette mitsva (voir Yoma 14.1), à tel point qu'il dira d'elle : «Je voulais me rendre maître de la sagesse! Mais elle s'est tenue éloignée de moi»(Koélet 7.23). En fait, le seul à qui ce secret a été révélé est Moché Rabbénou, comme il est fait allusion dans ce qui est écrit : «Tu prendras pour toi une vache rousse» (Bamidbar 19.2), et nos sages ont expliqué (Bamidbar Rabba 19.6): «A toi je vais dévoiler le secret qui se cache dans cette vache».

Il faut savoir que ce secret trouve son origine à la cinquantième porte de la sagesse (le mot rousse à pour valeur numérique cinquante), qui ne sera pleinement révélé que dans le monde à venir, comme il est écrit : «Plus de délits, plus de violences sur ma sainte montagne, car la terre sera remplie de la connaissance d'Hachem, comme l'eau afflue dans le lit de la mer»(Yéchayaou 11.9), et quand le juste Machiah viendra et préparera la dixième vache rousse, nous mériterons avec l'aide d'hachem que se sublime secret nous soit révélé à tous. Néanmoins, Rachi dans

notre paracha (19.22) rapporte au nom de Rabbi Moché le prédicateur une belle explication sur le besoin nécessaire à ce commandement, qui est d'expier le péché du veau d'or. Il compare cet épisode au fils d'une esclave qui avait lavé le palais du roi avec des excréments. Alors les serviteurs du roi en voyant cela, ont demandé que la mère de cet enfant vienne nettoyer les excréments que son fils avait déposés. Et donc le peuple d'Israël, ayant péché par la faute du veau d'or, devait faire son expiation précisément par une vache, qui est la mère du veau.

Et puisque le but de cette vache est d'expier le péché, donc la vache devait être rousse, parce que la nuance du rouge symbolise les péchés, ainsi que l'attribut du jugement qui s'éveille par nos fautes, comme il est écrit : «Même si vos fautes sont comme le cramoisi, elles peuvent devenir blanches comme de la neige; d'écarlates comme le pourpre, elles deviendront comme de la laine»(Yéchayaou 1.18). C'est-à-dire qu'en se repentant de son péché, on a le pouvoir de blanchir la rougeur du péché. Dans ce verset, il est mentionné deux niveaux dans le degré de blanchiment du péché: l'un, très blanc comme la blancheur de la neige et le second, moins blanc que le premier, comme de la laine blanche (voir Michna Négaim 1.1). Ces deux degrés viennent nous enseigner qu'il existe deux degrés qu'il existe dans la

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Hachem déplace les montagnes à l'improviste et les ébranle dans sa colère. Il fait trembler la terre sur ses fondations et fragilise les colonnes qui la supportent. Hachem ordonne au soleil, et le soleil ne paraît point; il met un sceau sur les étoiles. A lui seul, il déploie les cieux, il marche sur le sommet des vagues.

Hachem a créé la Grande Ourse, l'Orion, les constellations et les demeures cosmiques du Midi. Hachem accomplit des merveilles sans limites et des miracles incalculables. S'il passait près de moi, je ne le verrais pas; s'il se glissait sous mes yeux, je ne le distinguerais pas"

téchouva: «Une téchouva par la crainte» et «Une téchouva par amour».

Si quelqu'un a fait téchouva sur ses fautes seulement parce qu'il craint d'être puni par Akadoch Barouh Ouh, ou pour être sauvé des souffrances qui s'abattent sur lui, ce n'est pas le but du repentir et ce n'est pas appelé une téchouva complète. Donc la vertu de ce repentir pourra blanchir ses péchés comme de la laine blanche et comme le rapportent nos Sages (Yoma 86.2) qu'un retour (téchouva) fait dans la crainte entrainera que «ses fautes seront considérées comme des fautes par inadvertance» mais ne seront pas totalement effacées.

D'autre part, il y a celui qui se repent grâce à son amour pour Akadoch Barouh Ouh et de l'ampleur de sa soif de revenir à sa source et de se lier à son Créateur. Nos Sages (Yoma 86.2) disent de lui que «ses fautes seront considérées comme des mérites», parce que son immense téchouva qui vient des profondeurs de son cœur a le pouvoir de purifier toutes ses actions et de les blanchir comme de la neige blanche, et cette téchouva s'appelle un repentir complet. Et pour cela, nous faisons dans la Amida la bénédiction de «Achivénou», où nous demandons à Hachem «permets-nous de faire une téchouva de tout notre cœur devant toi». Par cette prière nous demandons de recevoir un repentir si élevé, qu'il aura le pouvoir de purifier notre âme de toutes les imperfections et nous rapprocher d'Hachem Itbarah comme avant d'avoir péché.

Un autre secret dans l'œuvre de la téchouva doit être appris de cette mitsva, du fait que la vache rousse était brûlée jusqu'à ce qu'elle devienne littéralement des cendres. Car les cendres indiquent la soumission et l'humiliation, comme l'a dit Avraham Avinou: «De grâce ! j'ai entrepris de parler à mon maître, moi qui suis poussière et cendre» (Béréchit 18.27). Et il est sous-entendu en cela que l'intégrité du repentir de l'homme dépend de son humiliation et de sa soumission comme des cendres et de la poussière devant le Créateur et devant chaque enfant d'Israël.

De même, Rabbi Moché le prédicateur (cité dans le Rachi susmentionné) a interprété que la raison pour laquelle la Torah a ordonné d'utiliser pour brûler la

vache rousse, du bois de cèdre qui est le plus haut de tous les arbres et du bois d'hysope qui est le plus bas de tous les arbres, impliquait: «Que le plus haut qui est fier et pécheur s'humiliera comme de l'hysope et comme un ver pour faire expiation».



Et cet élément est mentionné précisément dans la mitsva de la vache rousse, dont le but est de purifier l'impureté des morts, afin de nous laisser entendre que tout comme l'impureté des morts est la plus grave de toutes les impuretés et est appelée le «père des pères de l'impureté», de même le degré d'orgueil et de

grossièreté est la plus mauvaise et la plus obscène de toutes les mauvaises vertus. Par conséquent, le début du travail pour faire téchouva et corriger ses vertus est d'éliminer notre orgueil et notre grossièreté et d'acquiescer le degré d'humilité et de modestie. De plus, l'homme doit se repentir en sachant que même quelques années après s'être repenti, il ne faudra pas qu'il s' imagine que maintenant il n'a plus besoin de se repentir et qu'il est un homme complètement juste. Mais tous les jours de sa vie, il devra s'accrocher au degré de repentance comme le font les justes de vérité.

Et même s'il pense qu'il a réalisé une téchouva complète pour ses fautes, il devra néanmoins continuer à saisir le degré de téchouva adéquat, parce que chaque fois qu'il s'élèvera davantage dans son service divin, il s'approchera de la grandeur d'Hachem Itbarah et Son exaltation sera plus grande qu'auparavant. Selon son accomplissement maintenant, il ne suffira pas de se repentir comme il l'a fait jusqu'à présent, mais il devra faire un

repentir plus profond. Et ainsi il continuera à faire téchouva sur sa téchouva passée, jusqu'à son dernier jour sur terre.

Rabbi Nahman de Breslev Zatsal dans son oeuvre Likouté Moaran rapporte : «Et même si un homme

sait qu'il a fait une téchouva complète, il faudra pourtant faire une téchouva sur la première téchouva. Car au début quand il a fait téchouva, il l'a fait selon sa compréhension, et puis sûrement qu'avec le temps et en grandissant dans sa téchouva, il connaît et réalise encore plus la grandeur d'Hachem Itbarah. Donc il devra faire une téchouva sur la téchouva précédente en rapport au niveau qu'il aura atteint avec le temps et le rapprochement avec Hachem dans son service divin.

“Le plus grand niveau de téchouva est celui qui est fait par amour du Créateur et non par crainte de recevoir une punition”

”כִּי קָדוֹב אֱלֹהֵי תַּדְבָּר מֵאֵל בְּכֶדֶד וּבְלִבְבָּךְ לִנְשָׁתוֹ”



Connaître la Hassidout



Sois fort comme un lion dans ton service divin

Yossef Atsadiq, même s'il possédait une grande confiance en Hachem, au dernier moment il a ressenti de l'angoisse. Il s'est tourné vers le ministre des boissons et lui a demandé «Si tu te souviens de moi lorsque tu seras heureux, rends-moi service: parle de moi au Pharaon et fais moi sortir de cette prison. Car j'ai été enlevé du pays des Hébreux; et ici non plus je n'avais rien fait lorsqu'on m'a jeté dans ce cachot»(Béréshit 40.14-15). Pour avoir dit «Si tu te souviens de moi» il a reçu une année de prison de plus, et pour avoir dit «parle de moi», il a écopé d'une autre année. S'il n'avait pas dit ces mots, le lendemain matin, il serait sorti de prison. Pourquoi a-t-il été puni de cette manière ? Pourquoi recevoir deux années de plus ? En fait, vu le niveau spirituel qu'il possédait, même ce petit effort il n'avait pas à le faire. Mais d'autres doivent faire un petit effort. Il y a ceux qui passent vingt-quatre heures par jour à faire de gros efforts, alors que leur reste-t-il ? Dommage pour tous leurs investissements !

Le Baal Chem Tov avait une liste de bienfaiteurs dans le but de maintenir sa yéchiva. Il se levait à minuit, étudiait la Torah, allait se tremper dans la rivière, puis vers trois heures du matin, sur le chemin de la maison d'étude, il passait devant les maisons de ces bienfaiteurs et tapait plusieurs fois avec le bâton qu'il tenait dans sa main sur leur fenêtre et continuait jusqu'à la maison d'étude. Le bienfaiteur se levait paniqué, il ne savait pas qui frappait à sa fenêtre, il jetait un coup d'œil par la fenêtre pour voir si ce n'était pas un invité indésirable, et là, il voyait que c'était le Baal Chem Tov lui-même. Il demandait alors pourquoi le Rav ne l'avait pas attendu. Le Baal Chem Tov répondait : «Je n'ai pas le temps d'attendre jusqu'à ce que tu te lèves

et que tu t'habilles, pour moi c'est du Bitoul Torah, je fais juste un petit effort en frappant à la fenêtre pour te réveiller. Si tu mérites, tu viens et si tu

dans son service divin. Il se retourne, regarde ici et là, il cherche des aides extérieures, parce qu'il n'a pas de lumière qui l'entoure (Or mékif).



ne mérites pas, je prendrai quelqu'un d'autre, je dois passer à des choses plus importantes». C'est l'effort qu'il avait l'habitude de faire.

Et encore une fois - c'est déjà un deuxième niveau, à savoir que la contemplation de la grandeur d'Hachem éveille aussi un fort amour pour Hachem. Le cœur de l'homme sera excité par un amour dévorant comme le feu, avec le désir, la passion et une âme animée. On voit ici différentes expressions d'amour, chacune avec une signification plus profonde que la précédente, pour la grandeur infinie du Saint Béni soit-il - c'est-à-dire que l'homme est impatient d'aller à un autre cours de Torah ou de faire autre chose qui va le renforcer dans son service divin, il ressent un manque.

Il est aussi possible de voir cela dans la prière du matin. Il y a des gens dont l'attitude montre qu'ils sont heureux de prier, leur prière est vraiment spéciale. D'autre part, vous pouvez voir quelqu'un qui est à peine porté par sa prière, c'est parce qu'il n'a pas de lumière qui l'entoure, il est arrivé sans lumière. Il s'est précipité à la prière et n'a pas eu le temps de se tremper au mikvé et donc il a encore beaucoup de faiblesse

Quand un homme prie, il doit être comme un lion, comme le rapporte le Tour (Début Orah Haim) Yéoudah Ben Téma dit: «Sois effronté comme le tigre, agile comme l'aigle, rapide comme le cerf, et fort comme le lion, afin d'accomplir la volonté de Ton Père Céleste»(Avot 5.20). Donc l'homme doit se surpasser comme un lion pour tenir le matin dans son service divin, etc. Faut-il être aussi héroïque qu'un lion pour prier ? Après tout, n'importe qui peut prendre un siddour et prier ! En vérité, pour cela, vous devez agir comme un lion ! Un lion, quand il se concentre sur quelque chose, ne peut pas être dérangé et c'est ainsi que vous devez vous comporter dans votre service divin. Quand vous êtes en prière, vous devez oublier toutes les autres choses, il n'y a pas d'épicerie, il n'y a pas de voiture, il n'y a rien d'autre, car vous parlez maintenant avec Hachem.

Nous devons savoir que le secret du succès est : Avec le niveau dont vous parlez à Hachem, ainsi Hachem vous répond, si vous parlez du fond du cœur, Hachem vous donnera aussi (pour ainsi dire) son cœur, mais si vous trichez, c'est-à-dire que vous ne priez qu'avec vos lèvres, «Il ne me rend hommage qu'avec sa bouche et ne m'honore qu'avec ses lèvres et tient son cœur éloigné de moi»(Yéchayaou 29.13). Votre cœur est préoccupé par toutes sortes de choses différentes, sur cela il est écrit : «Je vais continuer à faire avec ce peuple obstiné des choses inattendues, inouïes, où la sagesse de ses érudits restera courte, où l'intelligence se voilera»(Verset 14), car Hachem demande le cœur de l'homme intègre dans son service divin .

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	21:36	22:58
Lyon	21:13	22:28
Marseille	21:02	22:13
Nice	20:56	22:08
Miami	19:58	20:55
Montréal	20:26	21:40
Jérusalem	19:34	20:24
Ashdod	19:31	20:34
Netanya	19:31	20:35
Tel Aviv-Jaffa	19:31	20:21

Hiloulotes:

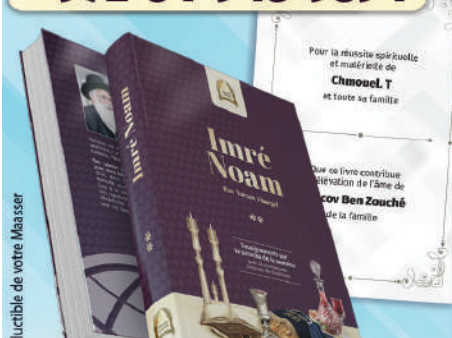
- 05 Tamouz: Rabbi Tsalah Cohen Zénadji
- 06 Tamouz: Rabbi Haïm De La Rosa
- 07 Tamouz: Rabbi Barouh Frankel
- 08 Tamouz: Rabbi Haïm Méssas
- 09 Tamouz: Rabbi Moché Habarouni
- 10 Tamouz: Rabbi Israël Yaacov Elgazy
- 11 Tamouz: Rabbi Tsvi Hirsch Ménéditchov

NOUVEAU:

Nous sommes heureux de vous annoncer l'édition du livre **Imré Noam Volume 2** en français

Faites la dédicace de votre choix pour vous ou vos proches

+972-54-943-9394



Histoire de Tsadikimes

En 1695 est né à Minsk le Rav Arié Leib, celui qu'on nommera comme son ouvrage exceptionnel le "Chaagat Arié". Il devint le Rav de Metz, à l'âge de soixante-dix ans et dirigera cette communauté pendant 20 ans. Il est raconté, qu'au moment où son fidèle assistant était sur le point de mourir, il demanda à son maître une faveur. «Mon maître, toutes ces années j'ai été là pour vous servir sans rien demander en échange. Aujourd'hui, je vous demande de veiller sur mon jeune fils comme si c'était le vôtre. Prenez soin de lui afin qu'il reçoive une éducation de Torah et devienne un érudit suivant le chemin de nos patriarches». Le Chaagat Arié lui donna sa parole et l'intendant frâce à cette promesse de son maître, rendit son âme sereinement au Créateur.



Leib lui promet que, par le mérite de sa méssiroute néfêch, il vivrait très vieux, en bonne santé et qu'il serait enterré à côté de lui. Le tailleur remercia le Rav pour cette grande bénédiction et entreprit sur le champ de réaliser sa mission. Par la grâce d'Hachem, il réussit à récupérer le jeune homme du monastère et pour qu'il ne soit pas repris par l'église, il le confia à un fermier juif qui vivait loin de la ville. Le Chaagat Arié continua de superviser de loin l'évolution du garçon, s'informant de son amélioration dans les saints textes et en l'aidant à progresser dans ses études en lui envoyant des lettres remplies d'enseignements.

Des années plus tard, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le Chaagat Arié quitta ce monde et fut enterré dans le cimetière juif de Metz, accompagné de la communauté qu'il avait fidèlement servi pendant de plus de vingt ans. Quelques mois passèrent et un jeune rav d'une ville voisine décéda précocement et fut enterré juste à côté de l'illustre Chaagat Arié. La plupart des gens ne savaient pas qui était vraiment ce rav, car il avait changé de nom. En fait, ce jeune rav n'était autre que le fils de l'intendant dont le Chaagat Arié avait promis de s'occuper et qui était devenu rav grâce à la supervision du Chaagat Arié.

Les années passèrent et le tailleur qui avait libéré le jeune garçon du monastère, après avoir vécu de nombreuses années se trouvait sur son lit de mort. Avant de mourir il convia le responsable de la hévra kadicha et lui fit part de la promesse du saint Chaagat Arié en lui demandant de respecter la volonté du rav. Le responsable de la hévra kadicha ne crut pas un mot de ce que le tailleur venait de lui dire et ne pensa absolument pas à honorer sa demande. Ce n'était pas le premier qui voulait être enterré près de la sépulture du tsadik. Le jour de l'enterrement du tailleur des pluies diluviennes tombèrent sur la ville et sa région. Les membres de hévra kadicha ne voyaient pas grand chose et peinèrent à se rendre au cimetière pour enterrer le tailleur. Arrivés sur place, aveuglés par les fortes pluies, ils ne savaient plus où ils étaient. D'un commun accord, ils décidèrent d'inhumer le tailleur à l'endroit même où ils se trouvaient.

Le lendemain, le soleil brillait comme si la pluie de la veille n'avait pas existé. Les hommes de la hévra kadicha se rendirent au cimetière pour voir où ils avaient placé le tailleur. Surpris, ils découvrirent qu'ils l'avaient enterré juste à côté du Chaagat Arié. Le responsable leur raconta la discussion qu'il avait eue avec le défunt avant sa mort et ils comprirent que c'était sans aucun doute la volonté du tsadik, qui s'était accomplie, malgré le refus du responsable.

Après l'enterrement, le Chaagat Arié tint sa promesse. Il emmena le jeune garçon chez lui et étudia avec lui la Torah tous les jours comme avec son propre fils. Mais un jour en rentrant chez lui, le Chaagat Arié ne trouva pas le jeune garçon. Les heures passaient mais il ne revenait pas. Avec l'aide de volontaires, on le chercha partout, mais il demeurait introuvable. Rav Arié Leib commença à prier et pleurer pour qu'on retrouve l'enfant en vie et en bonne santé. Puis épuisé par toutes ses prières, il s'endormit profondément. Du ciel on lui révéla dans un rêve, que le jeune garçon était caché dans un monastère non loin de sa demeure. Il comprit que le garçon avait été capturé par des hommes d'église pour être élevé comme un non-juif. Ces hommes pensaient que personne n'allait se soucier de la disparition d'un orphelin.

Le lendemain matin après la prière, le Chaagat Arié alla voir le tailleur juif de la ville, dont le métier lui permettait d'être en contact avec des dirigeants de l'église qui avaient totalement confiance en lui. Le Chaagat Arié raconta au tailleur ce qu'il avait vu dans son rêve avec de nombreux détails et le tailleur expliqua au Rav qu'il connaissait très bien l'emplacement de ce monastère et les pièces que le Rav avait vues dans le rêve car il avait de nombreuses fois livré là-bas des vêtements qu'il avait confectionnés. Le Chaagat Arié lui demanda : «Mon cher ami, comme vous êtes un habitué des lieux et que vous pouvez vous y entrer sans provoquer de méfiance de la part des autorités du monastère, seriez-vous en mesure d'accepter la périlleuse mission d'aller sauver le garçon et de le ramener sous les ailes de la présence divine ?» Le tailleur accepta sans aucune hésitation. Le Chaagat Arié lui demanda quel salaire il désirait, pour risquer sa vie pour ce jeune homme. Le tailleur répondit qu'il ne voulait aucune rémunération pour cela car il réalisait une mitsva dont le salaire est incommensurable. Rav Arié

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous :
+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Hameir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière

BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁמְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON HOUKAT

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon, Rabbi Shimshon 'Haim Ben Rav Na'hman Michael vécut il y a plus de 250 ans en Italie (ville de Modène).

Le Zera Shimshon est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le Zera Shimshon eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le ZERA SHIMSHON promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belle descendance) que spirituelle.

LAVACHE ROUSSE ET LA TECHOUVA

Dieu prescrit à Moïse et à Aaron le "décret de la Torah" ('Houkat HaTorah), de fabriquer une eau purificatrice à partir des cendres d'une vache rousse, qui seule a la propriété de purifier du contact d'un cadavre d'une personne.

Le Zera Shimshon rapporte le Talmud Moed Katan 28.A

א"ר אמי למה נסמכה פרשת מיתת מרים לפרשת פרה אדומה, לומר
לך מה פרה אדומה מכפרת, אף מיתתן של צדיקים מכפרת

Rabbi Ami explique que le fait de juxtaposer le récit de la mort de Myriam au récit des lois de la vache rousse, nous apprend que de la même façon que la mort du Tsadik "pardonne" et "nettoie" les fautes du peuple de la génération, de la même façon, la vache rousse "purifie" les personnes impures (ayant été en contact avec un mort)

QUESTIONS

On peut s'étonner de l'association faite par Rabbi Ami, entre la purification de la vache rousse et le pardon apporté par la mort du Tsadik?

Autre question, la Torah impose à celui qui a reçu la purification de la vache rousse, de s'immerger dans l'eau d'un Mikvé. Après avoir reçu un processus long et minutieux de purification, pourquoi est-il nécessaire de s'immerger dans l'eau?

REPONSE

Le Zera Shimshon dans la parasha d'Aharei Mot rapporte un lien entre la mort des enfants d'Aaron et le jour de Kippour.

Le jour de Kippour, nous lisons le passage qui évoque la mort des enfants d'Aaron (Nadav et Avihou). Le Midrash rabba nous explique la raison pour laquelle nous évoquons leur mort le jour de Kippour. Il explique que de la même façon que Yom Kippour « pardonne » et « lave » les fautes du peuple juif, la mort du Tsadik a lui aussi la vertu de « pardonner » et « laver » les fautes du peuple juif. Aussi, d'où savons-nous que la mort du Tsadik peut avoir une influence sur le pardon des fautes du peuple juif ? Le Midrash nous indique que nous l'apprenons du récit de la mort de Shaoul.

En effet, Shaoul avait péri avec une partie de ses fils sur le champ de bataille. Trente ans après cet épisode, une forte famine arriva. Celle-ci dura plus de trois ans...David interrogea alors les « pierres du pectoral » du cohen gadol. La réponse « apportée » (par les pierres) sur la cause de cette famine se situait sur le fait que 30 ans en arrière, le roi Saul n'avait pas eu un enterrement et d'oraisons funèbres dignes de ce nom ! On rapatria alors le corps de Shaoul (chez lui, à Givat Shaoul) et le peuple juif « pleura » sa perte et la famine s'arrêta. C'est précisément de ce récit que le midrash apprend que la mort du Tsadik « lave » et pardonne les fautes du peuple juif.

Le Zera Shimshon nous dévoile ici un immense 'hiddoush. Il explique qu'il existe selon les 'hazal deux raisons principales liées à la mort du Tsadik (ces deux raisons sont les deux inspirées du verset de Isaïe

Le Zera Shimshon rapporte le verset suivant d'Isaïe :

« Le juste quitte ce monde et personne n'y prête attention, hormis les hommes de bonté qui comprennent que c'est à cause du mal (des fautes du peuple) que le juste a été rappelé par Hashem »

La première raison (donnée par le Yalkout Shimoni dans parashat Lekh Lekha) : lorsqu'un châtement doit s'abattre sur le monde, Hashem prend alors de ce monde « un joyau », un « Tsadik », qui vient en « pardon » (kappara) pour les fautes du peuple. La deuxième raison (source : Talmud Sanhédrin 108b) est plus « passive ». Le Zera Shimshon explique que le Tsadik a un effet de « gel » sur une guezéra. Si le peuple est plein de faute, la présence du Tsadik met « comme en suspens » l'exécution du châtement. Dès que le Tsadik meurt, le châtement tombe. A titre d'exemple, à l'époque du déluge, Hashem a attendu la mort (précisément, la fin des 7 jours de deuil) de Metoushelah' (qui était Tsadik) pour faire venir le déluge (voir Talmud Sanhedrin p108.B).

Le Zera Shimshon explique qu'en fait les 2 raisons sont liées et sont « COMPLEMENTAIRES ». Aussi, c'est comme cela qu'il faut expliquer la raison globale de la mort du Tsadik : S'il y a des fautes et que le peuple n'est pas méritant, effectivement, la présence du Tsadik met en « suspens » l'application d'une guezéra. Seulement après la mort du Tsadik, Hashem observe la réaction du peuple. Si le peuple « comprend » de lui-même qu'Hashem a pris le Tsadik à cause de ses mauvaises actions et qu'il réalise une téchouva sincère, le décret « suspendu » est alors annulé. A contrario, si la mort du « Tsadik » ne provoque pas une téchouva sincère alors le mauvais décret qui se trouvait en suspend s'abat.

A la mort du Tsadik, le peuple a le devoir de se remettre en question en se disant « si hashem nous a pris notre Tsadik, c'est sûrement à cause de NOS fautes ». Aussi, dans le récit de la mort de Saul, le peuple n'avait pas compris que la raison de cette famine provenait en réalité du fait qu'ils n'avaient pas fait les oraisons funèbres que méritait le roi Shaoul. Son enterrement avait été en quelque sorte « expédié ». En d'autres termes, ils n'avaient pas réalisé la téchouva « attendue » après la mort de ce Tsadik. Ce n'est qu'après avoir enterré correctement Shaoul, avec les oraisons funèbres qu'il méritait, et après avoir pris conscience de la perte du Tsadik en le pleurant et en considérant la téchouva attendue par Hashem que la famine s'arrêta.

Au final, il existe un point commun entre la mort du Tsadik, le jour de Kippour et la vache rousse. Les trois apportent le pardon.

Le Zera Shimshon explique que pour les trois, le pardon n'est éligible que s'il y a téchouva. Comme nous venons de l'expliquer, la mort du Tsadik est censée provoquer un réveil de téchouva. La mort du Tsadik doit "interpeller" et "imposer" une remise en question. Aussi, nous lisons le jour de kippour le récit de la mort des enfants de Aaron (Nadav et Avihou), pour nous apprendre que de la même façon que mort du Tsadik n'influe que si il y a téchouva des hommes, de la même façon, Yom Kippour n'a d'effet que si l'homme fait téchouva.

Avant kippour, Hashem nous donne plusieurs échéances pour réaliser notre réchouva : à travers le mois de Eloul, Rosh Hashana et surtout les 10 jours de pénitence. Ceci, afin d'arriver le jour de Kippour pour un "nettoyage final". En effet, nous évoquons le fait que le jour de kippour, Hashem nous "jette" de l'eau pur, comme évoqué dans Ezechiel

« Hashem répandra alors des eaux pures [sur les enfants d'Israël], et les purifiera de toutes leurs impuretés et de toutes leurs idoles »

De la même façon, la vache rousse n'a d'effet que si les cendres sont associées à l'eau et si et seulement si l'homme qui reçoit cette purification ne s'immerge lui-même dans l'eau d'un mikvé. Comme pour dire qu'Hashem ne « validera » la purification que si l'homme fait lui aussi un effort (le fait de s'immerger lui aussi dans un mikvé), en relation avec le fait de faire un pas vers Hashem et développer un sentiment de téchouva. D'autant que la vache rousse est selon hazal un processus censé apporter la réparation de la faute du veau d'or.

Nous avons pu développer le lien qui relie : La mort de Myriam, Le jour de Kippour et la vache rousse. Hashem, à travers la mort du tsadik ou via des « lois » (comme la loi de la vache rousse) cherche à éveiller notre conscience. Puisse le mérite du Zera Shimshon vous apporter bénédictions et réussite. Shabbat Shalom.

LEILOUY NISHMAT HAIM BEN SIMHA, Yael BAT SARAH,
REFOUA SHELEMA DE SOLIKA BAT RAHMA
@TIFERETMOCHE ROMAINVILLE